

U N I T E D N A T I O N S

OFFICIAL RECORDS OF THE SECOND SPECIAL
SESSION OF THE GENERAL ASSEMBLY

VOLUME I

PLENARY MEETINGS
OF
THE GENERAL ASSEMBLY

Summary Records of Meetings
16 April - 14 May 1948



N A T I O N S U N I E S

DOCUMENTS OFFICIELS DE LA DEUXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

VOLUME I

SEANCES PLENIERES
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

Comptes rendus analytiques des séances
16 avril - 14 mai 1948

LAKE SUCCESS, NEW YORK
1948

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

Official Records
of the
second special session
of the General Assembly

VOLUME I

Plenary Meetings

Documents officiels
de la
deuxième session extraordinaire
de l'Assemblée générale

VOLUME I

Séances plénières

CORRIGENDUM

Page 36, line 40:

Delete "of 36 votes."

Page 36, ligne 40:

Remplacer: "*la majorité requise . . . n'est pas adopté.*" par: "*N'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, l'ensemble de la résolution n'est pas adopté.*"

U N I T E D N A T I O N S

OFFICIAL RECORDS OF THE SECOND SPECIAL
SESSION OF THE GENERAL ASSEMBLY

VOLUME I

PLENARY MEETINGS
OF
THE GENERAL ASSEMBLY

Summary Records of Meetings

16 April - 14 May 1948



N A T I O N S U N I E S

DOCUMENTS OFFICIELS DE LA DEUXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

VOLUME I

SEANCES PLENIERES
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

Comptes rendus analytiques des séances

16 avril - 14 mai 1948

LAKE SUCCESS, NEW YORK

1948

INTRODUCTORY NOTE

These Official Records include the corrections to the provisional summary records, as requested by the delegations, and such drafting and editorial modifications as were necessary.

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the plenary meetings of the General Assembly are published in a separate annex to these Official Records.

AVERTISSEMENT

Les Documents officiels qui suivent contiennent les corrections apportées aux comptes rendus analytiques provisoires à la demande des délégations et toutes autres modifications qu'exigent les travaux d'édition.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances plénières de l'Assemblée générale sont publiés en annexe distincte aux présents Documents officiels.

TABLE OF CONTENTS

	Page
TELEGRAM OF CONVOCAION.....	v
LIST OF MEMBERS OF DELEGATIONS.....	vii
REPRESENTATIVES OF THE SPECIALIZED AGENCIES.....	xxiii
LIST OF MEMBERS OF THE UNITED NATIONS PALESTINE COMMISSION.....	xxiii
OFFICERS OF THE GENERAL ASSEMBLY AND ITS COMMITTEES.....	xxiv
AGENDA OF THE SECOND SPECIAL SESSION	xxvi
 HUNDRED AND TWENTY-NINTH PLENARY MEETING	
<i>Friday, 16 April 1948, at 11 a.m.</i>	
1. Tribute to the memory of Dr. Manuel Roxas.....	1
2. Opening address by Mr. Muniz, Chairman of the Brazilian delegation	1
3. Appointment of the Credentials Committee.....	2
4. Election of the President.....	2
5. Address by the President.....	2
 HUNDRED AND THIRTIETH PLENARY MEETING	
<i>Friday, 16 April 1948, at 4.15 p.m.</i>	
6. Chairmen of the Main Committees	4
7. Election of the Vice-Presidents of the General Assembly.....	4
8. Constitution of the General Committee.....	5
9. Report of the Credentials Committee.....	5
10. Provisional agenda for the second special session.....	5
 HUNDRED AND THIRTY-FIRST PLENARY MEETING	
<i>Monday, 19 April 1948, at 10.30 a.m.</i>	
11. Supplementary list for the second special session: report of the General Committee (document A/537).....	6
12. Application of the Union of Burma for membership in the United Nations (document A/533).....	7
13. Provisional agenda for the second special session.....	9
14. Reference of the question of the future government of Palestine to the First Committee.....	9
 HUNDRED AND THIRTY-SECOND PLENARY MEETING	
<i>Monday, 26 April 1948, at noon</i>	
15. Further consideration of the question of the future government of Palestine: resolution submitted by the First Committee.....	10

TABLE DES MATIERES

	Pages
TÉLÉGRAMME DE CONVOCAION.....	v
LISTE DES MEMBRES DES DÉLÉGATIONS....	vii
REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES.....	xxiii
LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE.	xxiii
BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DES COMMISSIONS.....	xxiv
ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE.....	xxvi
 CENT-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE.	
<i>Vendredi 16 avril 1948, à 11 heures.</i>	
1. Hommage rendu à la mémoire de M. Manuel Roxas.....	1
2. Discours d'ouverture de la session prononcé par M. Muniz, Chef de la délégation du Brésil.....	1
3. Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs.....	2
4. Election du Président.....	2
5. Discours du Président.....	2
 CENT-TRENTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	
<i>Vendredi 16 avril 1948, à 16 h. 15.</i>	
6. Présidents des grandes Commissions.	4
7. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée générale.....	4
8. Constitution du Bureau.....	5
9. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	5
10. Ordre du jour provisoire de la deuxième session extraordinaire.....	5
 CENT-TRENTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	
<i>Lundi 19 avril 1948, à 10 h. 30.</i>	
11. Liste supplémentaire de questions à inscrire à l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire: rapport du Bureau (document A/537)...	6
12. Demande d'admission de l'Union birmane au sein des Nations Unies (document A/533).....	7
13. Ordre du jour provisoire de la deuxième session extraordinaire.....	9
14. Renvoi à la Première Commission de la question du gouvernement futur de la Palestine.....	9
 CENT-TRENTE-DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	
<i>Lundi 26 avril 1948, à 12 heures.</i>	
15. Poursuite de l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine: résolution présentée par la Première Commission.....	10

	<i>Page</i>
HUNDRED AND THIRTY-THIRD PLENARY MEETING	
<i>Thursday, 6 May 1948, at 11 a.m.</i>	
16. Protection of the city of Jerusalem and its inhabitants: report of the Trusteeship Council (document A/544).....	10
HUNDRED AND THIRTY-FOURTH PLENARY MEETING	
<i>Thursday, 6 May 1948, at 3 p.m.</i>	
17. Continuation of the discussion on the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants: report of the Trusteeship Council (documents A/544, A/545, A/546, A/547).....	20
HUNDRED AND THIRTY-FIFTH PLENARY MEETING	
<i>Friday, 14 May 1948, at 4.30 p.m.</i>	
18. Further consideration of the question of the future government of Palestine: report of the First Committee (document A/552).....	27
19. Draft resolution submitted by the Dominican Republic (document A/553).....	45
20. Closing speech by the President....	46

	<i>Pages</i>
CENT-TRENTE-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	
<i>Jeudi 6 mai 1948, à 11 heures.</i>	
16. Protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants: rapport du Conseil de tutelle (document A/544).....	10
CENT-TRENTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	
<i>Jeudi 6 mai 1948, à 15 heures.</i>	
17. Suite de la discussion sur la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants: rapport du Conseil de tutelle (documents A/544, A/545, A/546, A/547).....	20
CENT-TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	
<i>Vendredi 14 mai 1948, à 16 h. 30.</i>	
18. Poursuite de l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine: rapport de la Première Commission (document A/552).....	27
19. Projet de résolution proposé par la République Dominicaine (document A/553).....	45
20. Discours de clôture du Président....	46

TELEGRAM OF CONVOCATION

1 April 1948

I have the honour to inform you that the Security Council today requested a special session of the General Assembly to consider further the question of the future government of Palestine. I have the honour to notify you in accordance with rules 7 and 9 of the rules of procedure of the General Assembly that the special session will open at 11 a.m. on Friday, 16 April 1948, in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York City. Provisional agenda follows.

TRYGVE LIE
Secretary-General

TELEGRAMME DE CONVOCATION

1er avril 1948

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil de sécurité a demandé aujourd'hui la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour poursuivre l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine. J'ai l'honneur de vous aviser, conformément aux articles 7 et 9 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, que la session extraordinaire s'ouvrira le vendredi 16 avril 1948, à 11 heures, dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York. Suit l'ordre du jour provisoire.

TRYGVE LIE
Secrétaire général

DELEGATIONS TO THE SECOND SPECIAL SESSION OF THE GENERAL ASSEMBLY

DELEGATIONS A LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

AFGHANISTAN

Representative

Mr. Abdul Hamid Aziz, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Mr. Abdul Kayoum, First Secretary of Embassy at Washington.

Mr. Sultan Ahmed, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

ARGENTINA

Representative

H.E. Dr. José Arce, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Dr. Rodolfo Muñoz, Counsellor of the Permanent Delegation to the United Nations.

Secretary-General

Sr. Diego H. Molinari, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Secretaries

Sr. Eduardo A. Colombo, Third Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Dr. Raúl A. Quijano, Attaché to the Permanent Delegation to the United Nations.

AUSTRALIA

Representative

Mr. J. D. L. Hood, Minister in Charge of the Permanent Mission to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Mr. W. D. Forsyth, Counsellor of the Permanent Mission to the United Nations.

Adviser

Mr. D. Page-Sharp, Secretary of the Permanent Mission to the United Nations.

AFGHANISTAN

Représentant

M. Abdul Hamid Aziz, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

M. Abdul Kayoum, Premier Secrétaire d'Ambassade à Washington.

M. Sultan Ahmed, Secrétaire de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

ARGENTINE

Représentant

S.E. le Dr José Arce, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

Le Dr. Rodolfo Muñoz, Conseiller de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire général

M. Diego H. Molinari, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaires

M. Eduardo A. Colombo, Troisième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Raúl A. Quijano, Attaché à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

AUSTRALIE

Représentant

M. J. D. L. Hood, Ministre plénipotentiaire, Chef de la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

M. W. D. Forsyth, Conseiller à la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseiller

M. D. Page-Sharp, Secrétaire à la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

BELGIUM

Representatives

M. Herman Vos, Senator, Chairman of delegation.
M. Pierre Ryckmans, Honorary Governor-General of the Belgian Congo.

Alternate Representative

M. Joseph Nisot, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Alternate Representative to the United Nations.

Advisers

M. Roland Lebeau, Counsellor of Embassy, Permanent Delegation to the United Nations.

M. J. Naaykens.

BOLIVIA

Representative

H.E. Sr. Eduardo Anze Matienzo, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

BRAZIL

Representatives

H.E. Mr. João Carlos Muniz, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

H. E. Mr. Gilberto Amado, Ambassador.

Alternate Representative

Mr. Henrique de Souza Gomez, Minister Plenipotentiary, Alternate Representative to the United Nations.

Advisers

Mr. Henrique Rodrigues Valle.
Mr. Ramiro Guerreiro.
Mr. Egberto da Silva Mafra.

BYELORUSSIAN SOVIET SOCIALIST REPUBLIC

Representative

Mr. Leonid I. Kaminsky, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

CANADA

Representative

General the Honourable A. G. L. McNaughton, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representatives

Mr. E. R. Hopkins, Legal Adviser of the Department of External Affairs.
Mr. George Ignatieff, Principal Adviser of the Permanent Delegation to the United Nations.

BELGIQUE

Représentants

M. Herman Vos, Sénateur, Chef de la délégation.
M. Pierre Ryckmans, Gouverneur général honoraire du Congo belge.

Suppléant

M. Joseph Nisot, Envoyé extraordinaire et Ministre prénipotentiaire, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers

M. Roland Lebeau, Conseiller d'Ambassade, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.
M. J. Naaykens.

BOLIVIE

Représentant

S. E. M. Eduardo Anze Matienzo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

BRÉSIL

Représentants

S.E. M. João Carlos Muniz, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.
S.E. M. Gilberto Amado, Ambassadeur.

Suppléant

M. Henrique de Souza Gomez, Ministre plénipotentiaire, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers

M. Henrique Rodrigues Valle.
M. Ramiro Guerreiro.
M. Egberto da Silva Mafra.

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE DE BIÉLORUSSIE

Représentant

M. Leonid I. Kaminsky, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

CANADA

Représentant

Le général A. G. L. McNaughton, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

M. E. R. Hopkins, Conseiller juridique au Département des Affaires extérieures.
M. George Ignatieff, Conseiller principal à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Advisers

Mr. H. H. Carter, Second Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. J. Starnes, Second Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. J. H. C. Lewis, Permanent Delegation to the United Nations.

Secretary

Mr. G. K. Grande, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

CHILE

Representative

H.E. Sr. Hernán Santa Cruz, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representatives

Sr. Joaquín Larrain, Minister Plenipotentiary, Alternate Representative to the United Nations.

Sr. Higinio González, Counsellor of the Permanent Delegation to the United Nations.

Sr. Enrique Bustos, Secretary-General of the Permanent Delegation to the United Nations.

Sr. Fernando Maquieira, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

CHINA

Representative

H.E. Dr. T. F. Tsiang, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representatives

Dr. C. L. Hsia, Minister Plenipotentiary, Permanent Delegation to the United Nations.

Dr. Shuhsi Hsu, Minister Plenipotentiary, Permanent Delegation to the United Nations.

Advisers

Mr. Cheng Paonan, Director of the Office of the Delegation.

Dr. Chang Chung-fu, Adviser to the Permanent Delegation to the United Nations.

Dr. Hsieh-ren Wei, Adviser to the Permanent Delegation to the United Nations.

Dr. Chu Hsiao, Adviser to the Permanent Delegation to the United Nations.

Conseillers

M. H. H. Carter, Deuxième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. J. Starnes, Deuxième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. J. H. C. Lewis, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire

M. G. K. Grande, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

CHILI

Représentant

S.E. M. Hernán Santa Cruz, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

M. Joaquín Larrain, Ministre plénipotentiaire, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Higinio González, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Enrique Bustos, Secrétaire général de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Fernando Maquieira, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

CHINE

Représentant

S.E. le Dr T. F. Tsiang, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

Le Dr C. L. Hsia, Ministre plénipotentiaire, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Shuhsi Hsu, Ministre plénipotentiaire, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers

M. Cheng Paonan, Directeur du bureau de la délégation.

Le Dr Chang Chung-fu, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Hsieh-ren Wei, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Chu Hsiao, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secretary-General

Mr. Cheng Paonan, Director of the Office of the Delegation.

Technical Counsellors

Dr. Lin Mousheng, Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. Roland H. D. Liem, Information and Press Relations of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. H. C. Kiang, Permanent Delegation to the United Nations.

Secretaries

Mr. P. S. Tien, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. Hugo H. C. Yeh, Third Secretary of the Permanent Delegation, in charge of Liaison Affairs.

COLOMBIA

Representatives

H.E. Dr. Alfonso López, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

H.E. Dr. Gonzalo Restrepo Jaramillo, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Washington.

H.E. Dr. Alberto González Fernández, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Alternate Representative to the United Nations.

Dr. Emilio Toro, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Alternate Representative to the United Nations.

Dr. Jorge Ortiz Rodríguez, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary to the Permanent Delegation to the United Nations.

Secretaries

Sr. Hernando Samper Gómez, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Sr. Alvaro Escallón Villa, Second Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

COSTA RICA

Representative

Dr. Ricardo Fournier, Under-Secretary for Foreign Affairs, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

CUBA

Representatives

H.E. Dr. Guillermo Belt, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Wash-

Secrétaire général

M. Cheng Paonan, Directeur du bureau de la délégation.

Conseillers techniques

Le Dr Lin Mousheng, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Roland H. D. Liem, Attaché de presse de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. H. C. Kiang, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaires

M. P. S. Tien, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Hugo H. C. Yeh, Troisième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, chargé de la liaison.

COLOMBIE

Représentants

S.E. le Dr Alfonso López, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

S.E. le Dr Gonzalo Restrepo Jaramillo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington.

S.E. le Dr Alberto González Fernández, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Emilio Toro, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Jorge Ortiz Rodríguez, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaires

M. Hernando Samper Gómez, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Alvaro Escallón Villa, Deuxième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

COSTA-RICA

Représentant

Le Dr Ricardo Fournier, Sous-Secrétaire des Affaires étrangères, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

CUBA

Représentants

S.E. le Dr Guillermo Belt, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washing-

ington, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Dr. Carlos Blanco, Minister Counsellor of Embassy at Washington, Secretary-General of the Permanent Delegation to the United Nations.

CZECHOSLOVAKIA

Representative

Dr. Vladimír Houdek, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Dr. Zdeněk Smetacek, Head of the Press Office of the Consulate General in New York.

Adviser

Dr. Ivan Taborský, Secretary-General of the Permanent Delegation to the United Nations.

DENMARK

Representative

Mr. William Borberg, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Adviser

Mrs. Nonny Wright, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

DOMINICAN REPUBLIC

Representative

H.E. Dr. Henríquez-Ureña, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Adviser

Dr. Enrique de Marchena, Minister Counsellor, Alternate Representative to the United Nations.

ECUADOR

Representative

Dr. José A. Correa, Alternate Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Sr. Arturo Meneses Pallares, Counsellor of Embassy.

ton, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Le Dr Carlos Blanco, Ministre plénipotentiaire, Conseiller à l'Ambassade à Washington, Secrétaire général de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Représentant

Le Dr Vladimír Houdek, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

Le Dr Zdeněk Smetacek, Directeur du bureau de presse du Consulat général à New-York.

Conseiller

Le Dr Ivan Taborský, Secrétaire général de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

DANEMARK

Représentant

M. William Borberg, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Conseiller

Mme Nonny Wright, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Représentant

S.E. le Dr Max Henríquez-Ureña, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Conseiller

Le Dr Enrique de Marchena, Ministre plénipotentiaire, Conseiller, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

EQUATEUR

Représentant

Le Dr José A. Correa, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

M. Arturo Meneses Pallares, Conseiller d'Ambassade.

EGYPT

Representatives

Mahmoud Bey Fawzi, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Mohamed Amin Bey Rostem, Head of the Permanent Office for the United Nations.

Secretaries

Mr. Maher Tewfic Doss, Third Secretary of the Permanent Office for the United Nations.

Mr. Ahmed El Messiri.

Mr. Salah El Dine Hassan.

EL SALVADOR

Representative

Sr. Roberto Aguilar Trigueros, Commercial Attaché of Embassy at Washington.

ETHIOPIA

Representatives

Ras H. S. Imru, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Washington, Chairman of delegation.

Mr. Getahoun Tesemma.

FRANCE

Representative

H.E. M. Alexandre Parodi, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representatives

H.E. M. Roger Garreau, Ambassador, Permanent Delegation to the United Nations.

M. Guy de la Tournelle, Minister Plenipotentiary, Permanent Delegation to the United Nations.

M. Claude de Boisanger, Minister Plenipotentiary.

GREECE

Representative

Mr. Alexis Kyrou, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Mr. John Kalergis, Consul General in New York.

Mr. Alexis S. Liatis, First Secretary of the Embassy at Washington.

Secretaries

Mr. Byron Theodoropoulos, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

EGYPTE

Représentants

Mahmoud Bey Fawzi, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Mohamed Amin Bey Rostem, Directeur du Bureau permanent pour l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaires

M. Maher Tewfic Doss, Troisième secrétaire du Bureau permanent pour l'Organisation des Nations Unies.

M. Ahmed El-Messiri.

M. Salah El-Dine Hassan.

SALVADOR

Représentant

M. Roberto Aguilar Trigueros, Attaché commercial à l'Ambassade à Washington.

ETHIOPIE

Représentants

Le ras H. S. Imru, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Chef de la délégation.

M. Getahoun Tesemma.

FRANCE

Représentant

S.E. M. Alexandre Parodi, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

S.E. M. Roger Garreau, Ambassadeur, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Guy de la Tournelle, Ministre plénipotentiaire, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Claude de Boisanger, Ministre plénipotentiaire.

GRÈCE

Représentant

M. Alexis Kyrou, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

M. John Kalergis, Consul général à New York.

M. Alexis S. Liatis, Premier Secrétaire d'Ambassade à Washington.

Secrétaires

M. Byron Theodoropoulos, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mr. John Papayannis, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

GUATEMALA

Representatives

Sr. Jorge García Granados, Chairman of delegation.

Dr. Carlos García Bauer, Permanent Representative to the United Nations.

Secretary

Sr. José Goubaud Irigoyen, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

HAITI

Representative

H.E. M. Joseph D. Charles, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Washington.

HONDURAS

Representative

H.E. Dr. Tiburcio Carías, Jr., Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at London, Chairman of delegation.

ICELAND

Representative

Mr. Thor Thors, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Washington, Chairman of delegation.

INDIA

Representatives

Sir Girija Shanker Bajpai, Secretary-General, Ministry of External Affairs and Commonwealth Relations Department, Chairman of delegation.

Dr. P. P. Pillai, Minister, Representative to the United Nations.

Alternate Representative

Mr. M. Gopala Menon, Under Secretary, Ministry of External Affairs.

IRAN

Representative

H.E. Mr. Nasrollah Entezam, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representatives and Advisers

Dr. Khosrow Khosrovani, First Secretary of Embassy, Permanent Delegation to the United Nations.

Dr. Khosrow Afshar, First Secretary of Embassy.

M. John Papayannis, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

GUATEMALA

Représentants

M. Jorge García Granados, Chef de la délégation.

Le Dr Carlos García Bauer, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire

M. José Goubaud Irigoyen, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

HAÏTI

Représentant

S.E. M. Joseph D. Charles, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington.

HONDURAS

Représentant

S.E. le Dr Tiburcio Carías, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Londres, Chef de la délégation.

ISLANDE

Représentant

M. Thor Thors, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Chef de la délégation.

INDE

Représentants

Sir Girija Shanker Bajpai, Secrétaire général du Ministère des Affaires extérieures et des relations avec les pays du Commonwealth, Chef de la délégation.

Le Dr P. P. Pillai, Ministre, Représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant

M. M. Gopala Menon, Sous-Secrétaire au Ministère des Affaires extérieures.

IRAN

Représentant

S.E. M. Nasrollah Entezam, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants et Conseillers

Le Dr Khosrow Khosrovani, Premier Secrétaire d'Ambassade, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

IRAQ

Representatives

Dr. Naji Al-Asil, Chairman of delegation.
Mr. Abdulla Bakr, Consul General in New York.

Alternate Representatives

Mr. Awni Khalidy.
Mr. Baha Awni, Assistant Director, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs.

Secretary

Mr. Ahmed Al-Farisi.

LEBANON

Representative

Dr. Charles Malik, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Washington, Chairman of delegation.

Alternate Representative

M. Edouard Ghorra, Acting Consul General in New York.

Advisers

Dr. Karim Azkoul.
Dr. Jamal Karem Harfouche.

LIBERIA

Representatives

Mr. Benjamin G. Freeman, Speaker of the House of Representatives, Chairman of delegation.
Mr. Nete Sie Brownell, Postmaster General.
Mr. Walter F. Walker.

Adviser

Mr. Lester Walton.

Secretary

Mr. Richelieu Morris.

LUXEMBOURG

Representative

H.E. M. Hugues Le Gallais, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Washington, Chairman of delegation.

MEXICO

Representatives

H.E. Dr. Luis Padilla Nervo, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.
Dr. Raúl Noriega, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Alternate Representative to the Permanent Delegation to the United Nations.
Dr. Rafael de la Colina, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Embassy at Washington.

IRAK

Représentants

Le Dr Naji Al-Asil, Chef de la délégation.
M. Abdulla Bakr, Consul général à New-York.

Suppléants

M. Awni Khalidy.
M. Baha Awni, Directeur adjoint du Département juridique au Ministère des Affaires étrangères.

Secrétaire

M. Ahmed Al-Farisi.

LIBAN

Représentant

Le Dr Charles Malik, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Chef de la délégation.

Suppléant

M. Edouard Ghorra, Consul général par intérim à New-York.

Conseillers

Le Dr Karim Azkoul.
Le Dr Jamal Karam Harfouche.

LIBÉRIA

Représentants

M. Benjamin G. Freeman, Président de la Chambre des représentants, Chef de la délégation.
M. Nete Sie Brownell, Ministre des postes.
M. Walter F. Walker.

Conseiller

M. Lester Walton.

Secrétaire

M. Richelieu Morris.

LUXEMBOURG

Représentant

M. Hugues Le Gallais, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Chef de la délégation.

MEXIQUE

Représentants

S.E. le Dr Luis Padilla Nervo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.
Le Dr Raúl Noriega, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant suppléant à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.
Le Dr Rafael de la Colina, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à l'Ambassade à Washington.

Alternate Representative

Sr. Octavio Barreda, Counsellor of the Permanent Delegation to the United Nations.

Adviser and Secretary

Sr. Alfonso Castro Valle, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

NETHERLANDS

Representative

Jonkheer J. W. M. Snouck Hurgronje, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Dr. J. G. de Beus, Counsellor of Embassy, Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. A. I. Spits.

Expert and Secretary

Jonkheer L. Quarles van Ufford, Second Secretary of Embassy, Permanent Delegation to the United Nations.

NEW ZEALAND

Representatives

Sir Carl August Berendsen, K.C.M.G., Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Washington, Chairman of delegation.

Mr. A. D. McIntosh, Secretary of the Department of External Affairs.

Alternate Representative

Mr. J. S. Reid, Counsellor of the Legation at Washington.

Advisers

Mr. C. Craw, Second Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Miss I. P. Coates, Third Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Secretary

Miss P. Townsend, Secretary of Legation at Washington.

NICARAGUA

Representative

H.E. Dr. Guillermo Sevilla Sacasa, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Washington, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Suppléant

M. Octavio Barreda, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseiler et secrétaire

M. Alfonso Castro Valle, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

PAYS-BAS

Représentant

Le jonkheer J. W. M. Snouck Hurgronje, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

Le Dr J. G. de Beus, Conseiller d'Ambassade, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. A. I. Spits.

Expert et secrétaire

Le jonkheer L. Quarles van Ufford, Deuxième Secrétaire d'Ambassade, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Représentants

Sir Carl August Berendsen, K. C. M. G., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Chef de la délégation.

M. A. D. McIntosh, Secrétaire au Département des Affaires extérieures.

Suppléant

M. J. S. Reid, Conseiller de Légation à Washington.

Conseillers

M. C. Craw, Deuxième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mlle I. P. Coates, Troisième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire

Mlle P. Townsend, Secrétaire de Légation à Washington.

NICARAGUA

Représentant

S.E. le Dr Guillermo Sevilla Sacasa, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Alternate Representative

Major Juan José Rodríguez, Military Attaché of Embassy at Washington.

Adviser

Dr. José Sanson-Teran, Secretary of Embassy at Washington.

NORWAY

Representative

Mr. Finn Moe, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Secretaries

Mr. Finn Seyersted, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. Einar Ansteensen, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. Erik Nord, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

PAKISTAN

Representatives

H.E. The Honourable Sir Mohammed Zafrullah Khan, K.C.S.I., Minister for Foreign Affairs and Commonwealth Relations, Chairman of delegation.

H.E. Mr. M. A. H. Ispahani, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Washington.

Mr. Mohammed Ali.

Colonel Majid Malik.

Mr. Akhtar Husain, Secretary-General.

PANAMA

Representative

Sr. Manuel de J. Quijano, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Sr. Roberto de la Guardia, Counsellor of Embassy, Alternate Representative to the United Nations.

Adviser

Sr. Ernesto de la Ossa, Counsellor of the Permanent Delegation to the United Nations.

Secretary

Sr. Augusto Samuel Boyd, Jr.

PARAGUAY

No list submitted.

Suppléant

Le commandant Juan José Rodríguez, Attaché militaire à l'Ambassade à Washington.

Conseiller

Le Dr José Sanson-Teran, Secrétaire d'Ambassade à Washington.

NORVÈGE

Représentant

M. Finn Moe, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Secrétaires

M. Finn Seyersted, Secrétaire de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Einar Ansteensen, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Erik Nord, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

PAKISTAN

Représentants

S.E. l'Honorable Sir Mohammed Zafrullah Khan, K. C. S. I., Ministre des Affaires extérieures et des relations avec les pays du Commonwealth, Chef de la délégation.

S.E. M. M. A. H. Ispahani, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington.

M. Mohammed Ali.

Le colonel Majid Malik.

M. Akhtar Husain, Secrétaire général.

PANAMA

Représentant

M. Manuel de J. Quijano, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

M. Roberto de la Guardia, Conseiller d'Ambassade, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseiller

M. Ernesto de la Ossa, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire

M. Augusto Samuel Boyd fils.

PARAGUAY

La liste des membres de la délégation n'a pas été présentée.

PERU

Representative

H.E. Sr. Carlos Holguín de Laval, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Dr. Alberto Soto de la Jara, First Secretary of Embassy at Ottawa.

Adviser

Dr. José Antonio Encinas, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Secretary

Sr. Jorge Benavides, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

PHILIPPINES

Representatives

H.E. Brigadier General Carlos P. Romulo, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.
Mr. Vicente J. Francisco, Senator.

Alternate Representatives

Mr. Salvador P. López, Mission to the United Nations.
Judge José Ingles, Mission to the United Nations.
Mr. Renato Constantino, Executive Secretary of the Mission to the United Nations.

Major Antonio Chanco, Military Attaché of the Mission to the United Nations.

Major Patricio R. Monzon.

POLAND

Representative

Mr. Juliusz Katz-Suchy, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Mr. Tadeusz Kassern, Consul in New York.
Mr. Aleksander Rudzinski, Legal Adviser of the Permanent Delegation to the United Nations.

Advisers

Mr. Jerzy Panski.
Mr. Josef Stawski.

SAUDI ARABIA

Representatives

H.R.H. Prince Faisal Al-Saud, Viceroy of Hejaz, Minister for Foreign Affairs, Chairman of delegation.

PÉROU

Représentant

S.E. Carlos Holguín de Laval, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

Le Dr Alberto Soto de la Jara, Premier Secrétaire d'Ambassade à Ottawa.

Conseiller

Le Dr José Antonio Encinas, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire

M. Jorge Benavides, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

PHILIPPINES

Représentants

S.E. le général Carlos P. Romulo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.
M. Vicente J. Francisco, Sénateur.

Suppléants

M. Salvador P. López, Mission auprès de l'Organisation des Nations Unies.
Le juge José Ingles, Mission auprès de l'Organisation des Nations Unies.
M. Renato Constantino, Secrétaire exécutif à la mission auprès de l'Organisation des Nations Unies.
Le commandant Antonio Chanco, Attaché militaire à la Mission auprès de l'Organisation des Nations Unies.
Le commandant Patricio R. Monzon.

POLOGNE

Représentant

M. Juliusz Katz-Suchy, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

M. Tadeusz Kassern, Consul à New-York.
M. Aleksander Rudzinski, Conseiller juridique à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers

M. Jerzy Panski.
M. Josef Stawski.

ARABIE SAOUDITE

Représentants

S.A.R. le prince Faisal Al-Saoud, vice-roi du Hedjaz, Ministre des Affaires étrangères, Chef de la délégation.

H.E. Sheikh Hafiz Wahba, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at London. Sheikh Asad Al-Faqih, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Washington.

Sheikh Ebrahim Sulaiman, Minister Plenipotentiary.

Sheikh Ali A. Alireza, Minister Plenipotentiary.

Advisers

Mr. Ahmed Jabbar.

Mr. Jamil M. Baroodi.

Mr. Shahir Dahir.

Mr. Aouney W. Dajani.

SIAM

Representative

H.R.H. Prince Wan Waithayakon, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Washington, Chairman of delegation.

Secretary

Dr. Manu Amatayakul, Secretary of Embassy at Washington.

SWEDEN

Representative

Mr. Gunnar Hagglof, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Mr. Sverker Astrom, First Secretary of Embassy at Washington.

Secretary

Mr. Claes I. Wollin, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

SYRIA

Representative

H.E. Faris Bey El-Khoury, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Mr. Rafik Asha, Consul General in New York.

Advisers

Dr. Ahmad Fuad El-Aadly, Adviser to the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. Najmuddin Rifai, Adviser to the Permanent Delegation to the United Nations.

TURKEY

Representative

H.E. Mr. Selim Sarper, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

S.E. le cheikh Hafiz Wahba, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Londres. Le cheikh Asad Al-Faqih, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington.

Le cheikh Ebrahim Sulaiman, Ministre plénipotentiaire.

Le cheikh Ali A. Alireza, Ministre plénipotentiaire.

Conseillers

M. Ahmed Jabbar.

M. Jamil M. Baroodi.

M. Shahir Dahir.

M. Aouney W. Dajani.

SIAM

Représentant

S.A.R. le prince Wan Waithayakon, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington, Chef de la délégation.

Secrétaire

Le Dr. Manu Amatayakul, Secrétaire d'Ambassade à Washington.

SUÈDE

Représentant

M. Gunnar Hagglof, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

M. Sverker Astrom, Premier Secrétaire d'Ambassade à Washington.

Secrétaire

M. Claes I. Wollin, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

SYRIE

Représentant

S.E. Faris Bey El-Khoury, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

M. Rafik Asha, Consul général à New-York.

Conseillers

Le Dr Ahmad Fuad El-Aadly, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Najmuddin Rifai, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

TURQUIE

Représentant

S.E. Selim Sarper, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Alternate Representative

Mr. Adnan Kural, Counsellor of Legation, Adviser to the Permanent Delegation to the United Nations.

Adviser

Mr. Ilhan Savut, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Secretaries

Mr. Sait Sahipoglu, First Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. Osman Derinsu, Second Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. Pertev Subasi, Third Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

UKRAINIAN SOVIET SOCIALIST REPUBLIC

Representatives

Mr. Vasili A. Tarasenko, Chairman of delegation.

Mr. A. I. Galagan.

Mr. V. P. Kovalenko.

Secretary

Mr. N. I. Lozuk.

Assistant to the Chairman

Mr. M. Z. Getmanetz.

UNION OF BURMA

Representative

H.E. U So Nyun, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Washington, Chairman of delegation.

Alternate Representative

U Tin Maung, Second Secretary of Embassy.

Assistants

U Kyin Sein.

U San Tun.

UNION OF SOUTH AFRICA

Representative

Mr. H. T. Andrews, Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Washington, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representative

Mr. Seymour Jacklin, Alternate Representative to the United Nations.

Advisers

Mr. W. Dirkse van Schalkwyk, First Secretary of Legation at Washington.

Suppléant

M. Adnan Kural, Conseiller de Légation, Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseiller

M. Ilhan Savut, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaires

M. Sait Sahipoglu, Premier Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Osman Derinsu, Deuxième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Pertev Subasi, Troisième Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE
D'UKRAINE

Représentants

M. Vassili A. Tarassenko, Chef de la délégation.

M. A. I. Galagan.

M. V. P. Kovalenko.

Secrétaire

M. N. I. Lozouk.

Chef adjoint de la délégation

M. M. Z. Guetmanetz.

UNION BIRMANE

Représentant

S.E. U So Nyun, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington, Chef de la délégation.

Suppléant

U Tin Maung, Deuxième Secrétaire d'Ambassade.

Assistants

U Kyin Sein.

U San Tun.

UNION SUD-AFRICAINE

Représentant

M. H. T. Andrews, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Washington, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléant

M. Seymour Jacklin, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers

M. W. Dirkse van Schalkwyk, Premier Secrétaire de Légation à Washington.

Mr. Brand G. Fourie, Secretary of the Permanent Delegation to the United Nations.

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

Representatives

H.E. Mr. Andrei A. Gromyko, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Deputy Minister for Foreign Affairs, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

H.E. Mr. Alexander S. Panyushkin, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary at Washington.

Mr. Semen K. Tsarapkin, Envoy Extraordinary and Plenipotentiary.

Advisers and Experts

Mr. Alexander P. Morozov.

Mr. Pavel M. Chernyshov.

Mr. Alexander P. Borisov.

Mr. Nikolai I. Moliakov.

Mr. Nikolai F. Paisov.

Assistants

Mr. Sergei A. Nekrasov.

Mr. Nikolai N. Kriukov.

Mr. Ivan E. Kamenev.

UNITED KINGDOM

Representative

The Right Honourable Arthur Creech-Jones, M.P., Secretary of State for the Colonies, Chairman of delegation.

Alternate Representative

H.E. the Right Honourable Sir Alexander Cadogan, G.C.M.G., K.C.B., Permanent Representative to the United Nations.

Advisers

Mr. V. G. Lawford, M.V.O., Counsellor of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. R. H. Hadow, C.M.G., M.C., Counsellor of Embassy at Washington.

Mr. M. E. Bathurst, C.B.E., Counsellor of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. H. Beeley, C.B.E.

Mr. B. Cockram, O.B.E., Counsellor of Embassy at Washington.

Mr. Trafford Smith.

Mr. John Fletcher-Cooke.

Mr. P. S. Falla, First Secretary and Head of Chancery of the Permanent Delegation to the United Nations.

Mr. E. E. Tomkins.

Mr. A. R. K. MacKenzie, Information Officer of the Permanent Delegation to the United Nations.

M. Brand G. Fourie, Secrétaire à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Représentants

S.E. M. Andrei A. Gromyko, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Ministre adjoint des Affaires étrangères, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

S. E. M. Alexandre S. Paniouchkine, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington.

M. Semen K. Tsarapkin, Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire.

Conseillers et experts.

M. Alexandre P. Morozov.

M. Pavel M. Tchernychov.

M. Alexandre P. Borisov.

M. Nikolai I. Moliakov.

M. Nilolai F. Païssov.

Assistants

M. Sergei A. Nekrasov.

M. Nikolai N. Krioukov.

M. Ivan E. Kamenev.

ROYAUME-UNI

Représentant

Le Très-Honorable Arthur Creech-Jones, Membre du Parlement, Secrétaire d'Etat aux Colonies, Chef de la délégation.

Suppléant

S.E. le Très-Honorable Sir Alexander Cadogan, G. C. M. G., K. C. B., Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers

M. V. G. Lawford, M.V.O., Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. R. H. Hadow, C.M.G., M.C., Conseiller d'Ambassade à Washington.

M. M. E. Bathurst, C.B.E., Conseiller à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. H. Beeley, C.B.E.

M. B. Cockram, O.B.E., Conseiller d'Ambassade à Washington.

M. Trafford Smith.

M. John Fletcher-Cooke.

M. P. S. Falla, Premier secrétaire et Chef de la chancellerie de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. E. E. Tomkins.

M. A. R. K. MacKenzie, Service de l'information à la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mr. J. D. Chadburn, Information Officer.
Mr. N. D. Watson, Private Secretary to the
Secretary of State for Colonies.

UNITED STATES OF AMERICA

Representatives

The Honourable Warren R. Austin, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

The Honourable Francis B. Sayre, Permanent Mission to the United Nations.

Dr. Philip C. Jessup, Permanent Mission to the United Nations.

Alternate Representatives

Mr. Dean Rusk, Director of the Office of United Nations Affairs, Department of State.
Mr. John C. Ross, Deputy to the Permanent Representative to the United Nations.

Advisers

Mr. Frank P. Corrigan, Adviser on Latin American Affairs.
Mr. Donald C. Blaisdell, Office of United Nations Affairs, Department of State.

Mr. William Cargo, Division of Dependent Area Affairs, Department of State.
Mr. Benjamin Gerig, Division of Dependent Area Affairs, Department of State.
Mr. Raymond A. Hare, Division of South Asian Affairs, Department of State.
Mr. John E. Horner, Office of European Affairs, Department of State.
Mr. Gordon Knox, Permanent Mission to the United Nations.
Mr. Samuel K. C. Kopper, Office of the Near Eastern and African Affairs, Department of State.
Mr. Thomas J. Maleady, Foreign Service Officer, Department of State.
Mr. Robert M. McClintock, Office of United Nations Affairs, Department of State.

Mr. Paul W. Meyer, Foreign Service Officer, Department of State.
Mr. Charles P. Noyes, Permanent Mission to the United Nations.
Mr. G. Hayden Raynor, Office of European Affairs, Department of State.
Mr. Fraser Wilkins, Foreign Service Officer, Department of State.

Executive Officer

Mr. Donald C. Blaisdell, Office of United Nations Affairs, Department of State.

M. J. D. Chadburn, Service de l'information.
M. N. D. Watson, Secrétaire particulier du
Ministre des Colonies.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Représentants

L'Honorable Warren R. Austin, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

L'Honorable Francis B. Sayre, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Philip C. Jessup, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants

M. Dean Rusk, Directeur du Bureau des Affaires de l'Organisation des Nations Unies du Département d'Etat.

M. John C. Ross, Adjoint au représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers

M. Frank P. Corrigan, Conseiller pour les Affaires d'Amérique latine.

M. Donald C. Blaisdell, Bureau des Affaires de l'Organisation des Nations Unies du Département d'Etat.

M. William Cargo, *Division of Dependent Area Affairs* du Département d'Etat.

M. Benjamin Gerig, *Division of Dependent Area Affairs* du Département d'Etat.

M. Raymond A. Hare, Bureau des Affaires d'Asie du Sud du Département d'Etat.

M. John E. Horner, Bureau des Affaires européennes du Département d'Etat.

M. Gordon Knox, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Samuel K. C. Kopper, Bureau des Affaires du Proche Orient et d'Afrique du Département d'Etat.

M. Thomas J. Maleady, *Foreign Service Officer* du Département d'Etat.

M. Robert M. McClintock, Bureau des Affaires de l'Organisation des Nations Unies du Département d'Etat.

M. Paul W. Meyer, *Foreign Service Officer* du Département d'Etat.

M. Charles P. Noyes, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. G. Hayden Raynor, Bureau des Affaires européennes du Département d'Etat.

M. Fraser Wilkins, *Foreign Service Officer* du Département d'Etat.

Administrateur principal

M. Donald C. Blaisdell, Bureau des Affaires de l'Organisation des Nations Unies du Département d'Etat.

Assistant

Miss Betty C. Gough, Division of International Organization Affairs, Department of State.

Secretary-General

Mr. Richard S. Winslow, Secretary-General of the Permanent Mission to the United Nations.

Deputy Secretary-General

Mr. Thomas F. Power, Jr., Deputy Secretary-General of the Permanent Mission to the United Nations.

Information Officer

Mr. Porter McKeever, Permanent Mission to the United Nations.

Press Officers

Mr. Gilbert Stewart, Permanent Mission to the United Nations.

Mr. David Wilson, Permanent Mission to the United Nations.

URUGUAY

Representative

Professor Enrique Rodríguez Fabregat, Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

VENEZUELA

Representative

H.E. Carlos Eduardo Stolk, Ambassador, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Alternate Representatives

Dr. Pedro Zuloaga, Minister Plenipotentiary, Alternate Representative to the United Nations.

Dr. Victor M. Pérez Perozo, Minister Plenipotentiary, Permanent Delegation to the United Nations.

Adviser

Dr. Carlos Rodríguez Jiménez, Secretary-General, Permanent Delegation to the United Nations.

YEMEN

Representatives

H.E. Sayed Hassan Ibrahim, Chairman of delegation.

Sayed Abdel Rahman Abdel Samad.

Secretary

Mr. Abdallah El-Erian.

YUGOSLAVIA

Representative

Dr. Joza Vilfan, Minister Plenipotentiary, Permanent Representative to the United Nations, Chairman of delegation.

Adjointe

Mlle Betty C. Gough, *Division of International Organization Affairs* du Département d'Etat.

Secrétaire général

M. Richard S. Winslow, Secrétaire général de la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire général adjoint

M. Thomas F. Power, Secrétaire général adjoint de la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Service d'information

M. Porter McKeever, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Service de presse

M. Gilbert Stewart, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. David Wilson, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

URUGUAY

Représentant

Le professeur Enrique Rodríguez Fabregat, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

VENEZUELA

Représentant

S.E. le Dr Carlos Eduardo Stolk, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

Suppléants

Le Dr Pedro Zuloaga, Ministre plénipotentiaire, Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Dr Victor M. Pérez Perozo, Ministre plénipotentiaire, Délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseiller

Le Dr Carlos Rodríguez Jiménez, Secrétaire général de la délégation permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

YÉMEN

Représentants

S.E. Sayed Hassan Ibrahim, Chef de la délégation.

Sayed Abdel Rahman Abdel Samad.

Secrétaire

Mr. Abdallah El-Erian.

YUGOSLAVIE

Représentant

Le Dr Joza Vilfan, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation.

REPRESENTATIVES OF THE
SPECIALIZED AGENCIES

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION

Representative

Dr. R. Métall.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

Representative

Mr. F. L. MacDougall.

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC
AND CULTURAL ORGANIZATION

Representative

Mr. Solomon V. Arnaldo, Acting Director
of the New York Office.

MEMBERS OF THE UNITED NATIONS
PALESTINE COMMISSION

Chairman

Mr. Karel Lisicky (Czechoslovakia), Envoy
Extraordinary and Minister Plenipotentiary.

Vice-Chairman

Dr. Raúl Díez de Medina (Bolivia), Minister
Counsellor of Embassy at Washington.

Members

Mr. Per Federspiel (Denmark), Member of
Parliament.

Dr. Eduardo Morgan (Panama), Legal Advi-
ser, Ministry of Labour and Social Welfare.

Mr. Vicente J. Francisco (Philippines), Sena-
tor, Chairman of Committee on Foreign
Relations of Senate.

REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS
SPECIALISEES

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Représentant

Le Dr R. Métall.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Représentant

M. F. L. MacDougall.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Représentant

M. Solomon V. Arnaldo, Directeur par inté-
rim du bureau de New-York.

LISTE DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

Président

M. Karel Lisicky (Tchécoslovaquie), Envoyé
extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

Vice-Président

Le Dr Raúl Díez de Medina (Bolivie), Mi-
nistre plénipotentiaire, Conseiller d'Ambas-
sade à Washington.

Membres

M. Per Federspiel (Danemark), Membre du
Parlement.

Le Dr Eduardo Morgan (Panama), Conseiller
juridique au Ministère du travail et du bien-
être social.

M. Vicente J. Francisco (Philippines), Sénat-
eur, Président de la Commission des rela-
tions étrangères du Sénat.

OFFICERS OF THE GENERAL ASSEMBLY AND ITS COMMITTEES

BUREAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DES COMMISSIONS

PRESIDENT OF THE GENERAL ASSEMBLY

Dr. José Arce (Argentina).

VICE-PRESIDENTS OF THE GENERAL ASSEMBLY

The heads of the delegations of the following countries: *France, Peru, Sweden, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.*

FIRST COMMITTEE

(Political and Security)

Chairman

Mr. T. F. Tsiang (China).

Vice-Chairman

Mr. Juliusz Katz-Suchy (Poland).

Rapporteur

Mr. Finn Moe (Norway).

SECOND COMMITTEE¹

(Economic and Financial)

Chairman

Mr. Eduardo Anze Matienzo (Bolivia).

THIRD COMMITTEE¹

(Social, Humanitarian and Cultural)

Chairman

Mr. Carlos García Bauer (Guatemala).

FOURTH COMMITTEE¹

(Trusteeship)

Chairman

Sir Carl Berendsen (New Zealand).

FIFTH COMMITTEE¹

(Administrative and Budgetary)

Chairman

Mr. Joza Vilfan (Yugoslavia).

SIXTH COMMITTEE¹

(Legal)

Chairman

Mr. Nasrollah Entezam (Iran).

GENERAL COMMITTEE

The General Committee was constituted as follows:

- (a) The President of the General Assembly as Chairman;

¹ Since no agenda items were allocated to this Committee, neither a Vice-Chairman nor a Rapporteur was elected.

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Dr José Arce (Argentine).

VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les chefs des délégations des pays suivants: *France, Pérou, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.*

PREMIÈRE COMMISSION

(Questions politiques et de sécurité)

Président

M. T. F. Tsiang (Chine).

Vice-Président

M. Juliusz Katz-Suchy (Pologne).

Rapporteur

M. Finn Moe (Norvège).

DEUXIÈME COMMISSION¹

(Questions économiques et financières)

Président

M. Eduardo Anze Matienzo (Bolivie).

TROISIÈME COMMISSION¹

(Questions sociales, humanitaires et culturelles)

Président

M. Carlos García Bauer (Guatemala).

QUATRIÈME COMMISSION¹

(Tutelle)

Président

Sir Carl Berendsen (Nouvelle-Zélande).

CINQUIÈME COMMISSION¹

(Questions administratives et budgétaires)

Président

M. Joza Vilfan (Yougoslavie).

SIXIÈME COMMISSION¹

(Questions juridiques)

Président

M. Nasrollah Entezam (Iran).

BUREAU

Le Bureau de l'Assemblée générale est constitué de la manière suivante:

- a) Le Président de l'Assemblée générale;

¹ Aucun point de l'ordre du jour n'ayant été renvoyé à cette Commission, elle n'a élu ni Vice-Président ni Rapporteur.

- (b) The seven Vice-Presidents of the General Assembly;
- (c) The Chairmen of the six Main Committees of the General Assembly.

CREDENTIALS COMMITTEE

The Credentials Committee was constituted as follows:

The delegations of *Belgium, Dominican Republic, Egypt, India, Mexico, Netherlands, Pakistan, Ukrainian Soviet Socialist Republic*, and *Uruguay*, with the representative of *Belgium* as Chairman.

SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS

Mr. Trygve Lie.

- b) Les sept Vice-Présidents élus par l'Assemblée générale;
- c) Les Présidents des six grandes commissions de l'Assemblée générale.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

La Commission de vérification des pouvoirs est constituée de la manière suivante:

Les délégations de la *Belgique*, de la *République Dominicaine*, de l'*Egypte*, de l'*Inde*, du *Mexique*, des *Pays-Bas*, du *Pakistan*, de la *République socialiste soviétique d'Ukraine* et de l'*Uruguay*. Le représentant de la *Belgique* assure la présidence.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

M. Trygve Lie.

AGENDA OF THE GENERAL ASSEMBLY
Second special session

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Deuxième session extraordinaire

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Opening of the session by the Chairman of the delegation of Brazil.2. Election and report of the Credentials Committee.3. Election of the President.4. Organization of the session.5. Adoption of the agenda.6. Application of the Union of Burma for membership in the United Nations.7. Further consideration of the question of the future government of Palestine. | <ol style="list-style-type: none">1. Ouverture de la session par le Président de la délégation du Brésil.2. Election et rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.3. Election du Président.4. Organisation de la session.5. Adoption de l'ordre du jour.6. Demande d'admission de l'Union birmane à l'Organisation des Nations Unies.7. Poursuite de l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine. |
|---|---|

Hundred and thirty-first plenary meeting,

19 April 1948

Cent-trente et unième séance plénière,

le 19 avril 1948.

HUNDRED AND TWENTY-NINTH PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York, on
Friday, 16 April 1948, at 11 a.m.*

*Temporary President: Mr. J. C. MUNIZ
(Brazil).*

President: Dr. J. ARCE (Argentina).

1. Tribute to the memory of Dr. Manuel Roxas

After formally opening the second special session of the General Assembly, the TEMPORARY PRESIDENT asked those present to stand in tribute to the memory of Dr. Manuel Roxas, President of the Philippines, whose death had been announced. He wished to express the Assembly's sympathy with the Philippine nation in its national loss.

2. Opening address by Mr. Muniz, Chair- man of the Brazilian delegation

The TEMPORARY PRESIDENT stated that the importance of the question with which the special session of the Assembly was to deal could not be over-emphasized. The United Nations had been established to maintain peace and security. It now faced decisions involving the very principles on the basis of which it had been established. Its prestige had suffered rude shocks and the hopes founded upon it were now fraught with doubt and misgiving. The world saw with horror a deepening antagonism between nations.

In such an atmosphere the Assembly was called upon for the third time within a year to consider the distressing problem of Palestine. The picture could hardly be more sombre, yet it must be remembered that the night was always darkest before the dawn. The greater the obstacles, the greater must be the efforts to overcome them. Humanity had been able to withstand adversity and even to survive cataclysms only when reason had triumphed over the forces of nature. The Assembly must not lose sight of the purpose of the United Nations, which was to prepare the way for the unity of mankind. Even failures could provide an impetus to greater striving towards that goal.

The first condition precedent to a successful solution of the Palestine question was the full assent of both Jews and Arabs to the truce proposed by the Security Council (document S/722). He earnestly hoped that the Jews and

CENT-VINGT-NEUVIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York, le
vendredi 16 avril 1948, à 11 heures.*

Président provisoire: M. J.-C. MUNIZ (Brésil).

Président: Le Dr J. ARCE (Argentine).

1. Hommage rendu à la mémoire de M. Manuel Roxas

Après avoir déclaré ouverte la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le PRÉSIDENT PROVISOIRE demande aux représentants de bien vouloir se lever pour rendre hommage à la mémoire de M. MANUEL ROXAS, Président des Philippines, dont la mort vient d'être annoncée. Il se fait l'interprète de la sympathie qu'éprouve l'Assemblée pour le peuple des Philippines dans sa grande perte.

2. Discours d'ouverture de la session pro- noncé par M. Muniz, chef de la délé- gation du Brésil

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare qu'il serait difficile d'exagérer l'importance de la question qu'aura à traiter l'Assemblée au cours de sa session extraordinaire. L'Organisation des Nations Unies a été établie pour maintenir la paix et la sécurité; elle se trouve maintenant devoir prendre des décisions qui mettent en jeu les principes mêmes sur lesquels elle a été fondée. Son prestige a reçu de rudes coups; les espoirs que l'on avait placés en elle sont maintenant mêlés de doutes et de craintes. Le monde voit avec un sentiment d'horreur s'aggraver l'antagonisme entre les nations.

C'est dans cette atmosphère que l'Assemblée est convoquée pour la troisième fois en l'espace d'un an pour examiner l'angoissante question palestinienne. Le tableau ne pourrait guère être plus sombre. Il faut pourtant se souvenir que c'est avant l'aube qu'il fait le plus noir. Plus les obstacles sont grands, plus les efforts que l'on a à faire pour surmonter ces obstacles doivent être résolus. L'humanité n'a été capable de résister à l'adversité et de survivre aux cataclysmes que lorsque la raison a triomphé des forces de la nature. L'Assemblée ne doit pas perdre de vue l'objectif de l'Organisation des Nations Unies, qui est de préparer l'union de l'humanité. Il faut tirer des échecs mêmes la volonté d'un effort redoublé pour atteindre cet objectif.

La première condition préalable d'une solution heureuse de la question palestinienne est l'acceptation pleine et entière, à la fois par les Juifs et les Arabes, de la trêve proposée par le Conseil de sécurité (document S/722). Le

Arabs would do everything possible to protect the City of Jerusalem. That was the earnest desire, not only of the Assembly, but of the whole world.

He prayed that the Assembly's work might lead to the re-establishment of peace in Palestine as a first step towards world peace which was so anxiously desired by all.

3. Appointment of the Credentials Committee

In accordance with rule 24 of the revised rules of procedure, the TEMPORARY PRESIDENT proposed that the following nine countries should be members of the Credentials Committee:

Belgium, Dominican Republic, Egypt, India, Mexico, Netherlands, Pakistan, Ukrainian Soviet Socialist Republic and Uruguay.

The President's proposal was adopted.

4. Election of the President

The TEMPORARY PRESIDENT announced that the General Assembly would proceed to elect its President, in accordance with rule 84 of the revised rules of procedure. He asked Mr. Freeman (Liberia) and Mr. Snouck Hurgronje (Netherlands) to act as tellers.

On a vote by secret ballot, 53 valid votes were cast, a majority of 27 votes thus being required.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Dr. Arce (Argentina).....	31
Mr. Tsiang (China).....	18
Sir Carl Berendsen (New Zealand) ..	2
Mr. Freeman (Liberia).....	1
Mr. Muniz (Brazil).....	1

The TEMPORARY PRESIDENT announced that Dr. Arce had been elected, and invited him to take the Chair.

5. Address by the President

The PRESIDENT thanked the Members of the General Assembly for the distinction they had conferred upon him, which he interpreted chiefly as a mark of appreciation of his country's services to the United Nations. He fully realized the great responsibility which rested on the shoulders of the President of the special session — that of guiding the debates, the outcome of

Président provisoire espère sincèrement que les Juifs et les Arabes feront tout leur possible pour protéger la Ville de Jérusalem. C'est là le profond désir, non seulement de l'Assemblée, mais du monde entier.

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE exprime le vœu que les travaux de l'Assemblée amèneront le rétablissement de la paix en Palestine, premier gage d'une paix dans le monde à laquelle toute l'humanité aspire si ardemment.

3. Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs

Conformément à l'article 24 du règlement intérieur révisé, le PRÉSIDENT PROVISOIRE propose comme membres de la Commission de vérification des pouvoirs les neuf pays suivants:

Belgique, République Dominicaine, Egypte, Inde, Mexique, Pays-Bas, Pakistan, République soviétique socialiste d'Ukraine, Uruguay.

La proposition du Président est adoptée.

4. Election du Président

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE annonce que l'Assemblée générale élira maintenant son Président, conformément à l'article 84 du règlement intérieur révisé. Il demande à MM. Freeman (Libéria) et Snouck Hurgronje (Pays-Bas) de bien vouloir assurer les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret; 53 bulletins valables sont déposés; la majorité requise est donc de 27 voix.

Les résultats du scrutin sont les suivants:

	Nombre de voix
Le Dr Arce (Argentine).....	31
M. Tsiang (Chine).....	18
Sir Carl Berendsen (Nouvelle-Zélande).....	2
M. Freeman (Libéria).....	1
M. Muniz (Brésil).....	1

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE annonce que le Dr Arce est élu et il l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

5. Discours du Président

Le PRÉSIDENT remercie les membres de l'Assemblée générale pour la distinction dont il a été l'objet et où il veut voir surtout un témoignage de la satisfaction causée par les services qu'a rendus son pays aux Nations Unies. Il se rend pleinement compte de la lourde responsabilité qui va peser, au cours de la session extraordinaire, sur le Président, qui devra diriger des

which would decide the future fate of Palestine. The firm attitude which had been taken by the Argentine delegation in the matter was known to the Assembly; but from the moment of his election he pledged himself to maintain impartiality and dedicated himself to a policy of harmonizing the various interests engaged and of respect for all the opinions expressed during the discussion. He hoped that thus ultimate agreement might be reached.

It would surprise no one to hear him once again call on Arabs and Jews to reach agreement. Had they done so earlier, the present session might not have been necessary. Instead they had preferred to fight, to kill each other, and to destroy much that was essential for the progress and welfare of Palestine. Nevertheless, he thought there was still time to reach an understanding. The best plan the Assembly could adopt would still be of less value than any agreement which the parties themselves might reach, and the Assembly should endeavour to lead the way to such an agreement and to facilitate a satisfactory solution. A time might come when the political interests of the great Powers might oblige both Arabs and Jews in the future to regret their present unwillingness to reach a direct agreement.

The world was in a state of tension; there were nations whose conduct compromised the future of the United Nations, which was indispensable to collective security and world peace. Those who believed in the Organization should defend it. For that purpose the provisions of the Charter should be strictly adhered to, and one way to do that was to amend the Charter when it proved to be inadequate. It should be improved according to legal methods; that would show respect for it and would prevent destructive attacks upon it.

The present world situation required decisions, not speeches. Tolerance should be shown for the expression of all points of view, but there could be no tolerance for any attitude which tended to destroy harmony or obstruct the functions of the organization. If the spirit which had created the United Nations no longer inspired the conduct of Member States, it would be better to admit it and to take measures to meet the new situation. Nothing need prevent the peoples from living in peace if they were prepared to respect each others' rights. In former times, wars had sometimes helped to advance civilization, but at the present day any peace, if carried out in good faith, would do more than any war for the progress of the peoples and of civilization. Any war waged with atomic weapons and modern technique would be a war of extermina-

débats dont l'issue décidera de l'avenir de la Palestine. L'Assemblée connaît bien la ferme position qu'a prise, sur cette question, la délégation de l'Argentine; le Dr Arce déclare qu'il s'engage, maintenant qu'il est élu Président, à demeurer impartial et à se consacrer à une politique de conciliation des divers intérêts en jeu et de respect pour toutes les opinions qui seront exprimées au cours de la discussion. Il espère qu'il sera ainsi possible de parvenir finalement à un accord.

Personne, poursuit le Président, n'éprouvera de surprise en l'entendant inviter une fois de plus les Arabes et les Juifs à se mettre d'accord. S'ils l'avaient fait plus tôt, il n'aurait peut-être pas été nécessaire de convoquer la présente session. Mais ils ont préféré se battre, s'exterminer, détruire une grande partie des richesses essentielles au progrès et au bien-être de la Palestine. Le Président estime néanmoins qu'il n'est pas trop tard pour parvenir à un accord. Le meilleur plan que l'Assemblée pourrait adopter serait loin de valoir un accord conclu par les parties elles-mêmes. L'Assemblée doit s'efforcer de montrer la voie à suivre pour un tel accord et de faciliter la recherche d'une solution satisfaisante. Un jour peut venir où les intérêts politiques des grandes Puissances pourraient faire regretter aux Juifs comme aux Arabes leur présente répugnance à parvenir à un accord direct.

Le monde est dans un état de tension; la conduite de certaines nations compromet l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, pourtant si indispensable à la sécurité collective et à la paix du monde. Ceux qui croient en l'Organisation doivent la défendre. A cette fin, on doit s'en tenir strictement aux dispositions de la Charte; une des méthodes pour ce faire consiste à amender la Charte lorsqu'on y découvre des insuffisances. Il faut l'améliorer par des méthodes légales; ce serait lui montrer du respect et prévenir les attaques destructives qui sont dirigées contre elle.

La situation actuelle exige des décisions et non des discours. Il faut faire preuve de tolérance envers tous les points de vue, mais il ne peut y avoir aucune tolérance pour une attitude qui tend à détruire l'harmonie ou mettre obstacle au fonctionnement de l'Organisation. Si l'esprit qui a permis de créer l'Organisation des Nations Unies n'inspire plus la conduite de ses Membres, il vaut mieux le reconnaître et prendre des mesures pour faire face à cette situation nouvelle. Rien ne doit empêcher les peuples de vivre en paix s'ils sont disposés à respecter les droits les uns des autres. Les guerres ont, jadis, parfois contribué au progrès de la civilisation, mais, de nos jours, n'importe quel arrangement pacifique, s'il est exécuté de bonne foi, fera plus que n'importe quelle guerre pour le progrès des peuples et de la civilisation. Toute

tion. The great Powers already had too many preoccupations within their own frontiers to need to go beyond those frontiers in search of uncertain triumphs which would bring nothing but misery both to victors and vanquished. Let them show the world that political power and military force were not incompatible with right and justice. When great Powers sought to dominate the world, sooner or later the world brought them back to a sense of reality, even though it had to be through the carnage of the battlefield and the ruins of devastated cities.

The President appealed to the Members of the General Assembly to find a solution to the problem of Palestine and to work together for peace.

Turning to matters of procedure, the President suggested that the example of the first special session should be followed, subject to some slight changes imposed by the new rules of procedure (document A/520). He therefore proposed to adjourn the plenary meeting in order that the six Main Committees might elect their chairmen, after which the General Assembly would re-convene and elect the seven Vice-Presidents.

The meeting rose at 12.30 p.m.

HUNDRED AND THIRTIETH PLENARY MEETING

Held at Flushing Meadow, New York, on Friday, 16 April 1948, at 4.15 p.m.

President: Dr. J. ARCE (Argentina).

6. Chairmen of the Main Committees

The PRESIDENT announced that the Chairmen of the six Main Committees had been elected as follows:

First Committee: Mr. Tsiang (China)

Second Committee: Mr. Anze Matienzo (Bolivia)

Third Committee: Mr. García Bauer (Guatemala)

Fourth Committee: Sir Carl Berendsen (New Zealand)

Fifth Committee: Mr. Vilfan (Yugoslavia)

Sixth Committee: Mr. Entezam (Iran)

7. Election of the Vice-Presidents of the General Assembly

A vote for the election of seven Vice-Presidents of the General Assembly was taken by secret ballot.

guerre où l'on utiliserait la technique moderne et les armes atomiques serait une guerre d'extermination. Les grandes Puissances ont déjà assez de préoccupations sur leur propre territoire pour se dispenser d'aller, au dehors de leurs frontières, à la recherche de triomphes incertains qui ne causeraient que malheur tant au vainqueur qu'au vaincu. C'est à elles qu'il appartient de démontrer au monde que la puissance politique et la force militaire ne sont pas inconciliables avec le droit et la justice. Lorsque des grandes Puissances ont recherché à dominer le monde, le monde les a, tôt ou tard, ramenées à la raison, même au prix d'une hécatombe sur un champ de bataille et de la ruine de villes dévastées.

Le PRÉSIDENT adresse un pressant appel aux membres de l'Assemblée générale pour qu'ils trouvent une solution au problème palestinien et travaillent d'un commun accord pour la paix.

Passant ensuite aux questions de procédure, le Président suggère que l'on suive les précédents établis par la première session extraordinaire, sous réserve de quelques modifications de détail résultant du nouveau règlement intérieur (document A/520). Il propose donc d'ajourner la séance plénière afin de permettre aux six grandes Commissions d'élire leurs Présidents, après quoi l'Assemblée générale se réunira de nouveau pour élire les sept Vice-Présidents.

La séance est levée à 12 h. 30.

CENT-TRENTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le vendredi 16 avril 1948, à 16 h. 15.

Président: Le Dr J. ARCE (Argentine).

6. Présidents des grandes Commissions

Le PRÉSIDENT annonce que les Présidents des six grandes Commissions ont été élus et sont les suivants:

Première Commission: M. Tsiang (Chine)

Deuxième Commission: M. Anze Matienzo (Bolivie)

Troisième Commission: M. García Bauer (Guatemala)

Quatrième Commission: Sir Carl Berendsen (Nouvelle-Zélande)

Cinquième Commission: M. Vilfan (Yougoslavie)

Sixième Commission: M. Entezam (Iran)

7. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée générale

On procède à un vote au scrutin secret pour l'élection des sept Vice-Présidents de l'Assemblée générale.

The representatives of the following countries were elected:

United States of America
France
Union of Soviet Socialist Republics
United Kingdom
Sweden
Turkey
Peru

8. Constitution of the General Committee

The PRESIDENT stated that with the election of the seven Vice-Presidents and of the Chairmen of the six Main Committees, the General Committee had been fully constituted.

9. Report of the Credentials Committee

The PRESIDENT invited the Rapporteur of the Credentials Committee to present its report.

Mr. Vos (Belgium), Rapporteur of the Credentials Committee, stated that the Committee, composed of the representatives of Belgium, the Dominican Republic, Egypt, India, Mexico, Netherlands, Pakistan, the Ukrainian Soviet Socialist Republic and Uruguay, had examined the credentials of the representatives of fifty-six Member States. The representative of Paraguay had submitted no credentials. The credentials of the representatives of Argentina, Belgium, Costa Rica, Czechoslovakia, Guatemala, Honduras, Iraq, Luxembourg, Mexico, Sweden, Turkey, the United Kingdom and Yugoslavia fully satisfied the provisions of rule 23 of the rules of procedure of the General Assembly. The remaining forty-three Governments had submitted provisional credentials for their representatives. Pending a subsequent examination of the credentials of those representatives, the Committee suggested that they should be permitted to sit with the same rights as the other representatives.

The report of the Credentials Committee was approved.

10. Provisional agenda for the second special session

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) enquired whether the Security Council had issued any documents explaining its reasons for the convocation of a special session of the General Assembly.

Sont élus les représentants des pays suivants:

Etats-Unis d'Amérique
France
Union des Républiques socialistes soviétiques
Royaume-Uni
Suède
Turquie
Pérou

8. Constitution du Bureau

Le PRÉSIDENT annonce que, à la suite de l'élection des sept Vice-Présidents de l'Assemblée générale et des Présidents des six grandes Commissions, le Bureau se trouve entièrement constitué.

9. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Le PRÉSIDENT invite le Rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs à présenter son rapport.

M. Vos (Belgique), Rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs, déclare que la Commission composée des représentants de la Belgique, de la République Dominicaine, de l'Égypte, de l'Inde, du Mexique, des Pays-Bas, du Pakistan, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de l'Uruguay, a examiné les pouvoirs des représentants de cinquante-six États Membres. Le représentant du Paraguay n'a pas présenté de pouvoirs. Les pouvoirs des représentants de l'Argentine, de la Belgique, du Costa-Rica, de la Tchécoslovaquie, du Guatemala, du Honduras, de l'Irak, du Luxembourg, du Mexique, de la Suède, de la Turquie, du Royaume-Uni et de la Yougoslavie sont conformes aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Les représentants des quarante-trois autres Gouvernements n'ont présenté que des pouvoirs provisoires. En attendant de procéder à un nouvel examen des pouvoirs de ces représentants, la Commission propose que ceux-ci soient autorisés à siéger et à jouir des mêmes droits que les autres représentants.

Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs est approuvé.

10. Ordre du jour provisoire de la deuxième session extraordinaire

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) demande si le Conseil de sécurité a fait paraître des documents expliquant les raisons pour lesquelles il a convoqué une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

The PRESIDENT replied that document A/530 had been submitted to the General Assembly, and although he was not prepared to go into its contents now, the document would be considered by the General Committee in connexion with the examination of the provisional agenda.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) stated that he realized that debate on agenda items would begin as soon as the General Committee had presented its views to the Assembly. It had, however, been customary in the past to inform Members in advance of the items which might appear on the agenda, and it would have been highly useful and logical if the Security Council had submitted some report or statement explaining its reasons for the convocation of a special session.

The General Assembly had entrusted a task to the Security Council through resolution 181 (II) of 29 November. If the Security Council had to convene a special session to reconsider a matter on which the General Assembly had taken a decision after careful consideration during its last two sessions, the Council should have informed the Assembly of any new facts justifying a special session.

The PRESIDENT thought that the proper time for bringing up the matter would have been after the General Committee had presented to the General Assembly its recommendations concerning the agenda. However, it was a well-known fact that the Security Council had requested the Secretary-General to convene a special session of the General Assembly on account of its own inability to reach a decision on the problem referred to it by the Assembly.

The meeting rose at 6 p.m.

HUNDRED AND THIRTY-FIRST MEETING

Held at Flushing Meadow, New York, on Monday, 19 April 1948, at 10.30 a.m.

President: Dr. J. ARCE (Argentina).

11. Supplementary list for the second special session: Report of the General Committee (document A/537)

The PRESIDENT proposed that recommendations 2 and 4 of the report of the General Committee, relating to the application of the Union of Burma for membership in the United Nations

Le PRÉSIDENT répond que le document A/530 a été transmis à l'Assemblée générale et que ce document, dont il n'envisage pas d'examiner le contenu tout de suite, fera l'objet d'un examen par le Bureau au moment de l'examen de l'ordre du jour provisoire.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) déclare qu'il se rend compte que la discussion de l'ordre du jour commencera dès que le Bureau aura présenté ses vues à l'Assemblée. Toutefois, il a toujours été d'usage, dans le passé, d'informer à l'avance les Membres des points susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour. Il eût été fort utile et logique que le Conseil de sécurité soumit un rapport ou fit une déclaration quelconque pour expliquer les raisons de la convocation d'une session extraordinaire.

Par sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, l'Assemblée a chargé le Conseil de sécurité de s'acquitter d'une tâche. Si le Conseil de sécurité devait convoquer une session extraordinaire afin de réexaminer une question sur laquelle l'Assemblée générale s'était prononcée après lui avoir consacré une étude approfondie pendant ses deux dernières sessions, le Conseil aurait dû informer l'Assemblée des faits nouveaux qui justifient une session extraordinaire. En l'absence de faits nouveaux, il aurait dû donner les raisons de la convocation de la deuxième session spéciale.

Le PRÉSIDENT estime que cette question n'aurait dû être soulevée qu'après que le Bureau aura présenté ses recommandations à l'Assemblée en ce qui concerne l'ordre du jour. Comme tout le monde le sait, pourtant, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale parce qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité d'aboutir à une décision au sujet du problème que l'Assemblée lui a renvoyé.

La séance est levée à 18 heures.

CENT-TRENTE ET UNIÈME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le lundi 19 avril 1948, à 10 h. 30.

Président: Le Dr J. ARCE (Argentine).

11. Liste supplémentaire de questions à inscrire à l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire: rapport du Bureau (document A/537)

Le PRÉSIDENT propose que les recommandations 2 et 4 du rapport du Bureau, qui ont trait à la demande d'admission de l'Union birmane à l'Organisation des Nations Unies, figurant sur

which was on the supplementary list, should be considered before recommendations 1 and 3.

The supplementary list was approved by 45 votes, with none against and no abstentions, and the Assembly decided to consider the application in plenary meeting without reference to a committee.

12. Application of the Union of Burma for membership in the United Nations (document A/533)

Mr. PILLAI (India) stated, on behalf of the Government of India, that he was pleased to support the application of the Union of Burma for membership in the United Nations. Throughout the course of history, India and Burma had been closely linked, not so much by economic and political interests as by spiritual and cultural affinities. Two thousand years ago, Burma had adopted the teachings of Gautama Buddha, India's greatest son, and the pursuit of peace and righteousness had bound the two peoples in the closest spiritual community. The fact that during the period of British rule the two countries had been under the same political and administrative system and had been associated in the struggle for political emancipation had led to a closer union.

When India had attained its independence, Burma had been the first to rejoice, and India, which regarded its independence as only the first step towards the political emancipation of the other countries of Asia, had been equally delighted when Burma had attained that status.

After speaking of the charm, hospitality and kindness of the Burmese people, Mr. Pillai emphasized the indomitable spirit they had manifested during the war when the whole of Burma had been a battlefield.

As a peace-loving nation, whose earnest desire was to seek the realization of pacific ideals, Burma, which had declared its readiness to accept the obligations of membership in the United Nations, fulfilled all the conditions for admission, as was evident from the unanimous approval by the Security Council of its application for membership.

India had no doubt that an era of peace and progress lay before Burma which would have a valuable contribution to make to the progress and stability of Asia in general and South East Asia in particular. Its strategic position had been clearly demonstrated in the last war. Furthermore, it was the chief source of food supplies

la liste supplémentaire de questions, soient examinées avant les recommandations 1 et 3.

La liste supplémentaire de questions à inscrire à l'ordre du jour est approuvée par 45 voix, sans opposition ni abstentions, et l'Assemblée décide d'examiner la demande d'admission en séance plénière, sans renvoi à une commission.

12. Demande d'admission de l'Union birmane au sein des Nations Unies (document A/533)

M. PILLAI (Inde) déclare au nom de son Gouvernement qu'il est très heureux d'appuyer la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies formulée par l'Union birmane. Au cours de leur histoire, l'Inde et la Birmanie ont été étroitement associées, non point tellement par des intérêts économiques et politiques que par leurs affinités spirituelles et culturelles. Il y a deux mille ans, la Birmanie a adopté la doctrine de Gautama le Bouddha, le plus grand des fils de l'Inde; la poursuite de la paix et la recherche de la vertu ont uni les deux peuples en une intime communauté d'esprit. Le même système politique et administratif a régi les deux pays alors qu'ils étaient placés sous l'autorité britannique; ils ont lutté ensemble pour leur émancipation politique et les liens qui les unissaient s'en sont trouvés encore resserrés.

Quand l'Inde est parvenue à l'indépendance, la Birmanie a été la première à s'en réjouir; l'Inde, qui considère son indépendance comme le premier pas vers l'émancipation politique de tous les pays d'Asie, a ressenti la même joie quand la Birmanie est devenue indépendante à son tour.

Après avoir parlé du charme, de l'hospitalité et de l'aménité du peuple birman, M. Pillai fait ressortir l'indomptable courage dont les Birmans ont fait preuve au cours de la guerre, quand la Birmanie tout entière est devenue un champ de bataille.

La Birmanie est éprise de paix; elle n'a pas de plus cher désir que de manifester ses intentions pacifiques; elle a formellement accepté les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation des Nations Unies; à ces titres, elle remplit toutes les conditions stipulées pour l'admission, ainsi d'ailleurs qu'en fait foi l'approbation unanime que le Conseil de sécurité a donnée à sa demande d'admission.

L'Inde croit fermement qu'une ère de paix et de progrès s'ouvre pour la Birmanie et que son rôle sera considérable dans le progrès et la stabilisation de l'Asie en général et de l'Asie du Sud-Est en particulier. La dernière guerre a clairement démontré l'importance de sa position stratégique. D'autre part, la Birmanie est

for India, Malaya and China, and was on the main air route between the East and the West. It was therefore in the general interests of the United Nations to admit Burma to membership, and India earnestly hoped that the application would be granted by a unanimous vote of the General Assembly.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) expressed the great pleasure of the Pakistan Government in supporting Burma's application for membership. The peace-loving nation of Burma was in every respect able and willing to discharge the obligations of membership in the United Nations as laid down in the Charter. Its application had received the unanimous support of the Security Council and would no doubt be unanimously approved by the General Assembly.

Sir Zafrullah Khan observed that, during his term of office as Minister of Commerce and Railways at the time when Burma, India and Pakistan had formed a single political unit, he had had occasion to visit Burma, and entertained the happiest recollections of that hospitable country. It was with great satisfaction that he had represented Pakistan at the celebration of Burmese independence earlier in the present year.

Having regard to the close ties that had always existed between India and Burma and now existed between Pakistan and Burma, Sir Zafrullah Khan had much pride and pleasure in supporting Burma's application for membership.

Prince WAN WAITHAYAKON (Siam), on behalf of the Government and people of Siam, wholeheartedly supported the application of the Union of Burma for admission to the United Nations. Siam and Burma were bound together by the closest ties of friendship and neighbourly relations. Apart from their geographical proximity, there were ties of kinship and cultural development. The Buddhist culture they shared was a guarantee of their love of peace, freedom and brotherhood. The people of Siam had rejoiced to see Burma resume its place among the free nations of the world, and its admission to the United Nations would be a source of great joy to them, for the people of Burma would thus be able to play their full part in the promotion of the peace and prosperity of the world, in particular with regard to South East Asia.

In conclusion, Prince Wan Waithayakon expressed the confident hope that Burma would be admitted to the United Nations by the unanimous vote of the General Assembly.

l'un des principaux fournisseurs de l'Inde, de la Malaisie et de la Chine en produits alimentaires; elle est située sur la principale route aérienne entre l'Orient et l'Occident. Il est donc de l'intérêt général des Nations Unies d'admettre ce pays au nombre des Membres de l'Organisation et l'Inde a le plus ferme espoir que la candidature de la Birmanie sera acceptée par un vote unanime de l'Assemblée générale.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) déclare que son Gouvernement a grand plaisir à soutenir la candidature de la Birmanie. Cette nation pacifique est sous tous les rapports capable et désireuse de remplir les obligations stipulées par la Charte des Nations Unies. Sa demande a été approuvée à l'unanimité par le Conseil de sécurité et sera sans doute acceptée, à l'unanimité également, par l'Assemblée générale.

Sir Zafrullah Khan déclare qu'alors qu'il était Ministre du commerce et des chemins de fer à un moment où la Birmanie, l'Inde et le Pakistan ne formaient qu'une seule entité politique, il a eu l'occasion de visiter la Birmanie et qu'il a gardé le meilleur souvenir de ce pays hospitalier. C'est avec joie que, au début de cette année, il a représenté le Pakistan aux fêtes de l'indépendance birmane.

En raison des liens étroits qui ont toujours uni la Birmanie avec l'Inde, et qui l'unissent aujourd'hui avec le Pakistan, l'orateur est heureux et fier d'appuyer sa demande d'admission.

Le prince WAN WAITHAYAKON (Siam), au nom de son Gouvernement et du peuple du Siam, donne son chaleureux appui à la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Birmanie. Le Siam et la Birmanie sont étroitement unis par les liens de l'amitié et du voisinage. Leurs relations découlent non seulement de leur proximité géographique, mais aussi de leur parenté et de leur culture. La civilisation bouddhique qui leur est commune est une garantie de leur attachement à la paix, la liberté et la fraternité. Le peuple siamois a été heureux de voir la Birmanie reprendre sa place parmi les nations libres du monde et se réjouira de son admission à l'Organisation des Nations Unies, car le peuple birman sera ainsi en mesure de jouer le rôle qui lui revient dans la poursuite de la paix et de la prospérité mondiales, particulièrement en ce qui concerne l'Asie du Sud-Est.

En terminant, l'orateur exprime le ferme espoir que la Birmanie sera admise par un vote unanime de l'Assemblée générale.

The PRESIDENT moved the following draft resolution:

"The General Assembly,

"Taking note of the application for membership submitted to the United Nations by the Union of Burma, and of the recommendation of the Security Council (document A/533) that the Assembly admit the Union of Burma to membership,

"Decides to admit the Union of Burma as a Member of the United Nations."

The resolution was unanimously adopted by 55 votes.

The PRESIDENT, welcoming the Union of Burma in the name of all the Members of the General Assembly, expressed his confidence that the admission of Burma to the United Nations would strengthen the position of the Asiatic continent and would be a valuable contribution to the future work of the Organization.

U SO-NYUNG (Union of Burma) expressed his appreciation of the speeches which had been made in support of Burma's application for membership, and of the references to the cultural and other ties which bound his country to its great neighbours.

In the present gloomy situation, the admission of Burma to the United Nations represented that spirit of good-will which the nations of the world were still able and willing to express, a spirit which he hoped would be extended to other spheres and other issues fraught with so many potentialities for the promotion or retardation of the progress of mankind.

It was most auspicious that Burma, so soon after its re-emergence as an independent nation, should be given the opportunity to contribute its share to the cause of world peace.

13. Provisional agenda for the second special session

The provisional agenda was adopted.

14. Reference of the question of the future government of Palestine to the First Committee

The General Assembly decided, by 44 votes to none, with 10 abstentions, to refer consideration of the question of the future government of Palestine to the First Committee for consideration and report.

The meeting rose at 11.15 a.m.

Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution suivante:

"L'Assemblée générale,

"Prenant acte de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies qu'a présentée l'Union birmane et de la décision prise par le Conseil de sécurité de recommander à l'Assemblée générale d'admettre l'Union birmane comme Membre des Nations Unies,

"Décide d'admettre l'Union birmane en qualité de Membre des Nations Unies."

La résolution est adoptée unanimement par 55 voix.

Le PRÉSIDENT, au nom de tous les Membres de l'Assemblée générale, souhaite la bienvenue à l'Union birmane et exprime sa confiance que l'admission de la Birmanie à l'Organisation des Nations Unies renforcera la position du continent asiatique et apportera à l'Organisation un concours précieux dans ses travaux.

U SO-NYUNG (Union birmane) remercie les orateurs pour les discours qu'ils ont prononcés à l'appui de la candidature de son pays et se félicite des allusions aux liens culturels et autres qui unissent la Birmanie à ses grands voisins.

Dans la sombre situation actuelle, l'admission de la Birmanie à l'Organisation des Nations Unies prouve que les nations du monde sont encore capables et désireuses de faire preuve d'un esprit de bonne volonté qui, l'orateur le souhaite, s'étendra à d'autres domaines et à d'autres problèmes dont dépend le progrès de l'humanité.

Il est d'un heureux augure que, aussi vite après sa réapparition en tant que nation indépendante, la Birmanie reçoive l'occasion d'apporter son concours à la cause de la paix mondiale.

13. Ordre du jour provisoire de la deuxième session extraordinaire

L'ordre du jour provisoire est adopté.

14. Renvoi à la Première Commission de la question du gouvernement futur de la Palestine

L'Assemblée générale décide, par 44 voix, sans opposition, avec 10 abstentions, de renvoyer à la Première Commission, aux fins d'examen et de rapport, la question du gouvernement futur de la Palestine.

La séance est levée à 11 h. 15.

HUNDRED AND THIRTY-SECOND PLENARY MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Monday,
26 April 1948, at noon.*

President: Dr. J. ARCE (Argentina).

15. Further consideration of the question of the future government of Palestine: resolution submitted by the First Com- mittee¹

The PRESIDENT placed before the Assembly a resolution submitted by the First Committee. That resolution had been approved by the Committee after discussion of a draft resolution proposed by France (document A/C.1/280) and amended by Sweden (document A/C.1/281).

Mr. ENTEZAM (Iran) asked that the resolution proposed by the First Committee should be approved without discussion.

Mr. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) said that his delegation had originally voted in the First Committee for the Australian amendment (document A/C.1/282) which it had thought was the most adequate at the time, but as there was no other proposal before the General Assembly, he would vote for the resolution submitted by the delegation of France, as amended by the delegation of Sweden.

Mr. JESSUP (United States of America) supported the suggestion made by the representative of Iran.

*The resolution was adopted by 46 votes to none,
with 7 abstentions.*

The meeting rose at 12.5 p.m.

HUNDRED AND THIRTY-THIRD PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York, on Thurs-
day, 6 May 1948, at 11 a.m.*

President: Dr. J. ARCE (Argentina).

16. Protection of the city of Jerusalem and its inhabitants: report of the Trusteeship Council (document A/544)

The PRESIDENT recalled that at the 132nd plenary meeting the General Assembly had adopted resolution 185 (S-2) asking the Trusteeship Council "to study with the Mandatory

¹ See document A/542 for the report of the First Committee.

CENT-TRENTE-DEUXIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue à Lake Success, New-York, le lundi
26 avril 1948, à 12 heures.*

Président: Le Dr J. ARCE (Argentine).

15. Poursuite de l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine: résolution présentée par la Première Commission¹

Le PRÉSIDENT soumet à l'Assemblée la résolution présentée par la Première Commission. Cette résolution a été approuvée par la Commission après discussion d'un projet de résolution présenté par la France (document A/C.1/280) et amendé par la Suède (document A/C.1/281).

M. ENTEZAM (Iran) demande l'adoption sans discussion de la résolution de la Première Commission.

M. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) rappelle que sa délégation a primitivement voté, au sein de la Première Commission, en faveur de l'amendement déposé par l'Australie (document A/C.1/282), dont elle estimait qu'il répondait le mieux aux nécessités à ce moment-là. Toutefois, comme l'Assemblée ne se trouve maintenant saisie d'aucune autre proposition que le projet de résolution présenté par la France, il votera pour ce projet tel qu'il a été amendé par la délégation de la Suède.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition faite par le représentant de l'Iran.

*La résolution est adoptée par 46 voix, sans
opposition, avec 7 abstentions.*

La séance est levée à 12 h. 05.

CENT-TRENTE-TROISIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York, le jeudi
6 mai 1948, à 11 heures.*

Président: Le Dr J. ARCE (Argentine).

16. Protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants: rapport du Conseil de tutelle (document A/544)

Le PRÉSIDENT rappelle que l'Assemblée avait demandé au Conseil de tutelle par sa résolution 185(S-2), adoptée à la 132ème séance plénière, "d'étudier, avec la Puissance mandataire et les

¹ Voir le document A/542 pour le rapport de la Première Commission.

Power and the interested parties suitable measures for the protection of the city (of Jerusalem) and its inhabitants, and to submit within the shortest possible time proposals to the General Assembly to that effect".

He invited the President of the Trusteeship Council to submit the Council's conclusions to the Assembly.

Mr. SAYRE (United States of America) (President of the Trusteeship Council) reviewed the circumstances in which the Assembly had asked the Trusteeship Council to undertake the study in question. The report (document A/544) submitted to the Assembly that day had been unanimously adopted by the Trusteeship Council.

The first part of the report was a brief summary of the Council's debates, of the various proposals submitted to it and of the action taken on those proposals.

In the second part the Trusteeship Council drew the Assembly's attention to its efforts to obtain a cease-fire order within the Old City of Jerusalem. The President of the Assembly had already informed it of the success of those efforts. Since then the cease-fire order had come into force and it was understood that the two interested parties would consider details of a truce in the Old City in consultation with the British High Commissioner in Palestine. The Trusteeship Council believed that a truce throughout the municipality was an essential preliminary step, before other measures could be taken to ensure the protection of the Old City and its inhabitants.

The second conclusion in the report noted the undertakings given by the representatives of the Arab Higher Committee and the Jewish Agency to respect and safeguard the Holy Places.

The Council thought that the recommendation made to the Assembly in paragraph 3 of the conclusions and recommendations required very quick action by the Assembly. If that recommendation were accepted, it would be possible to assure some of the indispensable municipal services for the city of Jerusalem after 15 May. In fact, action should be taken before Sunday, 9 May 1948, as desired by the representative of the Mandatory Power. Unless the General Assembly requested it, no measure of that kind would be taken. Speed was desirable in order to give the Government of the Mandatory Power time to instruct its representatives in Jerusalem to invest the special municipal commissioner with the necessary additional powers.

parties intéressées, les mesures propres à assurer la protection de la ville (de Jérusalem) et de ses habitants et de soumettre, le plus rapidement possible, des propositions à cet effet à l'Assemblée générale".

Le Président invite le Président du Conseil de tutelle à présenter à l'Assemblée les conclusions auxquelles le Conseil est arrivé.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) (Président du Conseil de tutelle) rappelle dans quelles circonstances l'Assemblée générale a demandé au Conseil de tutelle de procéder à cette étude. Le rapport (document A/544) qui est présenté aujourd'hui à l'Assemblée a été adopté à l'unanimité par le Conseil de tutelle.

La première partie est un rapide résumé des débats du Conseil, des diverses propositions qui lui ont été soumises et de la suite donnée à ces propositions.

Dans la deuxième partie, le Conseil de tutelle attire l'attention de l'Assemblée sur ses efforts pour obtenir qu'un ordre de cesser le feu soit donné à l'intérieur de la Ville vieille à Jérusalem. L'Assemblée a déjà été informée par son Président du succès qui a couronné ces efforts. Depuis lors, l'ordre de cesser le feu est entré en vigueur et il a été entendu que les deux parties intéressées, en consultation avec le Haut Commissaire britannique en Palestine, étudieraient les conditions particulières d'une trêve en ce qui concerne la Ville vieille. Le Conseil de tutelle considère qu'une trêve sur l'ensemble du territoire municipal est une étape préliminaire indispensable avant que d'autres mesures puissent être prises pour assurer la protection de la Ville vieille et de ses habitants.

La deuxième conclusion du rapport rappelle l'engagement pris par les représentants du Haut Comité arabe et de l'Agence juive de respecter et de protéger les lieux saints.

Le Conseil estime que la recommandation faite à l'Assemblée générale au paragraphe 3 des conclusions et recommandations exige de la part de l'Assemblée une action très rapide. Si cette recommandation est acceptée, il deviendra alors possible d'assurer, pour la ville de Jérusalem, certains des services municipaux indispensables après le 15 mai. En fait, il faudra agir avant le dimanche 9 mai 1948, comme le représentant de la Puissance mandataire en a exprimé le désir. Si l'Assemblée générale ne le demande pas, aucune mesure de ce genre ne sera prise. Il conviendrait de se hâter pour que le Gouvernement de la Puissance mandataire ait le temps d'envoyer à ses représentants à Jérusalem les instructions nécessaires pour investir le commissaire municipal spécial des nouveaux pouvoirs nécessaires.

Finally, in paragraph 4, the Trusteeship Council called the Assembly's attention to "the necessity of providing for the custody of the assets of the Government of Palestine in Jerusalem and for an effective maintenance of law and order in the municipal area pending a final settlement". The representative of the Mandatory Power had informed the Council that a special emergency ordinance would be enacted by the existing authorities in Jerusalem for the maintenance of law and order after 15 May. In that connexion, Mr. Sayre pointed out that the Assembly would have to take further measures, in addition to those recommended in the Trusteeship Council's report.

If the Council had had more time, it could have reached agreement on further measures for the protection of the City and its inhabitants. The report nevertheless provided a starting point for constructive action.

Speaking as representative of the UNITED STATES OF AMERICA, Mr. Sayre further approved the Trusteeship Council's report. He would support the recommendation to the General Assembly to appoint under Palestine legislation before 15 May, a neutral acceptable to both Jews and Arabs to take over the functions of the present Municipal Commission.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand) welcomed the Trusteeship Council's success in obtaining a provisional truce in the Old City of Jerusalem under difficult circumstances. Every delegation should be grateful to the Council for that achievement. Limited and insecure though it was, the measure might have very widespread psychological consequences.

On the other hand, it was most disappointing that the results achieved were so unsatisfactory, and the report itself seemed entirely inadequate. In fact the report contained no important proposal. That was largely due to the fact that the Trusteeship Council had confined itself to measures acceptable to both parties, and to the regrettable fact that neither Jews nor Arabs had been willing to agree. If the agreement of the parties could be obtained, either on Jerusalem or on the whole Palestine question, as must be hoped, that would obviously be the best solution. But if, in the absence of such agreement, the Assembly admitted that it could do nothing, that would be an admission of weakness that it could not afford, if the interests of humanity were taken into account.

In view of the present situation, the General Assembly could not afford to wash its hands

Enfin, au paragraphe 4, le Conseil de tutelle attire l'attention de l'Assemblée générale sur "la nécessité de prendre des mesures pour la protection des biens du Gouvernement de Palestine à Jérusalem et pour le maintien effectif de l'ordre public dans la zone municipale en attendant un règlement définitif". Le représentant de la Puissance mandataire a informé le Conseil que les autorités actuelles à Jérusalem prendraient une ordonnance spéciale d'urgence afin de mettre en vigueur les dispositions législatives nécessaires pour le maintien de l'ordre public après le 15 mai. M. Sayre souligne, à ce sujet, que l'Assemblée devra prendre d'autres mesures en plus de celles que recommande le rapport du Conseil de tutelle.

M. Sayre déclare que le Conseil, s'il avait disposé d'un temps plus long, aurait pu arriver à un accord sur d'autres mesures pour assurer la protection de la ville et de ses habitants. Néanmoins, ce rapport offre un commencement d'action constructive.

Parlant en tant que représentant des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, M. Sayre donne son approbation la plus complète au rapport du Conseil de tutelle et déclare qu'il appuiera la recommandation faite à l'Assemblée générale de nommer, avant le 15 mai, dans le cadre de la législation palestinienne, une personnalité neutre, qui soit acceptable à la fois aux Juifs et aux Arabes, pour assumer les fonctions du commissaire municipal actuel.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) se réjouit de ce que le Conseil de tutelle a obtenu dans des circonstances difficiles une trêve provisoire dans la Ville vieille, à Jérusalem. Toutes les délégations doivent être reconnaissantes au Conseil pour ce qui a été accompli, quelque limitée et précaire que soit cette mesure, elle peut avoir des conséquences psychologiques très étendues.

Il est, en revanche, très regrettable, que les résultats atteints soient si peu satisfaisants et que le rapport lui-même semble complètement inadéquat. Le rapport ne contient, en fait, aucune proposition importante. Cela provient surtout de ce que le Conseil de tutelle s'est limité aux mesures qui pouvaient obtenir l'assentiment des deux parties et du fait déplorable que ni les Juifs ni les Arabes n'ont voulu se mettre d'accord. Si l'on peut obtenir l'accord des parties, soit en ce qui concerne Jérusalem, soit—et il faut le souhaiter—en ce qui concerne toute la question de Palestine, ce serait évidemment la meilleure solution. Mais si, en l'absence d'un tel accord, l'Assemblée se déclare incapable de faire quoi que ce soit, ce sera un aveu d'impuissance. Elle ne peut se le permettre, si l'on tient compte des intérêts de l'humanité.

Etant donné la situation actuelle, l'Assemblée générale ne peut se permettre de se laver les

of the fate of Jerusalem. The Assembly had met that day to consider the question of Jerusalem alone, without prejudice to the question of Palestine as a whole. If it did not go further than the Trusteeship Council on that particular point, it would fail in its duty.

The Trusteeship Council's recommendation amounted to the appointment by the Mandatory Power of a special municipal commissioner, in other words a mayor, whose functions would be confined to rather limited municipal activities that hardly met the needs of the situation. The Mandatory Power suggested that it could give the special commissioner wider powers, under his official terms of reference, such as the right and the duty to maintain law and order. That was an urgently needed measure and for his part he would support it. As for possible doubts regarding the authority to be given to the commissioner from a legal and practical viewpoint, the Mandatory Power had indicated that the commissioner's authority would continue after 15 May. But what would be the result? The special commissioner would be subject to no existing authority. He could not be replaced if he were no longer able to perform his duties or if he resigned. He could only continue to carry out his duties in so far as the Arabs and the Jews agreed to allow him to do so, and whether they were limited or extensive, he could not perform them without support. In view of what had happened in Jerusalem in the past twenty-five years and of what was happening there at that moment, the existence of such agreement was an entirely unwarranted assumption.

The reason why the Trusteeship Council had made that recommendation was that there was no agreement between the two parties, and that there was no indication that such an agreement would be reached in the future. Thus the powers of the authorities in Jerusalem either would not be handed over because there was nobody to assume them, or would be handed over to somebody whose only chance of success lay in an agreement that was in practice unattainable. Moreover, even if the Jews and the Arabs were to agree on the appointment of a special commissioner, there was no certainty that they would continue to agree at any given moment in the future. The commissioner would have to take certain decisions, and whatever he did would be displeasing to one or other of the parties, or to both.

As things stood, he would have no support, no authority and no force at his disposal to maintain the necessary but secondary services, such as municipal services. It could not, therefore, be said that the measures proposed by the Trusteeship Council were by any means adequate.

mains du sort de Jérusalem. L'Assemblée est réunie aujourd'hui pour étudier uniquement la question de Jérusalem, sans préjuger la question de Palestine dans son ensemble. Si sur ce point précis l'Assemblée ne va pas plus loin que le Conseil de tutelle, elle manquera à son devoir.

Le Conseil de tutelle recommande en somme que la Puissance mandataire nomme un commissaire municipal spécial, c'est-à-dire un maire, dont les fonctions seront limitées à des activités municipales assez modestes, qui ne correspondent guère aux exigences de la situation. La Puissance mandataire suggère qu'elle pourrait donner à ce commissaire spécial, dans son mandat officiel, des pouvoirs plus étendus, comme par exemple le droit et le devoir de maintenir l'ordre public. C'est là une mesure à prendre d'urgence et que, pour sa part, Sir Carl Berendsen appuiera. Quant aux doutes que l'on peut avoir sur l'autorité que l'on veut donner à ce commissaire, du point de vue juridique et pratique, la Puissance mandataire a indiqué que l'autorité de ce commissaire existerait encore après le 15 mai. Quelles seraient les conséquences? Le commissaire spécial ne serait soumis à aucune autorité existante. Il ne pourrait être remplacé au cas où il ne serait plus en mesure de remplir ses fonctions ou démissionnerait. Il ne pourrait continuer à assurer ses fonctions que dans la mesure où les Arabes et les Juifs s'entendraient pour le lui permettre et ne pourrait les exercer, qu'elles soient limitées ou étendues, faute d'appui. Cet appui est très problématique, si l'on veut bien considérer ce qui s'est passé depuis vingt-cinq ans à Jérusalem et ce qui s'y passe actuellement.

La raison pour laquelle le Conseil de tutelle a fait cette recommandation est qu'il n'y a pas accord entre les deux parties et que rien ne permet de penser qu'un tel accord se réalisera à l'avenir. Par conséquent, les pouvoirs des autorités à Jérusalem ou bien ne seront pas transmis parce qu'il n'y aura personne pour les assumer, ou bien le seront à une personne dont la seule chance de succès serait un accord pratiquement irréalisable. D'ailleurs, même si les Juifs et les Arabes se mettaient d'accord sur la nomination d'un commissaire spécial, il n'y a aucune certitude qu'ils continueront à être d'accord à tout moment dans l'avenir. Ce commissaire devra prendre certaines décisions et, quoiqu'il fasse, il déplaira à l'une ou à l'autre des parties en présence ou à toutes les deux.

Dans l'état actuel des choses, il n'aura aucun appui, aucune autorité et aucune force pour maintenir les services nécessaires bien que secondaires, tels que les services municipaux. On ne peut donc dire que les mesures proposées par le Conseil de tutelle soient en aucune façon adéquates.

In spite of what he had said, his delegation would support any agreement in respect of Jerusalem or of the whole of Palestine that was acceptable to the Jews and the Arabs. It was his sincerest wish that an agreement should be reached.

To be satisfied with the plan proposed for Jerusalem — a plan founded on a very vague hope instead of on a belief — was to gamble with the lives of innocent people. The Assembly should go further than that and, whether the Jews and the Arabs agreed or not, should establish in Jerusalem an authority capable of maintaining order and carrying on the essential services. That result could be achieved by giving the special commissioner, or a representative of the United Nations at Jerusalem the full support of the United Nations; for instance, by granting him authority to take over the assets of the city, which would show that he was taking over, in Jerusalem, the functions and assets of the Palestine Government in so far as the city was concerned, and by providing him with an adequate staff and a police force, which in the opinion of the Mandatory Power should consist of at least a thousand men even in relatively peaceful conditions.

It might be asked by what authority the General Assembly or even the Security Council could take such steps. In view of the present circumstances he was not prepared to go into legal details. The needs of mankind were sufficient reason. Moreover, there was no question of adopting a permanent solution, but only of preserving the Holy City and preventing its destruction. In any case the Assembly would have just as much authority to take such a decision as it had had to adopt resolution 181(II) of 29 November 1947, namely, an authority that had then been considered sufficient. In order to remove all doubt, the question could be settled by adopting there and then a special trusteeship agreement for the whole city of Jerusalem.

In his opinion the United Nations had no need to wait until the Jews and Arabs were in agreement before taking decisions. In fact he was inclined to think that the two parties would not reach agreement without unequivocal intervention by the United Nations.

There remained the question of carrying out the measures upon which the General Assembly might decide. In the particular case of Jerusalem, any intervention or enforcement measures taken by the United Nations would not be equivalent to imposing an outside decision;

Sir Carl Berendsen déclare que sa délégation appuiera néanmoins tout accord concernant Jérusalem ou l'ensemble de la Palestine susceptible de rencontrer l'agrément des Juifs et des Arabes. C'est son désir le plus sincère qu'un tel accord voie le jour.

S'en tenir uniquement au plan qui est proposé pour Jérusalem, un plan fondé sur un espoir très vague au lieu de l'être sur une conviction, c'est jouer avec la vie de gens innocents. L'Assemblée doit aller plus loin que cela et instaurer à Jérusalem, que les Juifs et les Arabes soient d'accord ou non, une autorité capable de maintenir l'ordre et d'assurer les services essentiels. On pourrait atteindre ce résultat en donnant au commissaire spécial ou à un représentant des Nations Unies à Jérusalem, l'appui total des Nations Unies; en lui donnant, par exemple, l'autorité de prendre en charge les avoirs de la ville, ce qui indiquerait que ce fonctionnaire prend en mains, à Jérusalem, les fonctions et les avoirs du Gouvernement de Palestine dans la mesure où ces fonctions concernent Jérusalem; enfin, en lui fournissant un personnel suffisant et une force de police. Cette dernière, de l'avis de la Puissance mandataire, devrait être d'au moins mille hommes, même dans des conditions relativement pacifiques.

On peut se demander quelle autorité l'Assemblée générale, ou même le Conseil de sécurité, aurait pour prendre de telles mesures. Sir Carl Berendsen déclare qu'il n'est pas disposé, étant donné les circonstances actuelles, à étudier en détail les considérations juridiques. Il estime que les exigences de l'humanité sont une raison suffisante. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'adopter une solution permanente mais seulement de préserver la Ville sainte et d'éviter sa destruction. D'ailleurs l'Assemblée aura pour prendre cette décision tout autant d'autorité qu'elle en avait pour adopter la résolution 181(II) du 29 novembre 1947, c'est-à-dire une autorité qu'on a considérée suffisante. Pour supprimer tous les doutes on pourrait d'ailleurs trancher la question en adoptant *hic et nunc* un accord de tutelle spécial pour l'ensemble de la ville de Jérusalem.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande estime que les Nations Unies n'ont pas besoin d'attendre, pour prendre des décisions, que les Juifs et les Arabes se mettent d'accord. En fait, il a même tendance à croire que les deux parties n'arriveront pas à s'entendre à moins d'une intervention sans équivoque des Nations Unies.

Reste la question de l'exécution des mesures qui pourront être décidées par l'Assemblée générale. En ce qui concerne le cas particulier de Jérusalem, toute intervention ou toute mesure d'exécution prise par les Nations Unies ne reviendrait pas à imposer une décision étrangère.

they would merely ensure that both parties and the whole population could live in security. In any case measures for the enforcement of law and order would be required; in any city, however peaceful, that was an essential service.

In conclusion, he appealed to the General Assembly not to repeat the grave mistake of considering the end and ignoring the means. It was time to take a decision and act upon it.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) recalled that at the 124th meeting of the First Committee his delegation had welcomed the proposal that consideration of the problem of protecting Jerusalem should be referred to the Trusteeship Council. However, he considered the measures proposed in the Trusteeship Council's report entirely inadequate. There was nothing in the report that provided for the protection of the city or of its inhabitants; in fact the painful labour of the Trusteeship Council had produced a mouse. The special commissioner who was to be appointed would have even less powers than a village mayor and would be completely powerless if the truce between the two parties were broken. Consequently it was a futile measure and the United Nations should not assume responsibility for it. Why could not the Mandatory Power take this measure under existing legislation? Moreover, the legal status of the commissioner would be extremely doubtful after 15 May.

Mr. Katz-Suchy had expected the Trusteeship Council to submit the draft statute for the city of Jerusalem (document A/541), which it had already extensively examined; but it had confined itself to submitting meaningless recommendations. On the other hand, very sensible proposals such as that of the representative of Australia¹ had had to be abandoned owing to opposition from the interested parties. It was significant that throughout the report such phrases were to be found as: "This was not acceptable..." He considered that the majority could, and should, take certain measures to safeguard peace, and that the minority should give way.

In conclusion, he expressed great disappointment regarding the report. He had legal objections to the futile measures it proposed. He refused to become a party to such measures and stated that he could not vote in favour of the report. Moreover, he requested that the recommendations should be put to the vote paragraph by paragraph.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) considered that it would have been preferable for

mais simplement à assurer que les deux parties et tous les habitants pourront vivre en sécurité. En tout cas, il faut envisager des mesures d'exécution pour le maintien de l'ordre et de la légalité; dans toute cité, si paisible soit-elle, ceci constitue un service essentiel.

En conclusion, Sir Carl Berendsen adjure l'Assemblée générale de ne pas répéter la grave erreur d'examiner la fin en négligeant les moyens. Il faut maintenant prendre une décision et agir.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) rappelle que sa délégation avait accueilli favorablement, au cours de la 124ème séance de la Première Commission, la proposition tendant à renvoyer au Conseil de tutelle l'étude du problème de la sécurité de Jérusalem. Mais il estime que les mesures énoncées dans le rapport du Conseil de tutelle sont absolument insuffisantes. Rien dans ce rapport n'est de nature à assurer la protection de la ville ou de ses habitants. En fait, le Conseil, après un long travail, n'a accouché que d'une souris. Le commissaire spécial qu'on envisage de nommer aura encore moins de pouvoirs qu'un maire de village, et il sera complètement à la merci d'une rupture de la trêve entre les deux parties. Il s'agit donc là d'une mesure inopérante, et M. Katz-Suchy pense que les Nations Unies ne devraient pas en prendre la responsabilité. Pourquoi la Puissance mandataire ne pourrait-elle pas la prendre dans le cadre des lois existantes? Par ailleurs, le statut juridique de ce commissaire serait des plus douteux à partir du 15 mai.

Le représentant de la Pologne s'attendait à ce que le Conseil de tutelle présente le projet de statut de la ville de Jérusalem (document A/541) qu'il avait déjà longuement étudié. Il se borne au contraire à présenter des recommandations dépourvues de sens. Par contre, des propositions très sensées comme celle du représentant de l'Australie¹, ont dû être abandonnées à cause de l'opposition des parties intéressées. Il est significatif qu'à tout moment, dans ce rapport, on rencontre des phrases telles que: "Ceci n'a pas paru acceptable..." M. Katz-Suchy estime que la majorité peut et doit prendre certaines mesures en vue de sauvegarder la paix: la minorité devra s'incliner.

En conclusion, M. Katz-Suchy dit combien il est désappointé à la lecture du rapport. Il a des objections juridiques aux mesures futiles qui y sont proposées. Il se refuse à devenir partie à de telles mesures et déclare qu'il ne pourra voter l'adoption du rapport. Il demande d'ailleurs que ces recommandations soient mises aux voix paragraphe par paragraphe.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT, (Uruguay) estime qu'il aurait été préférable que le rapport du Con-

¹ See *Official Records of the Trusteeship Council*, Second Session, 42nd meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle*, Deuxième Session, 42ème séance.

the Trusteeship Council's report to be referred to the First Committee. That procedure would have precluded a long discussion in plenary meeting and might perhaps have resulted in a more substantial draft resolution being submitted to the Assembly.

Reference of the question to the Trusteeship Council was perfectly justified. However that body had been entrusted with a task beyond the normal scope of its work. As was to be expected, the Council had found it difficult to adopt specific proposals.

He recalled that in the First Committee the Uruguayan delegation had always supported any proposal conducive to the establishment of a truce, even if it were limited to the Old City of Jerusalem. Advantage might have been taken of the draft statute for Jerusalem already proposed by the Trusteeship Council. The Council's report asked the Assembly to adopt a very simple measure; the Mandatory Power was to be asked to appoint a neutral acceptable to both parties as special municipal commissioner. Reservations might be made regarding that proposal. For instance, would the official remain in office after 15 May? To what authority would he be responsible after that date? Would the two parties enter into relations with him or would the Assembly implement that resolution?

In spite of those few reservations he felt that at the present meeting there should be no detailed discussion of the various objections that he himself and other representatives had raised. He recalled that his delegation would support any proposal calculated to secure a truce and he therefore favoured the recommendations contained in the Trusteeship Council's report.

The PRESIDENT announced that in order to facilitate the voting on the conclusions submitted in the report of the Trusteeship Council, he had asked the Secretariat to prepare a draft resolution (document A/545) based on those conclusions.

Mr. CORDIER (Executive Assistant of the Secretary-General) then read the text of the resolution as follows:

"The General Assembly,

"Having asked the Trusteeship Council to study, with the Mandatory Power and the interested parties, suitable measures for the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants and to submit within the shortest possible time proposals to the General Assembly to that effect,

seil de tutelle soit transmis à la Première Commission. Cette procédure aurait évité une longue discussion en séance plénière et peut-être permis à l'Assemblée de recevoir un projet de résolution plus substantiel.

Le renvoi de la question au Conseil de tutelle était parfaitement justifié. Mais on a cependant confié à cet organe une tâche dépassant le cadre normal de ses travaux. Comme il fallait s'y attendre, le Conseil a rencontré des difficultés pour l'adoption de propositions précises.

M. Rodríguez Fabregat rappelle que la délégation uruguayenne a toujours appuyé, au sein de la Première Commission, toute proposition de nature à aboutir à l'établissement d'une trêve, même restreinte à la Ville vieille de Jérusalem. On aurait pu tirer parti du projet de statut de Jérusalem déjà élaboré par le Conseil de tutelle. Le rapport du Conseil demande à l'Assemblée d'adopter une mesure très simple. Il s'agit de demander à la Puissance mandataire de nommer, avec l'assentiment des deux parties, une personnalité neutre au poste de commissaire municipal spécial de Jérusalem. On peut formuler des réserves à l'égard de cette proposition. Par exemple: ce fonctionnaire restera-t-il en fonctions après le 15 mai? De quelle autorité dépendra-t-il après cette date? Les deux parties entreront-elles en relations avec lui, ou l'Assemblée s'occupera-t-elle de l'exécution de cette résolution?

En dépit de ces quelques réserves, le représentant de l'Uruguay estime qu'il ne convient pas de procéder, à la séance en cours, à la discussion détaillée des diverses objections qui ont été formulées par lui-même et par d'autres représentants. Il rappelle que sa délégation appuiera toute proposition de nature à assurer une trêve et se déclare donc en faveur des recommandations contenues dans le rapport du Conseil de tutelle.

Le PRÉSIDENT annonce que, pour permettre à l'Assemblée de se prononcer sur les conclusions du rapport du Conseil de tutelle, il a demandé au Secrétariat de rédiger un projet de résolution (documents A/545 et A/545/Corr. 1) reprenant ces conclusions.

M. CORDIER (Directeur du cabinet du Secrétaire général) donne lecture du texte qui suit:

"L'Assemblée générale,

"Ayant demandé au Conseil de tutelle d'étudier, avec la Puissance mandataire et les parties intéressées, les mesures convenables à prendre en vue de la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants, et de soumettre à l'Assemblée générale dans le minimum de temps possible, des propositions à cet effet,

"Takes note of and approves the conclusions and recommendations of the Trusteeship Council, as set forth in its report to the General Assembly on the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants;

"Recommends that the Mandatory Power appoint under Palestine legislation before 15 May 1948, a neutral acceptable to both Arabs and Jews, as special municipal commissioner,¹ who shall, with the co-operation of the community committees already existing in Jerusalem, carry out the functions hitherto performed by the Municipal Commission;

"Decides that urgent attention should be given to the necessity of providing for the custody of the assets of the Government of Palestine in Jerusalem and for effective maintenance of law and order in the municipal area pending a final settlement."

Mr. PARODI (France) stated that he would not repeat what he had said at the 121st meeting of the First Committee regarding the seriousness of the problem raised by the situation in Jerusalem. The representative of New Zealand had recalled that situation and the responsibilities devolving upon the General Assembly. That had been recognized when the Assembly adopted resolution 185(S-2) referring the problem to the Trusteeship Council.

The Assembly had before it a recommendation from the Trusteeship Council. The special municipal commissioner would have the authority conferred on him by an international appointment, but he would only perform subordinate functions and would have no police powers.

Moreover, the Trusteeship Council had itself recognized the complete inadequacy of its proposals and had requested the General Assembly to reconsider the question.

He did not think that the Assembly need necessarily adhere to a solution accepted by both parties. It was too late for the Jews and the Arabs to reach a formal agreement, and progress must be made. It was more important than ever to provide special protection for Jerusalem and the Assembly had no right to neglect that urgent problem.

He still favoured the establishment of an international police force. It was recognized that if an international police force could be established at Jerusalem it would certainly be respected by both parties. It would be respected because of its international status, because of the object of its mission and also, no doubt, because that party which failed to respect it would risk turning against itself the

¹ On 14 May 1948, Mr. Harold Evans was appointed Special Municipal Commissioner.

"Prend acte des conclusions et des recommandations du Conseil de tutelle, qui figurent dans le rapport sur la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants, présenté par ce Conseil à l'Assemblée générale, et approuve ces conclusions et recommandations;

Recommande que la Puissance mandataire nomme avant le 15 mai 1948, conformément à la législation palestinienne, une personnalité neutre qu'Arabes et Juifs puissent également accepter comme commissaire municipal spécial de Jérusalem¹, chargé, en collaboration avec les comités de communautés qui existent déjà à Jérusalem, de remplir les fonctions jusqu'ici exercées par la Commission municipale;

Décide qu'il conviendrait d'examiner sans retard la nécessité de prendre des mesures pour la protection des biens du Gouvernement de Palestine à Jérusalem et pour le maintien effectif de l'ordre public dans la zone municipale en attendant un règlement définitif.

M. PARODI (France) déclare qu'il ne répètera pas ce qu'il a dit devant la Première Commission au cours de la 121ème séance au sujet de la gravité du problème que pose la situation de Jérusalem. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a rappelé cette situation et les responsabilités qui incombent à l'Assemblée générale. Tout cela a été reconnu lorsque l'Assemblée a adopté la résolution 185(S-2) renvoyant le problème au Conseil de tutelle.

L'Assemblée est actuellement saisie d'une recommandation du Conseil de tutelle. Le Commissaire municipal spécial de Jérusalem bénéficiera de l'autorité que lui donnera une désignation internationale, mais il s'occupera uniquement de fonctions subalternes et n'aura pas de pouvoir de police.

Par ailleurs, le Conseil de tutelle a reconnu lui-même l'insuffisance complète de ses propositions et a demandé à l'Assemblée générale de reprendre l'étude de cette question.

M. Parodi estime que l'Assemblée ne devrait pas nécessairement s'en tenir à une solution acceptée par les deux parties. Il est trop tard pour que les Juifs et les Arabes arrivent à un accord formel et il s'agit d'aller de l'avant. Il faut moins que jamais renoncer à protéger spécialement Jérusalem et l'Assemblée n'a pas le droit de se désintéresser de ce problème urgent.

M. Parodi continue à voir des avantages dans la création d'une force de police internationale. On sait bien que si l'on arrive à placer, à Jérusalem, une force de police internationale, elle sera nécessairement respectée par les deux parties en présence. Elle sera respectée à cause de son caractère international, à cause de l'objet de sa mission et aussi, sans doute, parce que celui des deux adversaires qui ne la respecterait pas

¹ Le 14 mai 1948. M. Harold Evans a été nommé Commissaire municipal spécial.

uncertain and hesitant opinion of the nations of the world and of the Assembly. That was certainly a risk that neither of the adversaries could reasonably take. There was only a little time left, but that was a further reason for making haste.

Moreover, the Truce Commission at Jerusalem might be rendered powerless if hostilities spread to the capital. Consequently, the Assembly must establish a force capable of maintaining law and order in the city.

For those reasons, he stated that he would not be able to vote in favour of the present text of the report. The disparity between the seriousness of the danger and the recommendations made in the report was too great, and could only impair the Assembly's authority.

He suggested the following text (document A/546) to replace the last paragraph of the draft resolution proposed by the President (document A/545).

"Whereas at the expiry of the British Mandate the special municipal commissioner referred to in paragraph 3 of section II of the report of the Trusteeship Council on the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants, will no longer be empowered by any regular authority, it is urgently necessary that the United Nations appoint a special delegate to proceed immediately to Jerusalem with the following instructions and powers:

"(a) To secure compliance with the cease-fire order already issued for the Old City;

"(b) To co-operate with the Truce Commission established by the Security Council to secure a truce that shall cover the whole city of Jerusalem within the present municipal boundaries;

"(c) To exercise in the name of the United Nations, temporarily and until the future of the Holy City shall be determined, power of control over the whole of the municipal government and particularly to ensure that all expedient steps are taken to safeguard and conserve the assets of the municipality;

"(d) To observe the preservation and maintenance in good condition of the Holy Places;

"(e) Generally to ensure respect for the fundamental rights of man;

"(f) To ensure the maintenance of order and security in the Holy City, and for that purpose to organize the necessary municipal police forces;

"(g) Guided by humane considerations, and with the co-operation of the Jewish and Arab communities of the Holy City, to explore all suitable means of ensuring the supply to the city of food, water, and the like."

s'exposerait à tourner contre lui l'opinion, encore incertaine, hésitante, des nations du monde et de cette Assemblée. C'est un risque que, certainement, aucun des deux adversaires ne pourrait raisonnablement courir. Il ne reste plus que peu de temps, mais c'est là une raison de plus pour aller vite.

D'autre part, la Commission de trêve qui se trouve à Jérusalem risquera d'être paralysée si les hostilités s'étendent à la capitale. L'Assemblée doit donc instituer une force de nature à maintenir l'ordre public dans la ville.

C'est dans cet esprit que le représentant de la France déclare qu'il ne pourra pas voter en faveur du texte du rapport dans son état actuel. Entre la gravité du péril et les recommandations qui sont faites dans ce rapport, il y a une trop grande disproportion qui ne peut que diminuer l'autorité de l'Assemblée.

M. Parodi propose le texte suivant (document A/546) pour remplacer le dernier paragraphe du projet de résolution soumis par le Président dans le document A/545:

"Etant donné qu'à l'expiration du Mandat britannique, le commissaire municipal spécial prévu au paragraphe 3 de la seconde partie du rapport du Conseil de tutelle sur la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants ne relèverait plus d'aucune autorité régulière, il est nécessaire que les Nations Unies désignent d'urgence un délégué spécial qui se rendra immédiatement à Jérusalem avec les instructions et les pouvoirs suivants:

"(a) Assurer l'exécution de l'ordre de cesser le feu qui a été déjà donné pour la Ville vieille;

"(b) Coopérer avec la Commission de trêve instituée par le Conseil de sécurité en vue d'obtenir l'établissement d'une trêve s'étendant à toute la ville de Jérusalem dans les limites municipales actuelles;

"(c) Exercer au nom des Nations Unies, à titre temporaire et en attendant que soit réglé le sort de la Ville sainte, un pouvoir de contrôle sur l'ensemble de l'administration municipale et veiller notamment à ce que toutes mesures opportunes soient prises en vue d'assurer la garde et la conservation des avoirs de la municipalité;

"(d) Veiller à la sauvegarde et au bon état des Lieux saints;

"(e) Assurer d'une manière générale le respect des droits humains fondamentaux;

"(f) Assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité de la Ville sainte, et, à cet effet, organiser les forces de police municipales nécessaires;

"(g) Rechercher, dans un but humanitaire et avec la coopération des communautés juive et arabe de la Ville sainte, tous les moyens propres à assurer le ravitaillement de la cité en vivres, eau, etc."

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought that after the observations which had so far been made regarding the report of the Trusteeship Council, it must be admitted that the Council had not fulfilled the task entrusted to it. Such a result was not surprising.

He took up in detail the various proposals made by the Trusteeship Council in its report, and noted that none of its conclusions was actually a recommendation.

In connexion with the functions of the special municipal commissioner, he recalled the amendment submitted by his delegation to the Trusteeship Council.¹ That amendment envisaged the appointment of a person responsible for the supervision of essential services. He considered that the commissioner should be appointed by the United Nations and not by the Mandatory Power, which would no longer have any authority in Palestine after 15 May. If he were appointed under the conditions indicated in the report, the United Nations would be set aside and the commissioner would not be subject to any authority. Consequently, the proposal was not acceptable in that form.

Mr. HOOD (Australia) did not intend to defend the recommendations of the Trusteeship Council. He found them inadequate and far from meeting the urgent requirements of the situation.

But the Trusteeship Council had not been in a position to carry out the task entrusted to it by the General Assembly. It was fundamentally incapable of considering practical situations of a political nature, such as the question of Jerusalem, or of taking measures that required enforcement. The Charter gave it no authority to do so. A political body should have been instructed to make recommendations on the problem, based on political factors.

He observed that the draft statute for the city of Jerusalem was ready and that the Council could have applied it, adapting the emergency provisions to present requirements.

With regard to the proposal to appoint a special municipal commissioner, he stated that that was the maximum result which the Trusteeship Council could achieve, in view of the necessity for agreement with the two parties. He thought that it might be possible for the commissioner to acquire more extensive powers in the future and it was therefore important

¹ See *Official Records of the Trusteeship Council*, Second Session, 46th meeting.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense qu'après les discours qui ont été prononcés jusqu'alors à propos du rapport du Conseil de tutelle, il faut reconnaître que le Conseil n'a pas rempli la tâche qui lui avait été confiée. C'est là un résultat qui n'est pas surprenant.

M. Tsarapkin reprend en détail les diverses propositions contenues dans le rapport du Conseil de tutelle et constate qu'aucune de ces conclusions n'est en fait une recommandation.

A propos des fonctions du commissaire municipal spécial de Jérusalem, le représentant de l'URSS rappelle l'amendement présenté par sa délégation au Conseil de tutelle¹ et qui visait à nommer une personne responsable du contrôle des services essentiels. Il pense que ce commissaire doit être nommé par les Nations Unies et non par la Puissance mandataire, qui n'aura plus aucun droit en Palestine à partir du 15 mai. S'il est nommé dans les conditions indiquées par le rapport, l'Organisation des Nations Unies sera tenue à l'écart et le commissaire ne sera soumis à aucune autorité. La proposition n'est donc pas acceptable sous cette forme.

M. HOOD (Australie) n'a pas l'intention de défendre les recommandations du Conseil de tutelle. Il pense qu'elles sont peu satisfaisantes et loin de répondre aux nécessités urgentes de la situation.

Mais le Conseil de tutelle n'était pas à même de s'acquitter de la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale. Il est organiquement incapable d'examiner des situations concrètes ayant un caractère politique comme la question de Jérusalem, ou de prendre des mesures pour l'exécution desquelles il faudra employer la force. Rien dans la Charte ne l'autorise à faire cela. Il aurait fallu, au contraire, charger un organe politique de faire sur ce problème des recommandations basées sur des facteurs politiques.

M. Hood note que le projet de statut de la ville de Jérusalem était prêt et que le Conseil aurait pu appliquer, en les adaptant aux exigences actuelles, les clauses immédiates de ce statut.

Au sujet de la proposition concernant le commissaire municipal spécial de Jérusalem, le représentant de l'Australie constate que c'est là le résultat maximum que pouvait atteindre le Conseil de tutelle, étant donné la nécessité d'obtenir l'accord des deux parties. Il pense qu'il serait possible d'investir ce commissaire, dans l'avenir, de pouvoirs plus étendus et qu'il serait

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle*, Deuxième Session, 46ème séance.

that his appointment should receive the express moral sanction of the United Nations.

With regard to the last paragraph of the draft resolution proposed by the President, which recommended to the General Assembly, "that urgent attention should be given to the necessity of providing for the custody of the assets of the Government of Palestine in Jerusalem and for effective maintenance of law and order in the municipal area pending a final settlement", he felt that if the Assembly adopted that recommendation, it would imply satisfaction with the inadequate measures proposed.

He stated that he would vote in favour of the first three paragraphs of the draft resolution, but suggested that the final paragraph should be drafted in a manner better calculated to show the Assembly's determination not to let matters rest where they were but, on the contrary, to pursue its enquiry in order to find more effective measures.

He proposed the following text for the final paragraph: "The General Assembly decides that continuing urgent attention should be given by the First Committee to the question of further measures for the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants (document A/547)."

Finally, he suggested that the Assembly should adopt the operative part of the draft resolution forthwith and refer the consideration of other proposals, such as the French amendment, to the First Committee. He would be prepared to move a resolution to that effect.

The meeting rose at 1.15 p.m.

HUNDRED AND THIRTY-FOURTH PLENARY MEETING

Held at Flushing Meadow, New York, on Thursday, 6 May 1948, at 3 p.m.

President: Dr. J. ARCE (Argentina).

17. Continuation of the discussion on the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants: report of the Trusteeship Council (documents A/544, A/545, A/546, A/547)

Mr. RYCKMANS (Belgium) observed that in presenting its recommendations to the General Assembly, the Trusteeship Council had acknowledged their insufficiency to ensure the maintenance of peace and the safety of the inhabitants

important, pour cette raison, que sa nomination reçoive expressément la sanction morale des Nations Unies.

En ce qui concerne le dernier paragraphe du projet de résolution présenté par le Président qui recommandé à l'Assemblée générale d'"examiner sans retard la nécessité de prendre des mesures pour la protection des biens du Gouvernement de Palestine à Jérusalem et pour le maintien effectif de l'ordre public dans la zone municipale en attendant un règlement définitif", M. Hood estime que si l'Assemblée adopte cette recommandation, cela signifiera qu'elle est satisfaite des mesures insuffisantes qui ont été proposées.

Le représentant de l'Australie déclare qu'il votera en faveur des trois premiers paragraphes du projet de résolution, mais suggère que le paragraphe final soit rédigé d'une façon mieux appropriée pour démontrer la volonté de l'Assemblée de ne pas laisser les choses où elles en sont, mais de poursuivre, au contraire, son enquête pour trouver des mesures plus efficaces.

Il propose pour le paragraphe final le texte suivant: "Décide que la Première Commission devrait accorder, sans retard et d'une façon continue, son attention à la question des nouvelles mesures à prendre pour la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants (documents A/547 et A/547/Corr.1)".

Enfin, M. Hood propose que l'Assemblée adopte dès maintenant la partie opérante du projet de résolution et qu'elle renvoie l'examen des autres propositions, par exemple, l'amendement français, à la Première Commission. Il serait disposé à déposer une motion à cet effet.

La séance est levée à 13 h. 15.

CENT-TRENTE-QUATRIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le jeudi 6 mai 1948, à 15 heures.

Président: Le Dr J. ARCE (Argentine).

17. Suite de la discussion sur la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants: rapport du Conseil de tutelle (documents A/544, A/545, A/546, A/547)

M. RYCKMANS (Belgique) fait observer que, en présentant ses recommandations à l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle a reconnu qu'elles étaient insuffisantes pour assurer le maintien de la paix et la sécurité des habitants

of Jerusalem. However, he wished to refer briefly to the allegations which had been made at the 133rd plenary meeting, that the painful labour of the Trusteeship Council had produced a mouse, had brought into the world measures which were both ineffectual and of doubtful legality.

First, those who said that the measures were ineffectual, forgot, or seemed to forget, that the Trusteeship Council had earlier produced a healthy child; it had proposed a plan which was much more virile, but which the General Assembly had not adopted, namely, the draft statute for Jerusalem (document A/541). Had the General Assembly wished to adopt the draft statute it would have been easy for it to instruct the Security Council to definitely adopt it before the time limit, 29 April. The draft statute still existed, and it would be a matter of a few hours' work for a small sub-committee to extract from it provisions which might appear unacceptable and to let the General Assembly adopt the remainder, if it so desired.

However, it had been made amply clear by the Arabs that they would oppose any measure based on the draft statute for Jerusalem, and therefore the Trusteeship Council, wishing to face the situation realistically, had decided to submit to the Assembly recommendations which, although not perfect, at least rallied the support of the two parties. In order to go beyond that, it would have been necessary to provide for implementation and enforcement measures which the Assembly had not yet contemplated, and without which any draft would be vain.

Secondly, it had been said that should the special municipal commissioner be appointed by the British High Commissioner, he would dispose of very dubious authority; however, were the United Nations to appoint him, his authority would not only be dubious, it would actually be contested.

In requesting the General Assembly to take further action to ensure the maintenance of peace and security in Jerusalem, the Trusteeship Council would be prepared to support any measure on one condition: that it would be capable of being carried out. That is to say, no measure should be considered unless it received at least the acquiescence or tolerance, if not the agreement, of the two parties; if not, the United Nations must be prepared to provide means of enforcing its decisions. The authority and prestige of the General Assembly would be completely destroyed if it failed to ensure the efficient implementation of the measures it recommended.

The Belgian delegation would support the French proposal (document A/546), but would

de Jérusalem. Cependant, il désire rappeler brièvement certaines allégations faites au cours de la 133ème séance plénière, selon lesquelles, tout comme la montagne en travail avait accouché d'une souris, les pénibles travaux du Conseil de tutelle n'ont engendré que des mesures inefficaces et d'une légalité contestable.

Tout d'abord, ceux qui disent que ces mesures sont inefficaces oublient, ou feignent d'oublier, que le Conseil de tutelle avait donné naissance à quelque chose de sain: il avait proposé auparavant un plan beaucoup plus énergique qui n'a pas été adopté par l'Assemblée générale, à savoir le projet de statut pour Jérusalem (document A/541). Si l'Assemblée générale avait voulu accepter ce projet de statut, il eût été facile de demander au Conseil de tutelle de l'adopter définitivement avant le délai du 29 avril. Le projet de statut existe toujours, et il suffirait à une petite sous-commission de quelques heures de travail pour éliminer de ce statut les dispositions qui pourraient sembler inacceptables et pour permettre à l'Assemblée générale d'adopter, si elle le désire, le texte ainsi modifié.

Toutefois, les Arabes ont répondu sans ambages qu'ils s'opposeraient à toutes mesures fondées sur le projet de statut de Jérusalem; c'est pourquoi le Conseil de tutelle, voulant faire face à la situation de manière réaliste, a décidé de soumettre à l'Assemblée des recommandations qui, bien que n'étant pas parfaites, ont reçu l'appui des deux parties. Pour aller au delà, il aurait fallu prévoir des mesures assurant une mise en vigueur; l'Assemblée n'a pas encore envisagé de telles mesures, sans lesquelles tout projet serait vain.

En second lieu, il a été dit que, au cas où le commissaire municipal spécial serait nommé par le Haut Commissaire britannique, il ne disposerait que d'une autorité très contestable; mais, s'il était nommé par les Nations Unies, son autorité serait non seulement contestable, elle serait effectivement contestée.

En invitant l'Assemblée générale à continuer son action en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité à Jérusalem, le Conseil de tutelle est prêt à donner son appui à toute mesure, à la seule condition qu'il soit possible de l'appliquer. Ceci revient à dire qu'il ne faut prendre en considération aucune mesure que les deux parties ne pourraient tout au moins admettre ou tolérer, si même elles ne peuvent y consentir explicitement; sinon l'Organisation des Nations Unies doit être prête à fournir les moyens d'imposer ses décisions. L'autorité et le prestige de l'Assemblée générale seraient entièrement détruits si elle ne réussissait pas à assurer, de manière efficace, l'application des mesures qu'elle recommande.

La délégation belge est disposée à appuyer la proposition faite par le représentant de la

suggest that it be amended to ensure that the measures taken should not safeguard only the assets of the municipality, but all the assets of the State of Palestine.

Mr. SAYRE (United States of America) stated that the United States Government had been seeking a practicable arrangement for Jerusalem to ensure the continuation, after 15 May, of the functioning of the municipal services, as well as the protection of the rights of its inhabitants, the adequate supply of food and water and the provision of adequate policing of Jerusalem.

The United States delegation would heartily support the French proposal, provided a legal and constitutional basis could be found for such action, for it would be unthinkable if the United Nations, whose primary objective was the maintenance of law and order in the world, disregarded the necessity for basing its actions on legal and constitutional grounds. That was the main reason why the United States had urged that a temporary trusteeship regime be adopted for Jerusalem, under the Charter of the United Nations with a view to exercising the above-mentioned powers.

Mr. Sayre quoted the proposal which his delegation had submitted to the Trusteeship Council on 3 May 1948,¹ and stressed that the proposal had been only for a temporary trusteeship. It would have no bearing upon whatever action would ultimately be taken with respect to the government of Jerusalem, nor would it depend upon placing the whole of Palestine under trusteeship. As Mr. Gerig, speaking for the United States delegation on 30 April at the Trusteeship Council,² had said: "The United States is prepared to co-operate fully with the Trusteeship Council and along with other members of the United Nations, to take its share of United Nations responsibility for the establishment and operation of such a provisional municipal administration for the city of Jerusalem."

His delegation therefore would support the suggestion made by the Australian representative at the 133rd plenary meeting, that the General Assembly should adopt the first three paragraphs of the resolution proposed by the President, and should at the same time refer to the First Committee the formulation of additional measures which, as the Trusteeship Council report indicated, would be necessary to ensure the effective maintenance of law and order in

France (document A/546), mais elle suggère que cette proposition soit modifiée, car elle voudrait que les mesures prises sauvegardent, non seulement les avoirs de la municipalité, mais également tous les avoirs de l'Etat palestinien.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le Gouvernement des Etats-Unis est à la recherche d'un arrangement pratique qui permettrait d'assurer la continuation, à Jérusalem, des services municipaux après le 15 mai, ainsi que d'assurer la protection des droits de ses habitants, un approvisionnement suffisant en vivres et en eau, et une police capable de maintenir l'ordre dans la ville.

La délégation des Etats-Unis est toute disposée à appuyer la proposition de la France, à condition qu'on puisse établir l'action envisagée sur une base juridique et constitutionnelle. Il serait en effet inconcevable que l'Organisation des Nations Unies, qui a pour objet principal le maintien de la loi et de l'ordre dans le monde, néglige la nécessité de donner à son action une base juridique et constitutionnelle. C'est essentiellement pour cette raison que les Etats-Unis ont insisté sur l'adoption d'un Régime de tutelle temporaire pour Jérusalem, aux termes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice des pouvoirs susmentionnés.

M. Sayre rappelle la proposition que la délégation des Etats-Unis a soumise au Conseil de tutelle le 3 mai 1948¹, et souligne que cette proposition ne visait qu'à une tutelle temporaire. Cette proposition n'affecterait en rien les mesures qui pourraient ultérieurement être prises en ce qui concerne l'administration de Jérusalem; de même, cette proposition ne serait affectée en rien si l'ensemble de la Palestine était placé sous tutelle. Ainsi que M. Gerig l'a déclaré au Conseil de tutelle, au nom de la délégation des Etats-Unis, le 30 avril², "les Etats-Unis sont disposés à coopérer pleinement avec le Conseil de tutelle et, de même que d'autres Etats Membres, à prendre leur part des responsabilités assumées par l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement et le fonctionnement d'une administration municipale provisoire dans la ville de Jérusalem".

La délégation des Etats-Unis appuiera donc la suggestion du représentant de l'Australie, faite au cours de la 133ème séance plénière, selon laquelle l'Assemblée générale devrait adopter les trois premiers paragraphes de la résolution présentée par le Président, et, en même temps, charger la Première Commission de formuler les mesures supplémentaires qui, comme l'indique le rapport du Conseil de tutelle, seraient nécessaires pour assurer le maintien effectif de

¹ See *Official Records of the Trusteeship Council*, Second Session, 44th meeting.

² *Ibid.*, 41st meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle*, Deuxième Session, 44ème séance.

² *Ibid.*, 41ème séance.

Jerusalem. The proposal of the French delegation, as well as the United States proposal for temporary trusteeship for Jerusalem, should be referred immediately to the First Committee for further action.

A vote was taken on the draft resolution submitted by the President (document A/545).

The first paragraph was adopted by 45 votes to none, with 5 abstentions.

The second paragraph was adopted by 36 votes to none, with 16 abstentions.

The PRESIDENT then put the third paragraph to the vote.

Mr. PARODI (France) considered that, in view of the close connexion existing between the third paragraph of the President's resolution and the draft resolution submitted earlier by the French delegation (document A/546), it might be advantageous if the vote on the third paragraph were deferred, and the paragraph were referred for consideration to the organ entrusted with the elaboration of further measures.

He agreed that it might be important for the Mandatory Power to be advised in good time so that it might consider the appointment of a special commissioner, but believed that no delay would arise from the simultaneous consideration of the third paragraph and the French proposal.

Mr. RYCKMANS (Belgium) called attention to the fact that the proposal contained in paragraph 3 of section II of the report of the Trusteeship Council could only be implemented if the British High Commissioner in Jerusalem were informed before 9 May of the decision of the General Assembly. If the question were referred to the First Committee, and the Committee did not act soon enough to allow the decision to reach Jerusalem before 9 May so that the High Commissioner might act, the recommendation contained in paragraph 3 could no longer be implemented.

Mr. PARODI (France) did not agree with the remarks made by the Belgian representative. The date for the withdrawal of the Mandatory Power was 15 May, and he did not understand why the new date of 9 May had arisen. In any case if the First Committee acted without delay, there would be sufficient time to take a decision before 9 May.

Mr. SAYRE (United States of America) supported the remarks made by the Belgian representative. He explained that the date of 9 May was significant because in order to invest the proposed special municipal commissioner

la loi et de l'ordre à Jérusalem. La proposition de la délégation française, ainsi que la proposition des Etats-Unis tendant à établir une tutelle temporaire pour Jérusalem, devrait être renvoyée immédiatement à la Première Commission qui y donnerait suite.

Il est procédé au vote sur le projet de résolution du Président (document A/545).

Par 45 voix, contre zéro, avec 5 abstentions, le premier paragraphe est adopté.

Par 36 voix contre zéro, avec 16 abstentions, le deuxième paragraphe est adopté.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix le troisième paragraphe.

M. PARODI (France) estime que, en raison du rapport étroit qui existe entre le troisième paragraphe de la résolution du Président et le projet de résolution soumis antérieurement par la délégation française (document A/546), il pourrait être avantageux de différer le vote sur le troisième paragraphe, et de renvoyer ce paragraphe pour examen à l'organe chargé de l'élaboration des mesures ultérieures.

Il admet qu'il peut être important pour la Puissance mandataire d'être informée en temps utile afin qu'elle puisse envisager la nomination d'un commissaire spécial; il estime cependant qu'un examen simultané du troisième paragraphe et de la proposition française n'entraînerait aucun retard.

M. RYCKMANS (Belgique) fait remarquer que la proposition figurant au troisième paragraphe de la deuxième partie du rapport du Conseil de tutelle ne peut être mise en application que si le Haut Commissaire britannique à Jérusalem est informé avant le 9 mai de la décision prise par l'Assemblée générale. Si la question est renvoyée à la Première Commission et que cette dernière n'agit pas assez vite pour que la décision parvienne à Jérusalem avant le 9 mai, de façon que le Haut Commissaire puisse prendre des mesures, il sera trop tard pour que la recommandation figurant au troisième paragraphe puisse être mise en application.

M. PARODI (France) ne peut souscrire aux observations formulées par le représentant de la Belgique. Puisque le Mandat du Royaume-Uni n'expire que le 15 mai, il ne comprend pas pourquoi on a mentionné la date du 9 mai. En tout cas, si la Première Commission agit sans retard, l'Assemblée disposera d'un délai suffisant pour prendre une décision avant le 9 mai.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) donne son appui aux observations faites par le représentant de la Belgique. Il explique que la date du 9 mai a sa raison d'être. En effet, avant que le commissaire municipal spécial soit nanti de pou-

with adequate powers to carry out his duties in the city of Jerusalem, additional powers would have to be conferred upon him by the appropriate authorities in London. A few days would be required for those powers to be formulated and despatched to the High Commissioner of Palestine and as the appointment of the special municipal commissioner, acceptable to both Jews and Arabs, would have to be made before 15 May, time was obviously running very short. The United Kingdom representative had stated in the Trusteeship Council¹ that unless the General Assembly took action on the matter by 9 May, it would be too late to implement the proposed decision.

Mr. KHALIDY (Iraq) expressed his support of the views expressed by the Belgian representative, and added that the third paragraph was a very important item in the draft resolution under consideration. He expressed the hope that the chance being offered to both Jews and Arabs to reach an agreement on one particular point would not be wasted, and urged that rapid action be taken on the question under discussion.

Mr. EL-KHOURI (Syria) said that, as the representative of France had already expressed his point of view at length at the 133rd plenary meeting, he did not think any useful purpose would be served by referring the French amendment to the First Committee. That amendment recommended the appointment of a special municipal commissioner in Jerusalem to govern in the name of the United Nations. In his opinion, that act was unconstitutional and against the principles expressed in the Charter.

At a previous meeting, it had been said that the General Assembly was not empowered to assume administering authority without a trusteeship agreement concluded under Chapters XII and XIII of the Charter. No such agreement had been concluded with regard to Jerusalem; what had been decided was simply to agree on a provisional administrative arrangement which would protect the people of the city. No decision of the Assembly would have effect unless the consent of both parties had been obtained. If the French suggestion were accepted, and a municipal commissioner were sent to Jerusalem under the auspices of the United Nations, such a Commissioner would not command the obedience of the inhabitants.

In the opinion of the Syrian representative, the Trusteeship Council had acted legally and constitutionally, and had wished to avoid making any recommendation which would be outside the competence of the Assembly. He considered it would be a waste of time to refer

voirs appropriés qui lui permettent d'assurer ses fonctions à Jérusalem, les autorités compétentes de Londres devront lui conférer des pouvoirs supplémentaires. Quelques jours seraient nécessaires pour déterminer ces pouvoirs et en notifier l'octroi au Haut Commissaire pour la Palestine. Etant donné que la nomination d'un commissaire municipal spécial qui convienne à la fois aux Juifs et aux Arabes doit intervenir avant le 15 mai, il est évident que le temps fait de plus en plus défaut. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré au Conseil de tutelle¹ que, au cas où l'Assemblée générale ne prendrait pas de mesures avant le 9 mai, il serait trop tard pour mettre en application la décision envisagée.

M. KHALIDY (Irak) se rallie aux vues exposées par le représentant de la Belgique. Il ajoute que le troisième paragraphe constitue un point très important du projet de résolution que l'on examine actuellement. Il espère que l'on saura tirer parti de cette occasion offerte aux Juifs et aux Arabes d'aboutir à un accord sur un point déterminé, et demande instamment que l'on prenne des mesures rapides au sujet de la question qui fait l'objet de la présente discussion.

M. EL-KHOURI (Syrie) déclare que, le représentant de la France ayant déjà longuement exposé son point de vue au cours de la 133ème séance plénière, il ne servirait à rien, à son avis, de renvoyer l'amendement français devant la Première Commission. Cet amendement recommande la nomination d'un commissaire municipal spécial à Jérusalem, lequel gouvernerait au nom de l'Organisation des Nations Unies. A son sens, cet acte est inconstitutionnel et contraire aux principes énoncés par la Charte.

Lors d'une séance précédente, il a été dit que l'Assemblée générale n'est pas compétente pour assurer une autorité administrative sans un accord de tutelle conclu conformément aux Chapitres XII et XIII de la Charte. Or, aucun accord de ce genre n'a été conclu pour Jérusalem; on a simplement décidé de prévoir, à titre provisoire, un arrangement d'ordre administratif afin de protéger les habitants de la ville. Aucune décision de l'Assemblée ne serait opérante si elle ne s'appuyait sur le consentement des deux parties intéressées. Si l'on acceptait la proposition française, et si les Nations Unies envoyaient un commissaire municipal à Jérusalem, ce dernier n'aurait aucun pouvoir pour imposer son autorité aux habitants.

De l'avis du représentant de la Syrie, le Conseil de tutelle a agi d'une façon légale et constitutionnelle en voulant éviter de faire des recommandations qui seraient en dehors de la compétence de l'Assemblée. Il considère que le renvoi de cette question à la Première Com-

¹ See *Official Records of the Trusteeship Council*, Second Session, 46th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle*, Deuxième Session, 46ème séance.

the matter to the First Committee, where the same arguments would be heard and where the same opposition would be forthcoming from both parties. The United Nations would be placed in a critical position if it gave orders which were ignored and sent officials who were not obeyed. He therefore considered that the recommendations of the Trusteeship Council were adequate and covered all measures which could properly be taken at the present time by the United Nations.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) did not understand why a municipal commissioner appointed by the United Kingdom for Jerusalem would be considered legal, and why such a commissioner appointed by the United Nations would be considered illegal.

He stated that the procedure of the meeting was not being conducted in accordance with the rules of procedure of the General Assembly. A French amendment had been submitted to the draft resolution proposed by the President. In Mr. Katz-Suchy's opinion, that amendment should be voted first, whether the resolution was voted in parts or *in toto*. The Assembly had so far adopted two paragraphs which were meaningless. If the vote on the French amendment was to be postponed, the voting on the third paragraph of the draft resolution should also be postponed. He pointed out that if the suggestion of the United States representative to adopt the third paragraph were accepted, the Assembly would be faced with the appointment of a municipal commissioner by the Mandatory Power. In such a case, the question of the presence in Jerusalem of a United Nations representative would be postponed *ad infinitum*, probably until the Assembly had finished its consideration.

The PRESIDENT regretted that he could not agree with the proposal made by the representative of Poland. The only question now before the General Assembly, was a motion presented by the representative of France requesting a postponement of the vote on the third paragraph of the draft resolution proposed by the President. Such action was covered by rule 70, paragraph (c), of the rules of procedure, and he would therefore put to the vote the proposal of the French representative to postpone consideration of the third paragraph of the draft resolution submitted by the President.

The proposal was rejected by 28 votes to 11, with 10 abstentions.

The Assembly then proceeded to vote on the third paragraph of the draft resolution proposed by the President.

mission, où les mêmes arguments seraient développés et la même opposition se ferait sentir de la part des deux parties, ne ferait qu'entraîner une perte de temps inutile. L'Organisation des Nations Unies se trouverait placée dans une situation critique si elle donnait des ordres dont il ne serait pas tenu compte et envoyait des émissaires qui ne seraient pas obéis. Le représentant de la Syrie estime, en conséquence, que les recommandations du Conseil de tutelle étaient appropriées et visaient toutes les mesures que les Nations Unies pouvaient raisonnablement espérer prendre actuellement.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) ne comprend pas pourquoi un commissaire nommé à Jérusalem par le Royaume-Uni serait considéré comme légal alors qu'un commissaire nommé par l'Organisation des Nations Unies serait considéré comme illégal.

Il déclare que la procédure suivie n'est pas conforme au règlement intérieur de l'Assemblée générale. L'Assemblée se trouve saisie d'un amendement français au projet de résolution proposé par le Président. M. Katz-Suchy estime que cet amendement doit être mis aux voix d'abord, que la résolution soit votée par paragraphes ou dans son ensemble. L'Assemblée a jusqu'ici adopté deux paragraphes qui ne signifient rien. Si l'on veut remettre le vote sur l'amendement français, on doit également remettre le vote sur le troisième paragraphe de la résolution. Il signale que, si l'on se rangeait à la suggestion du représentant des Etats-Unis en adoptant le troisième paragraphe, l'Assemblée se trouverait placée devant la nomination d'un commissaire municipal, faite par la Puissance mandataire. En pareil cas, la question de l'envoi à Jérusalem d'un représentant des Nations Unies devra être remise à une date indéterminée, probablement jusqu'à ce que l'Assemblée ait fini d'étudier le problème.

Le PRÉSIDENT regrette de ne pouvoir se ranger à la proposition faite par le représentant de la Pologne. La seule question dont l'Assemblée soit saisie en ce moment est une proposition présentée par le représentant de la France, demandant l'ajournement du vote sur le troisième paragraphe du projet de résolution proposé par le Président. Une telle demande est conforme au paragraphe c) de l'article 70 du règlement intérieur, et, en conséquence, le Président met aux voix la proposition présentée par le représentant de la France et tendant à remettre l'examen du troisième paragraphe du projet de résolution présenté par le Président.

Par 28 voix contre 11, avec 10 abstentions, la proposition est rejetée.

L'Assemblée procède ensuite au vote sur le troisième paragraphe du projet de résolution du Président.

The third paragraph of the draft resolution of the President was adopted by 35 votes to 2, with 14 abstentions.

The PRESIDENT said that the next step should be to vote on the proposal presented by the representative of France (document A/546) in substitution of the fourth paragraph of the President's draft resolution. He thought, however, that the proposal of the Australian representative (document A/547) replacing the fourth paragraph by an amendment which would refer to the First Committee the question of the right to decide on further measures to be taken, should have priority. He would therefore put the Australian proposal to the vote.

Mr. HOOP (Australia) agreed to a suggestion by Mr. KYROU (Greece) that the words "or its subsidiary bodies" should be added to the Australian text after the words "First Committee".

Thus amended the Australian amendment to the draft resolution was adopted by 28 votes to none, with 21 abstentions.

The PRESIDENT said that, if there were no objections, the French proposal (document A/546) would be referred to the First Committee.

The President's proposal was adopted.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland), speaking on a point of order, referred to rule 81 of the rules of procedure of the General Assembly which required that a proposal should be put to a final vote in its entirety, after it had been voted on separately in parts. On the basis of rules 81 and 82 of the rules of procedure, the entire resolution before the Assembly had not been, and could not be, voted upon until a decision had been taken on the French amendment and on the fourth paragraph of the resolution. Mr. Katz-Suchy asked the President, therefore, whether his view was correct that, as long as the decision in question had not been taken, the resolution before the Assembly was not in force.

The PRESIDENT agreed that the interpretation given by the representative of Poland to rule 81 was correct. Therefore, at the request of the Polish representative, the Assembly would vote on the whole resolution, which had just been voted upon in parts.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland), speaking on a point of order, said that he did not think that a vote could be taken on the entire resolution as, by a large majority, the General Assembly had just decided to postpone the vote on the final paragraph of the resolution.

Par 35 voix contre 2, avec 14 abstentions, le troisième paragraphe du projet de résolution du Président est adopté.

Le PRÉSIDENT dit que l'Assemblée devrait maintenant voter sur la proposition présentée par le représentant de la France (document A/546) pour remplacer le quatrième paragraphe du projet de résolution du Président. Toutefois, il estime que c'est la proposition du représentant de l'Australie (document A/547), qui tend à remplacer le quatrième paragraphe par un amendement aux termes duquel serait renvoyée à la Première Commission la question du droit de décider des mesures ultérieures à prendre, qui devrait avoir la priorité. Il déclare donc qu'il mettra aux voix la proposition australienne.

M. HOOD (Australie) accepte une suggestion faite par M. KYROU (Grèce) et tendant à ajouter au texte australien, après les mots "Première Commission", les mots "ou ses organes subsidiaires".

Par 28 voix contre zéro, avec 21 abstentions l'amendement australien, ainsi modifié, au projet de résolution du Président est adopté.

Le PRÉSIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objection, la proposition française (document A/546) sera renvoyée à la Première Commission.

La proposition du Président est adoptée.

M. KATZ-SUCHY (Pologne), soulevant une question d'ordre, rappelle l'article 81 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, aux termes duquel toute proposition doit être mise aux voix dans son ensemble, après avoir fait l'objet d'un vote par paragraphes. Conformément aux articles 81 et 82 du règlement intérieur, l'Assemblée n'a pas procédé, et ne saurait procéder, à un vote sur l'ensemble des résolutions dont elle se trouve saisie, avant qu'une décision ne soit intervenue au sujet de l'amendement français et du quatrième paragraphe de la résolution. M. Katz-Suchy demande donc au Président s'il fait erreur en pensant que, tant que les décisions en question n'auront pas été prises, la résolution qui se trouve devant l'Assemblée n'est pas effectivement adoptée.

Le PRÉSIDENT convient que l'interprétation de l'article 81 faite par le représentant de la Pologne est exacte. En conséquence, à la demande du représentant de la Pologne, le Président met aux voix l'ensemble de la résolution qui vient d'être votée par paragraphes.

M. KATZ-SUCHY (Pologne), soulevant une question d'ordre, n'admet pas que l'on puisse voter sur l'ensemble de la résolution, étant donné que, par une forte majorité, l'Assemblée vient de décider de remettre le vote sur le dernier paragraphe de la résolution.

The PRESIDENT explained that the Assembly had adopted the Australian amendment replacing the fourth paragraph of the resolution, whereby the question of further measures for the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants was referred to the First Committee for its consideration. The President ruled that that amendment in no way affected the position of the remainder of the proposal which had been voted upon, and that the Assembly should proceed to vote on the resolution as a whole, in accordance with rule 81 of the rules of procedure.

The resolution as a whole, as amended, was adopted by 35 votes to none, with 17 abstentions.

The meeting rose at 4.20 p.m.

HUNDRED AND THIRTY-FIFTH PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York, on Friday,
14 May 1948, at 4.40 p.m.*

President: Dr. J. ARCE (Argentina).

18. Further consideration of the question of the future government of Palestine: report of the First Committee (document A/552)

The PRESIDENT ruled that as the question had already been discussed at length in the First Committee and its sub-committees, each speaker would be allowed only five minutes. The rights of all the countries represented would thus be respected and the Assembly would be able to sit until its task was completed.

Mr. SAYRE (United States of America) said that if the Assembly was to institute a trusteeship agreement for the government of Jerusalem, it must do so before the termination of the Mandate, namely, in an hour. Consequently, the draft resolution recommended by Sub-Committee 10 of the First Committee and transmitted to the Assembly by that Committee (document A/C.1/298) should be discussed first. He was prompted to make that proposal by his own country's realization of the need for providing some form of government, law and order for Jerusalem in the present circumstances, in view of world interest in the security of the people and the protection of the Holy Places in that sacred city.

Speaking on a point of order, Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) opposed

Le PRÉSIDENT explique que l'amendement australien, qui remplace le quatrième paragraphe de la résolution, et que l'Assemblée vient d'adopter, prévoit le renvoi devant la Première Commission, aux fins d'examen, des mesures ultérieures à prendre pour assurer la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants. Le Président décide que l'amendement en question n'affecte en rien le reste de la proposition qui a été votée, et que l'Assemblée procédera au vote sur l'ensemble de la résolution, conformément à l'article 81 du règlement intérieur.

Par 35 voix contre zéro, avec 17 abstentions, la résolution dans son ensemble, avec les amendements, est adoptée.

La séance est levée à 16 h. 20.

CENT-TRENTE-CINQUIÈME SEANCE PLÉNIÈRE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York, le vendredi
14 mai 1948, à 16 h. 30.*

Président: Le Dr J. ARCE (Argentine).

18. Poursuite de l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine: rapport de la Première Commission (document A/552)

Le PRÉSIDENT décide que, étant donné que la question a déjà été amplement débattue à la Première Commission et dans ses sous-commissions, le temps de parole de chaque orateur sera limité à cinq minutes. De cette façon, les droits de tous les pays représentés seront respectés et l'Assemblée pourra siéger jusqu'à l'achèvement de sa tâche.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, si l'Assemblée doit établir un accord de tutelle pour le gouvernement de Jérusalem, il est nécessaire que cet accord intervienne avant l'expiration du Mandat, c'est-à-dire dans une heure. Il faudrait donc que le débat porte en premier lieu sur le projet de résolution recommandé par la Sous-Commission 10 de la Première Commission et transmis à l'Assemblée par cette Commission (document A/C.1/298). Le représentant des Etats-Unis fait cette proposition à cause du sentiment de son propre pays, qui se rend pleinement compte de la nécessité de prévoir une certaine forme de gouvernement, de légalité et d'ordre à Jérusalem dans les circonstances présentes, étant donné le prix qu'attache le monde entier à la sécurité des habitants et à la protection des Lieux saints dans cette ville sacrée.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), prenant la parole sur un

the time-limit for speakers set by the President, because discussion of the resolution submitted to the First Committee had been curtailed and many delegations had been unable to express their views.

The PRESIDENT asked the Assembly to decide by a vote whether it accepted the time-limit.

The President's ruling to limit speeches to five minutes was adopted by 35 votes to 11, with 3 abstentions.

The PRESIDENT asked the Assembly to decide by vote whether it accepted the United States proposal that the report of Sub-Committee 10 on the provisional administration of Jerusalem should be discussed first, although the First Committee had taken no decision on that report.

The proposal of the United States representative was adopted by 27 votes to 1, with 16 abstentions.

CONSIDERATION OF THE REPORT OF SUB-COMMITTEE 10 (DOCUMENT A/C.1/298)

Mr. GARREAU (France), Rapporteur of Sub-Committee 10, recalled that the Sub-Committee, at its 6th meeting, by 8 votes to 2, with 4 abstentions, had adopted a proposal by France and the United States (document A/C.1/SC.10/1/Rev.2) providing for the setting up of a temporary administration for Jerusalem until 31 December 1949. That purely provisional administration, based on the provisions of Chapter XII of the Charter, was not a trusteeship system proper. However, the plan greatly resembled the draft prepared by the Trusteeship Council (document A/541), in pursuance of the provisions of resolution 181(II) of 29 November 1947, which the Council had not, in the end, adopted, because the Assembly had again taken up the Palestine question.

Mr. Garreau refuted the objections raised against the draft resolution of Sub-Committee 10. The duties of the special commissioner, appointed by the British High Commissioner, in agreement with the Arab and Jewish parties, to administer the city of Jerusalem, were strictly limited to ensuring the proper functioning of the municipal services of the city and to taking certain police measures. The commissioner would be completely powerless, even under the powers conferred on him by the British High Commissioner on 11 May (document A/C.1/SC.10/2), to secure Jerusalem against external aggression. Moreover, at the termina-

point d'ordre, s'oppose à la limitation du temps de parole décidée par le Président, étant donné que la discussion sur les résolutions présentées à la Première Commission a été écourtée et qu'un grand nombre de délégations n'ont pu exposer leurs points de vue.

Le PRÉSIDENT demande à l'Assemblée de décider par un vote si elle accepte la limitation du temps de parole.

Par 35 voix contre 11, avec 3 abstentions, la décision du Président de limiter le temps de parole à cinq minutes est adoptée.

Le PRÉSIDENT demande à l'Assemblée de se prononcer par un vote sur le point de savoir si elle accepte la proposition des Etats-Unis d'Amérique qui consiste à discuter en premier lieu le rapport de la Sous-Commission 10 relatif à l'administration provisoire de Jérusalem, bien que la Première Commission ne se soit pas prononcée sur ce rapport.

Par 27 voix contre une, avec 16 abstentions, la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique est adoptée.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 10 (DOCUMENT A/C.1/298)

M. GARREAU (France), Rapporteur de la Sous-Commission 10, rappelle que la Sous-Commission, au cours de sa 6ème séance, par 8 voix contre 2, avec 4 abstentions, a adopté une proposition des délégations de la France et des Etats-Unis (document A/C.1/SC.10/1/Rev.2) qui prévoit l'établissement d'une administration provisoire pour Jérusalem, devant durer jusqu'au 31 décembre 1949. Ce régime d'administration purement temporaire, fondé sur les dispositions du Chapitre XII de la Charte, n'est pas, à proprement parler, un Régime de tutelle. Toutefois, ce projet se rapproche, dans une large mesure, du projet élaboré par le Conseil de tutelle (document A/541), en vertu des dispositions de la résolution 181(II) du 29 novembre 1947 et que le Conseil n'a finalement pas adopté parce que l'Assemblée s'est alors saisie de nouveau du problème de la Palestine.

M. Garreau réfute les objections qui ont été présentées contre le projet de résolution de la Sous-Commission 10. Le commissaire spécial désigné par le Haut Commissaire britannique pour administrer la ville de Jérusalem, avec l'accord des deux parties, arabe et juive, a des fonctions strictement limitées qui consistent à assurer la bonne marche des services municipaux de la ville et à prendre certaines mesures de police. Ce commissaire serait absolument impuissant, même en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés le 11 mai par le Haut Commissaire britannique (document A/C.1/SC.10/2) à assurer la sécurité de Jérusalem contre une

tion of the British Mandate, the special commissioner would have no relations with any territorial authority and could do nothing to protect the Holy City from the danger of total destruction feared by the whole world.

Mr. MOE (Norway) Rapporteur of the First Committee, drew the Assembly's attention to paragraph 15 of the report (document A/552), which dealt with the Secretary-General's statement on the budgetary implications of the draft resolution recommended by Sub-Committee 9 of the First Committee. The Secretary-General estimated, although he was unable to give an exact figure, that the implementation of the resolution would entail an expenditure of about \$100,000; that sum could be included in the extraordinary expenses for the maintenance of international peace and security authorized by the General Assembly¹ at its second session, up to a maximum amount of \$2,000,000.

He also pointed out that the First Committee had decided "to refer to the General Assembly the report of Sub-Committee 10 (document A/C.1/293) with the amendments submitted to it, without making any recommendations."

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) maintained his delegation's view that the city of Jerusalem should be given a permanent and not a temporary status. The solution advocated by the First Committee might even give rise to misunderstandings and conflicts and could have very dangerous consequences for the peoples of Palestine and for peace and security in the Middle East. He opposed the draft resolution as being inspired by selfish interests alien to those of the Palestine population.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt) regretted that the duration of speeches had been limited when such an important question was being discussed.

The idea of establishing a trusteeship system for Jerusalem was contrary to the right of self-determination to which the inhabitants of the Holy City were as much entitled as all other peoples of the world. Moreover, it had been recognized that the people of Palestine, including the inhabitants of Jerusalem, were now ready for independence.

Justification of the regime by a desire to protect the Holy Places was a worthless argu-

agression extérieure. D'autre part, ce commissaire se trouvera, à l'expiration du Mandat britannique, dépourvu de liens avec une autorité territoriale et ne pourrait rien pour protéger la Ville sainte contre le risque de destruction totale que le monde entier redoute.

M. MOE (Norvège), Rapporteur de la Première Commission, attire l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 15 du rapport (document A/552), qui a trait à la déclaration du Secrétaire général sur les incidences budgétaires du projet de résolution recommandé par la Sous-Commission 9 de la Première Commission. Le Secrétaire général estime, sans pouvoir donner un chiffre exact, que l'application de la résolution entraînerait une dépense d'environ 100.000 dollars qui pourrait être comprise dans les dépenses extraordinaires prévues pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, lesquelles ont été autorisées par l'Assemblée générale¹, lors de sa deuxième session ordinaire, pour un montant maximum de deux millions de dollars.

Le Rapporteur souligne également que la Première Commission a décidé "de renvoyer à l'Assemblée générale sans formuler de recommandations le rapport de la Sous-Commission 10 (document A/C.1/298) les amendements afférents".

M. TARASENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) maintient le point de vue de sa délégation, à savoir que c'est un statut définitif qu'il faut donner à la ville de Jérusalem et non un statut provisoire. La solution préconisée par la Première Commission offre de grandes possibilités de malentendus et de conflits et peut entraîner des conséquences très dangereuses pour les peuples de Palestine, ainsi que pour la paix et la sécurité du Moyen Orient. Le représentant de l'Ukraine s'élève contre ce projet de résolution qui est inspiré par des intérêts égoïstes et étrangers à ceux des populations de Palestine.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) regrette que le temps de parole ait été limité quand le débat porte sur une question d'une telle importance.

L'idée de la création d'un régime de tutelle pour Jérusalem est contraire à ce droit de disposer d'eux-mêmes que les habitants de la Ville sainte possèdent au même titre que tous les peuples du monde. Il a été reconnu, d'ailleurs, que les peuples de Palestine, y compris les habitants de Jérusalem, sont mûrs, maintenant, pour l'indépendance.

L'argument qui consiste à justifier le régime par le désir d'assurer la protection des Lieux

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions*, No. 166 (II) B, page 88.

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions*, No 166 (II) B, page 88.

ment. Throughout the centuries, the Arab world had been able to preserve the Holy Places of Palestine, and now, although people wished to ignore that fact, there was a truce in Jerusalem. That could be confirmed by the United Kingdom representative who, for a few minutes longer, was still the representative of the Mandatory Power. The Egyptian representative wished to repeat that such hasty conclusion of the discussion on a vital question increased the confusion of a situation that was only too confused already. He hoped that the Assembly would let itself be guided by wisdom.

Mr. PARODI (France) said that the position adopted by the French delegation regarding the special question of Palestine still held good, particularly since the latest reports showed that the situation in the Holy City was neither stable nor secure. The truce, which had been used as an argument against the temporary regime proposed by the United States and French delegations, had certainly existed in principle and in various forms for several weeks, but was, in fact, little respected. According to a telegram dated 13 May, there had been a violent exchange of fire from automatic weapons in the south-western suburbs of Jerusalem that night. Moreover, it had been announced that the Consuls General of Syria, Egypt and Iraq had left Jerusalem and that other consuls of Arab countries were also preparing to leave. Thus the city of Jerusalem was left in a dangerously vulnerable position and unfortunately there was reason to believe that if hostilities spread, they would centre on the Holy City, which had a large Jewish population in the midst of an Arab country.

He was sorry to note that numerous procedural difficulties and arguments had prevented the implementation of the decision taken by a very substantial majority of the General Assembly at the beginning of the session,¹ which aimed at a rapid solution of the special problem of the city of Jerusalem. He hoped the Assembly would have the courage and the determination to complete the most constructive part of the task it had undertaken, namely, that relating to the Jerusalem regime, for the other solution submitted to the Assembly merely amounted to arranging for mediation in Palestine.

Mr. KHALIDY (Iraq) noted a difference between the statements made by the representatives of the United States and of France regarding the proposed regime for the city of Jerusalem: the first spoke of a trusteeship agreement, and the second of a special administrative arrangement. In fact, it was a trusteeship agreement, and legally speaking the United Nations could not, under

saints est sans valeur. Le monde arabe a su, au cours des siècles, défendre les Lieux saints de Palestine et, aujourd'hui, bien qu'on ait voulu l'ignorer, il y a une trêve à Jérusalem, ce que pourrait confirmer le représentant du Royaume-Uni qui est encore pour quelques minutes le représentant de la Puissance mandataire. Le représentant de l'Egypte tient à répéter que la hâte que l'on apporte à conclure ce débat sur une question vitale accroît la confusion d'une situation qui n'est que trop confuse déjà. Il exprime l'espoir que l'Assemblée se laissera guider par la sagesse.

M. PARODI (France) déclare que la position adoptée par la délégation française, relativement à la question spéciale de Jérusalem, demeure d'autant plus valable que les derniers renseignements reçus montrent que la situation de la Ville sainte n'est ni stable, ni sûre. Cette trêve, qu'on a invoquée comme un argument contre le projet de régime provisoire proposé par les délégations des Etats-Unis et de la France, existe bien en principe et sous des formes diverses depuis plusieurs semaines, mais cette trêve est, en fait, peu respectée. Selon un télégramme du 13 mai, "un violent échange de tirs d'armes automatiques a eu lieu cette nuit dans les faubourgs sud-ouest de Jérusalem". L'on annonce, d'autre part, que les Consuls généraux de Syrie, d'Egypte et d'Irak ont quitté Jérusalem et que les autres consuls des pays arabes s'apprentent également à partir. La ville de Jérusalem reste donc dangereusement exposée et il y a malheureusement des raisons de penser que, si les hostilités se développent, elles trouveront leur centre dans la Ville sainte qui a une forte population juive en plein pays arabe.

M. Parodi regrette de constater que de nombreux obstacles de procédure et d'argumentation ont empêché d'exécuter la décision prise par l'Assemblée générale à une très forte majorité au début de la session¹ et qui tendait à apporter une solution rapide à la question spéciale de la ville de Jérusalem. Il souhaite que l'Assemblée ait le courage et la volonté d'achever la partie la plus constructive de l'œuvre qu'elle a entreprise, celle qui a trait au régime de Jérusalem, car l'autre solution soumise à l'Assemblée consiste simplement à organiser une médiation en Palestine.

M. KHALIDY (Irak) relève une divergence entre les déclarations des représentants des Etats-Unis et de la France en ce qui concerne le régime proposé pour la ville de Jérusalem: le premier a parlé d'un accord de tutelle, le second d'un arrangement administratif spécial. En fait, il s'agit d'un accord de tutelle et, sur le plan juridique, les Nations Unies ne peuvent,

¹ See *Official Records of the second special session of the General Assembly*, Supplement No. 2, resolution 185 (S-2).

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, Supplément No 2, résolution 185(S-2).

the terms of the Charter, itself institute a trusteeship agreement and impose it on a country. It was for the Mandatory Power and the States directly concerned — in the present case the Arab States — to submit a trusteeship agreement. That was not what had been done; consequently the plan was illegal.

From the procedural point of view, any draft trusteeship agreement must be examined by the Fourth Committee. But in the present case the proposal (document A/C.1/SC.10/1) for the protection of the city of Jerusalem and its inhabitants had been considered by Sub-Committee 10 appointed by the First Committee.

As it had too often done in the past, the United Nations was disregarding the practical side of the situation it examined. Jerusalem was in fact more or less a beleaguered city. After a long struggle, the Arabs and the Jews had reached some sort of agreement. An administrative organization was in existence; powers had been conferred on a commissioner who, with the collaboration of Jews and Arabs, could take the necessary measures to protect the population, the city and the Holy Places. In those circumstances, why try to impose a plan of dubious value which was utterly impracticable, would give rise to difficulties and would probably be strongly opposed?

The Iraqi delegation opposed the suggested regime for both practical and legal reasons.

Mr. EL-KHOURI (Syria) said that neither of the parties concerned agreed to the trusteeship that it was proposed to impose on the population of Jerusalem. If the Jews and the Arabs rejected that regime, it would have to be imposed on them by force. Where would that force come from, and could the Holy City be allowed to become a battlefield for the forces of the Administering Authority and the inhabitants of Jerusalem? Was that how the Assembly intended to restore order in Jerusalem?

The trusteeship under consideration was obviously not strategic, but an ordinary trusteeship which must therefore have the objection stated in Article 76b of the Charter: "to promote the political, economic, social and educational advancement of the inhabitants of the trust territories, and their progressive development towards self-government or independence as may be appropriate to the particular circumstances of each territory and its peoples and the freely expressed wishes of the peoples concerned, and as may be provided by the terms of each trusteeship agreement." The people of Jerusalem could attain those objectives without any outside help.

aux termes de la Charte, établir elles-mêmes un accord de tutelle et l'imposer à un pays. C'est à la Puissance mandataire et aux Etats directement intéressés, en l'espèce aux Etats arabes, qu'il appartient de présenter un accord de tutelle. Ce n'est point ce qui a été fait: le projet est donc illégal.

Du point de vue de la procédure, tout projet d'accord de tutelle doit être examiné par la Quatrième Commission. Or, dans le cas présent, c'est la Sous-Commission 10 nommée par la Première Commission qui a examiné la proposition (document A/C.1/SC.10/1) tendant à la protection de la ville de Jérusalem et de ses habitants.

L'Organisation des Nations Unies néglige, dans le cas présent — comme elle l'a fait trop souvent dans le passé — le côté pratique de la situation qu'elle examine. Jérusalem est, en fait, une ville plus ou moins assiégée. Après une longue lutte, les Arabes et les Juifs sont parvenus à une sorte d'accord. Il existe une organisation administrative; des pouvoirs ont été confiés à un Commissaire qui pourrait avec la collaboration des Juifs et des Arabes, prendre les mesures nécessaires pour protéger les habitants, la ville et les Lieux saints. Pourquoi vouloir imposer, dans ces conditions, un plan dont la valeur est douteuse, qui est absolument impraticable, qui soulèverait des difficultés et qui ferait probablement l'objet d'une vive opposition?

La délégation de l'Irak s'oppose donc au régime proposé pour des raisons d'ordre à la fois pratique et juridique.

M. EL-KHOURI (Syrie) déclare que la tutelle qu'on se propose d'imposer aux habitants de Jérusalem n'est approuvée par aucune des parties en cause. Si les Juifs et les Arabes refusent ce régime, il faudra le leur imposer par la force. D'où viendra cette force et peut-on admettre que la Ville sainte devienne un champ de batailles entre les forces de l'Autorité chargée de l'administration et les habitants de Jérusalem? Est-ce ainsi que l'Assemblée entend rétablir l'ordre à Jérusalem?

Il ne s'agit pas évidemment d'une tutelle stratégique, mais d'une tutelle ordinaire qui doit donc avoir les buts indiqués par la Charte dans son Article 76b: "favoriser le progrès politique, économique et social des populations des Territoires sous tutelle, ainsi que le développement de leur instruction; favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque Territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées et des dispositions qui pourront être prévues dans chaque Accord de tutelle". Voilà des buts que les habitants de Jérusalem peuvent atteindre sans aide extérieure.

The essential aims of the trusteeship system, as stated in Article 76 of the Charter could not, therefore, be invoked in the present case. Moreover, would the trusteeship agreement submitted to the General Assembly be concluded, in accordance with Article 79, by the States directly concerned, including the Mandatory Power? The answer was in the negative, since the United Kingdom and the States directly concerned were opposed to that regime. Then would the agreement be concluded by States indirectly concerned? Lastly, from the procedural point of view the General Assembly could not adopt any resolution on the trusteeship question that had not been previously decided upon by the Fourth Committee.

There was another very important reason for his opposition. The existing situation in Jerusalem was sufficiently calm and secure. The draft before the Assembly would complicate that situation and destroy the work done by the Security Council, the High Commissioner, the Security Council Truce Commission and by the Arabs and Jews who had reached a lasting truce agreement. Why wreck that work; why undermine it with an "explosive"?

If the General Assembly did anything illegal or of doubtful legality it would thereby justify the opposition of the parties concerned.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) joined in the Egyptian representative's protest against the time limit imposed on speakers, but regretted that he and his colleagues had not adopted that attitude earlier.

The Polish Government and people were particularly interested in the settlement of the Jerusalem question, and their representative had consistently held the view that Jerusalem should be a *corpus separatum* with a special international status. The Polish delegation could not support the draft trusteeship agreement, for reasons already stated at the 141st meeting of the First Committee.

With regard to the statements made by the representatives of Arab States, he felt that they were partly responsible for the trusteeship question having arisen again, since they had often argued in favour of such a regime, despite the opposition of the populations concerned. That showed that departure from principles for tactical and procedural purposes sometimes involved suffering the consequences in questions of substance.

Mr. AZIZ (Afghanistan) said that his delegation would vote against the draft resolution

Les fins essentielles du Régime de tutelle, telles qu'elles sont énoncées à l'Article 76 de la Charte, ne peuvent donc être invoquées dans le cas présent. D'autre part, l'accord de tutelle que l'on présente à l'Assemblée générale sera-t-il conclu par les Etats directement intéressés, y compris la Puissance mandataire, conformément à l'Article 79? La réponse est négative; le Royaume-Uni et les Etats directement intéressés s'opposent à ce régime. L'accord sera-t-il donc conclu par des Etats indirectement intéressés?

Enfin, du point de vue de la procédure, l'Assemblée générale ne peut adopter, pour cette question de tutelle, une résolution qui n'a pas fait l'objet d'une décision de la Quatrième Commission.

L'opposition du représentant de la Syrie est due à une autre raison très importante: La situation à Jérusalem est maintenant suffisamment calme et sûre. Le projet soumis à l'Assemblée viendra compliquer cette situation et anéantir l'œuvre accomplie par le Haut-Commissaire, par le Conseil de sécurité, par la Commission de trêve créée par le Conseil, et, d'autre part, par les Arabes et les Juifs qui se sont mis d'accord pour établir une trêve durable. Pourquoi détruire cette œuvre, pourquoi la miner avec un "explosif"?

Si l'Assemblée générale accomplit un acte illégal ou d'une légalité douteuse, elle justifie par là même l'opposition des parties intéressées.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) s'associe aux protestations du représentant de l'Egypte contre la limitation du temps de parole, mais regrette que cette attitude n'ait pas été adoptée plus tôt par le représentant de l'Egypte, et par ses collègues.

Le Gouvernement et le peuple polonais portent une attention spéciale au règlement de la question de Jérusalem, et leur représentant a constamment défendu l'idée que Jérusalem devait être un *corpus separatum* avec un statut international spécial. La délégation polonaise ne peut pas appuyer le projet d'accord de tutelle pour des raisons déjà énoncées au cours de la 141^{ème} séance de la Première Commission.

Au sujet des déclarations que viennent de faire les représentants d'Etats arabes, le représentant de la Pologne estime que, si la question de la tutelle se pose à nouveau, ils en sont responsables pour une part, car ils ont souvent présenté des arguments en faveur de l'établissement d'un tel régime en dépit de l'opposition des populations désintéressées — ce qui prouve que lorsqu'on s'éloigne des principes à des fins de tactique et de procédure, il arrive que l'on en supporte les conséquences à propos de questions de fond.

M. AZIZ (Afghanistan) déclare que sa délégation votera contre le projet de résolution,

because it would not be wise to impose a regime likely to impair the truce accepted by the Arabs, and also because the establishment of such a regime without the consent of the directly interested States, including the Mandatory Power, would be a violation of Article 79 of the Charter.

Mr. EL-ERIAN (Yemen) reminded the Assembly that as Palestine remained under British Mandate for a few minutes longer, Article 79 of the Charter was the one that applied. As the Iraqi representative had already pointed out, the draft before the General Assembly was not in conformity with the provisions of that Article; it was difficult to understand how the United States representative, who supported the draft, could also have stated, as he had at the 140th meeting of the First Committee, that "any proposal must be based upon the authority of the Charter..." The representative of Yemen associated himself with the Egyptian representative's remarks concerning the right of self-determination of the people of Jerusalem, a right which was provided for in the Charter. His delegation would vote against the draft resolution.

The PRESIDENT ruled that the discussion was closed and that the Assembly would proceed to vote, beginning with the amendment submitted by Mexico (document A/C.1/302) to the preamble of document A/C.1/298.

At the request of the Ukrainian representative, the vote would be taken by roll-call, both on the various amendments and on the proposal itself. In accordance with rule 79 of the rules of procedure, the roll-call would begin with the Member whose name was drawn by lot by the President.

Mr. CORDIER (Executive Assistant of the Secretary-General) read out the text of the amendment submitted by the Mexican delegation, calling for the replacement of the fifth paragraph of the preamble of document A/C.1/298 by the following text:

"Whereas the maintenance of order and security in Jerusalem is an urgent question which concerns the United Nations as a whole"

A vote was taken by roll-call, as follows:

In favour: Sweden, United States of America, Brazil, China, Dominican Republic, France, Guatemala, Honduras, Iceland, Liberia, Luxembourg, Mexico, Nicaragua, Panama, Peru.

Against: Syria, Turkey, Union of South Africa, Yemen, Afghanistan, Egypt, Iran, Iraq, Lebanon, Pakistan, Saudi Arabia.

étant donné, d'une part, qu'il ne serait pas sage d'imposer un régime susceptible d'altérer la trêve acceptée par les Arabes, et que, d'autre part, en instituant un tel régime sans le consentement des Etats directement intéressés, y compris la Puissance mandataire, l'on violerait l'Article 79 de la Charte.

M. EL-ERIAN (Yémen) rappelle que, la Palestine étant un territoire qui se trouve pour quelques minutes encore sous mandat britannique, c'est l'Article 79 de la Charte qui s'applique. Or, comme l'a déjà fait remarquer le représentant de l'Irak, le projet soumis à l'Assemblée générale n'est pas conforme aux dispositions de cet Article et l'on comprend mal que le représentant des Etats-Unis qui défend le projet ait pu, d'autre part, dans son discours fait au cours de la 140ème séance de la Première Commission, rappeler que "toute proposition qui est présentée doit être fondée sur la Charte elle-même". Le représentant du Yémen s'associe à l'observation du représentant de l'Egypte en ce qui concerne le droit des habitants de Jérusalem à disposer d'eux-mêmes, droit prévu dans la Charte. Sa délégation votera contre le projet de résolution.

Le PRÉSIDENT décide que la discussion est close et que l'on va procéder aux votes, en commençant par l'amendement présenté par le Mexique (document A/C.1/302) qui se rapporte au préambule du document A/C.1/298.

A la demande du représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, le vote aura lieu par appel nominal, tant sur le texte des divers amendements que sur celui de la proposition. Conformément à l'article 79 du règlement intérieur, l'appel sera fait en commençant par le Membre dont le nom est tiré au sort par le Président.

M. CORDIER (Directeur du Cabinet du Secrétaire général) donne lecture du texte de l'amendement présenté par la délégation du Mexique et qui tend, dans le document A/C.1/298, à remplacer le cinquième alinéa du préambule par le texte suivant:

"Considérant que le maintien de l'ordre et de la sécurité à Jérusalem est un problème urgent qui intéresse les Nations Unies dans leur ensemble"

Il est procédé au vote par appel nominal.

Votent pour: Suède, Etats-Unis d'Amérique, Brésil, Chine, République Dominicaine, France, Guatemala, Honduras, Islande, Libéria, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou.

Votent contre: Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Yémen, Afghanistan, Egypte, Iran, Irak, Liban, Pakistan, Arabie saoudite.

Abstaining: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, Uruguay, Venezuela, Yugoslavia, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Chile, Colombia, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Ecuador, Ethiopia, Greece, Haiti, India, Netherlands, New Zealand, Norway, Philippines, Poland, Siam.

The Mexican amendment was adopted by 15 votes to 11 with 28 abstentions.

Mr. CORDIER (Executive Assistant of the Secretary-General) read out the second Mexican amendment (document A/C.1/302), calling for the following new wording of paragraph 6 of the preamble:

"Whereas Chapter XII of the Charter authorizes and empowers the United Nations to exercise temporary administrative authority".

A vote was taken by roll-call, as follows:

In favour: Brazil, China, Dominican Republic, France, Honduras, Iceland, Liberia, Luxembourg, Mexico, Nicaragua, Panama, Peru, Sweden, United States of America.

Against: Yemen, Afghanistan, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Egypt, Ethiopia, Iraq, Lebanon, Pakistan, Saudi Arabia, Syria, Turkey.

Abstaining: Uruguay, Venezuela, Yugoslavia, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Canada, Chile, Colombia, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Greece, Guatemala, Haiti, India, Iran, Netherlands, New Zealand, Norway, Philippines, Poland, Siam, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of South Africa, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom.

The second Mexican amendment was adopted by 14 votes to 11, with 28 abstentions.

Mr. CORDIER (Executive Assistant of the Secretary-General) read out the United States amendment (document A/C.1/304) to article 4, paragraph 1, calling for the following text:

"The Government of Jerusalem shall consist of a United Nations Commissioner and such officers as may be appointed by him or by the Trusteeship Council..."

A vote was taken by roll-call, as follows:

In favour: France, Guatemala, Honduras, Iceland, Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Sweden, Union of South Africa, United States of America, Belgium, Bolivia, Brazil, China, Dominican Republic.

Against: Iran, Iraq, Lebanon, Pakistan, Saudi Arabia, Syria, Turkey, Yemen, Afghanistan, Cuba, Egypt.

S'abstiennent: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Ethiopie, Grèce, Haïti, Inde, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Pologne, Siam.

Par 15 voix contre 11, avec 28 abstentions, l'amendement du Mexique est adopté.

M. CORDIER (Directeur du Cabinet du Secrétaire général) donne lecture du deuxième amendement mexicain (document A/C.1/302) qui consiste à adopter pour l'alinéa 6 du préambule la nouvelle rédaction suivante:

"Considérant que le Chapitre XII de la Charte autorise et habilite les Nations Unies à exercer une autorité administrative temporaire."

Il est procédé au vote par appel nominal.

Votent pour: Brésil, Chine, République Dominicaine, France, Honduras, Islande, Libéria, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Suède, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: Yémen, Afghanistan, République socialiste soviétique de Biélorussie, Egypte, Ethiopie, Irak, Liban, Pakistan, Arabie saoudite, Syrie, Turquie.

S'abstiennent: Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Iran, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Pologne, Siam, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni.

Par 14 voix contre 11, avec 28 abstentions, le second amendement du Mexique est adopté.

M. CORDIER (Directeur du Cabinet du Secrétaire général) donne lecture de l'amendement des Etats-Unis (document A/C.1/304) relatif à l'article 4 et qui consiste à adopter la nouvelle rédaction suivante:

"Le Gouvernement de Jérusalem se composera d'un Commissaire des Nations Unies et des fonctionnaires qu'il pourra désigner ou que pourra désigner le Conseil de tutelle..."

Il est procédé au vote par appel nominal.

Votent pour: France, Guatemala, Honduras, Islande, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Suède, Union Sud-Africaine, Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Bolivie, Brésil, Chine, République Dominicaine.

Votent contre: Iran, Irak, Liban, Pakistan, Arabie saoudite, Syrie, Turquie, Yémen, Afghanistan, Cuba, Egypte.

Abstaining: Greece, Haiti, India, Mexico, Norway, Panama, Peru, Philippines, Poland, Siam, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, Uruguay, Venezuela, Yugoslavia, Argentina, Australia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Chile, Colombia, Czechoslovakia, Denmark, Ecuador, Ethiopia.

The United States amendment was adopted by 17 votes to 11, with 26 abstentions.

Mr. CORDIER (Executive Assistant of the Secretary-General) read out the amendment to article 10, paragraph 2, proposed by the United States (document A/C.1/304), calling for the replacement of the words: "shall be paid from a special United Nations operational budget", by the words: "shall be paid from the regular United Nations budget".

A vote was taken by roll-call, as follows:

In favour: Sweden, Union of South Africa, United States of America, Belgium, Bolivia, Brazil, China, Dominican Republic, France, Guatemala, Honduras, Iceland, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Panama.

Against: Saudi Arabia, Syria, Turkey, Yemen, Yugoslavia, Afghanistan, Cuba, Egypt, Iran, Iraq, Lebanon, Pakistan.

Abstaining: Poland, Siam, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, Uruguay, Venezuela, Argentina, Australia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Chile, Colombia, Czechoslovakia, Denmark, Ecuador, Ethiopia, Greece, Haiti, India, Norway, Peru, Philippines.

The United States amendment was adopted by 19 votes to 12, with 23 abstentions.

Mr. CORDIER (Executive Assistant of the Secretary-General) read out the last amendment submitted by the United States (document A/C.1/304), calling for the addition of the following words at the end of article 10, paragraph 2 (document A/C.1/298):

"...provided that, if United Nations funds are contemplated, the Secretary-General shall be guided by the procedures which were established by the second session of the General Assembly for defraying unforeseen and extraordinary expenses."

A vote was taken by roll-call, as follows:

In favour: Liberia, Luxembourg, New Zealand, Nicaragua, Panama, Sweden, Union of South Africa, United States of America, Belgium,

S'abstiennent: Grèce, Haïti, Inde, Mexique, Norvège, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Siam, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Argentine, Australie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Colombie, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Ethiopie.

Par 17 voix contre 11, avec 26 abstentions, l'amendement des Etats-Unis est adopté.

M. CORDIER (Directeur du Cabinet du Secrétaire général) donne lecture de l'amendement proposé par les Etats-Unis à l'article 10 (document A/C.1/304). Cet amendement consiste à rédiger comme suit la fin de la première phrase du paragraphe 2 de l'article 10: "soient prélevés sur le budget ordinaire des Nations Unies", au lieu de: "soient prélevés sur un budget spécial des Nations Unies pour des opérations particulières".

Il est procédé au vote par appel nominal.

Volent pour: Suède, Union Sud-Africaine, Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Bolivie, Brésil, Chine, République Dominicaine, France, Guatemala, Honduras, Islande, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama.

Volent contre: Arabie saoudite, Syrie, Turquie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Cuba, Egypte, Iran, Irak, Liban, Pakistan.

S'abstiennent: Pologne, Siam, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Colombie, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Ethiopie, Grèce, Haïti, Inde, Norvège, Pérou, Philippines.

Par 19 voix contre 12, avec 23 abstentions, l'amendement des Etats-Unis est adopté.

M. CORDIER (Directeur du Cabinet du Secrétaire général) donne lecture du dernier amendement présenté par les Etats-Unis. Cet amendement porte sur l'article 10, paragraphe 2, du document A/C.1/298 et figure dans le document A/C.1/304; il tend à ajouter à la fin du paragraphe 2:

"... sous réserve que, si l'on envisage d'avoir recours à l'aide financière des Nations Unies, le Secrétaire général devra se conformer aux règles de procédure que l'Assemblée générale, lors de sa deuxième session, a décidé de suivre pour couvrir toutes dépenses imprévues et extraordinaires."

Il est procédé au vote par appel nominal.

Volent pour: Libéria, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Suède, Union Sud-Africaine, Etats-Unis d'Amérique, Belgique,

Bolivia, Brazil, China, Dominican Republic, France, Guatemala, Honduras, Iceland.

Against: Lebanon, Pakistan, Saudi Arabia, Syria, Turkey, Yemen, Yugoslavia, Afghanistan, Cuba, Egypt, Iran, Iraq.

Abstained: Mexico, Netherlands, Norway, Peru, Philippines, Poland, Siam, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, Uruguay, Venezuela, Argentina, Australia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Chile, Colombia, Czechoslovakia, Denmark, Ecuador, Ethiopia, Greece, Haiti, India.

The United States amendment was adopted by 17 votes to 12, with 25 abstentions.

The PRESIDENT pointed out that the resolution as a whole, on which the Assembly would vote next, required a two-thirds majority for adoption.

A vote was taken by roll-call, as follows:

In favour: Union of South Africa, United States of America, Uruguay, Belgium, Bolivia, Brazil, China, Dominican Republic, France, Guatemala, Honduras, Iceland, Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Panama, Peru, Sweden.

Against: Union of Soviet Socialist Republics, Yemen, Afghanistan, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Cuba, Egypt, Ethiopia, Iran, Iraq, Lebanon, Pakistan, Saudi Arabia, Syria, Turkey, Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Abstaining: United Kingdom, Venezuela, Yugoslavia, Argentina, Australia, Canada, Chile, Colombia, Czechoslovakia, Denmark, Ecuador, Greece, Haiti, India, Mexico, Norway, Philippines, Poland, Siam.

The result of the vote was 20 in favour, 15 against, and 19 abstentions. The resolution as a whole was not adopted having failed to obtain the necessary two-thirds majority of 36 votes.

CONSIDERATION OF THE DRAFT RESOLUTION
SUBMITTED BY THE FIRST COMMITTEE
(DOCUMENT A/552)

The PRESIDENT opened the discussion on the draft resolution contained in the First Committee's report (document A/552).

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia) asked the United States representative whether he was in a position to confirm the information given to the Press regarding the recognition of the Government of the Jewish State by the United States.

Mr. SAYRE (United States of America) stated

Bolivie, Brésil, Chine, République Dominicaine, France, Guatemala, Honduras, Islande.

Volent contre: Liban, Pakistan, Arabie saoudite, Syrie, Turquie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Cuba, Egypte, Iran, Irak.

S'abstiennent: Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pérou, Philippines, Pologne, Siam, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Colombie, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Ethiopie, Grèce, Haïti, Inde.

Par 17 voix contre 12, avec 25 abstentions l'amendement des Etats-Unis est adopté.

Le PRÉSIDENT précise qu'en ce qui concerne le vote sur l'ensemble de la résolution, auquel l'Assemblée va procéder maintenant, une majorité des deux tiers est nécessaire pour l'adoption.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Volent pour: Union Sud-Africaine, Etats-Unis, d'Amérique, Uruguay, Belgique, Bolivie, Brésil, Chine, République Dominicaine, France, Guatemala, Honduras, Islande, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Pérou, Suède.

Volent contre: Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Afghanistan, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Egypte, Ethiopie, Iran, Irak, Liban, Pakistan, Arabie saoudite, Syrie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine.

S'abstiennent: Royaume-Uni, Venezuela, Yougoslavie, Argentine, Australie, Canada, Chili, Colombie, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Grèce, Haïti, Inde, Mexique, Norvège, Philippines, Pologne, Siam.

Il y a 20 voix pour, 15 voix contre et 19 abstentions. La majorité requise des deux tiers est de 36 voix. N'ayant pas obtenu cette majorité, l'ensemble de la résolution n'est pas adopté.

EXAMEN DU PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS
PAR LA PREMIÈRE COMMISSION
(DOCUMENT A/552)

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le projet de résolution contenu dans le rapport de la Première Commission (document A/552).

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) demande au représentant des Etats-Unis s'il est en mesure de confirmer les informations qui ont été données à la presse à propos de la reconnaissance du Gouvernement de l'Etat juif par les Etats-Unis.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) déclare

that for the time being he had no official information on the subject.

Mr. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) said that his delegation had always opposed any measures tending to abrogate the decision adopted by the General Assembly on 29 November 1947. It had also opposed the establishment, in Palestine, of a trusteeship system, which would restrict the freedom of the Arab and Jewish populations and would in reality be a revocation of the decision taken the previous year by the General Assembly. The Government of Guatemala hoped that the termination of the Mandate in Palestine would afford the Jewish and Arab communities an opportunity to constitute free and independent States.

Any attempt by the United Nations to depart from its function of mediation and conciliation, or to set up in Palestine a regime other than that proposed in the resolution of 29 November 1947, would be contrary to the principles of international law and would constitute an act of intervention. The role of the United Nations representative in Palestine must be that of a mediator only.

The delegation of Guatemala could not accept the vote taken at the 141st meeting of the First Committee at the request of the Greek delegation regarding the Palestine Commission. It felt that the Commission should not cease to exist, but should merely suspend its work until, at the request of the populations concerned, the provisions for economic union could take effect and a body capable of collaborating with the two parties was set up.

The delegation of Guatemala considered that the resolution of 29 November 1947 was still in force, and that in accordance with that resolution Jerusalem must be considered as a *corpus separatum*. The Trusteeship Council should proceed as soon as possible to organize the regime for Jerusalem as a *corpus separatum*.

The Guatemalan delegation would vote in favour of the resolution before the Assembly.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that the Assembly, in its special session, had been discussing the Palestine question for four weeks; that new proposals, differing from the Assembly's resolution of 29 November 1947, had then been submitted by the United States Government (document A/C.1/277), and that those proposals, which provided for a trusteeship system for Palestine, had not been favourably received. Thus the action taken, for certain reasons, by the United States

qu'il ne possède pas pour le moment de renseignements officiels sur cette question.

M. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) déclare que sa délégation s'est toujours opposée à toutes les mesures qui pouvaient tendre à abroger la décision adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947. La délégation du Guatemala s'est opposée également à l'établissement d'un régime de tutelle en Palestine, qui aurait pour effet de limiter la liberté des populations arabe et juive, et qui serait en réalité une révocation de la décision prise l'année dernière par l'Assemblée générale. Le Gouvernement du Guatemala espère que l'expiration du Mandat en Palestine offrira aux communautés arabe et juive l'occasion de se constituer en Etats libres et indépendants.

Toute tentative, de la part des Nations Unies, de s'écarter de leur rôle de médiation et de conciliation, toute tentative de décréter en Palestine un régime différent de celui proposé dans la résolution du 29 novembre 1947, serait contraire aux principes du droit international et constituerait un acte d'intervention. Le rôle du représentant des Nations Unies en Palestine doit être uniquement celui d'un médiateur.

La délégation du Guatemala ne peut accepter le vote pris au cours de la 141^{ème} séance de la Première Commission, à la demande de la délégation de la Grèce, en ce qui concerne la Commission pour la Palestine. Elle estime que la Commission ne doit pas cesser d'exister, mais simplement suspendre son activité jusqu'à ce qu'à la demande des peuples intéressés, les clauses d'union économique puissent entrer en vigueur et qu'un organisme susceptible de collaborer avec les deux parties soit créé.

La délégation guatémaltèque estime que la résolution du 29 novembre 1947 est toujours en vigueur et que Jérusalem doit être, conformément à cette résolution, considérée comme un *corpus separatum*. Le Conseil de tutelle doit procéder aussitôt que possible à l'organisation du régime de Jérusalem en tant que *corpus separatum*.

La délégation du Guatemala votera en faveur de la résolution soumise à l'Assemblée.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la session extraordinaire discute de la question palestinienne depuis quatre semaines, que de nouvelles propositions, différentes de la résolution de l'Assemblée du 29 novembre 1947, ont été présentées ensuite par le Gouvernement des Etats-Unis (document A/C.1/277), que ces propositions, qui prévoyaient un régime de tutelle pour la Palestine n'ont pas été accueillies favorablement. Ainsi, la démarche entreprise, pour certaines raisons, par

delegation had been without result; it had been rejected in the General Assembly by an overwhelming majority.

The new British proposals, submitted at the 136th meeting of the First Committee, for the creation of a provisional regime in Palestine, had found so little favour that they, too, might be considered as already rejected by the Assembly.

Finally, the United States delegation, supported by some others, had submitted, several days previously, a proposal (document A/C.1/SC.9/1) for the establishment in Palestine of a regime which could not be regarded as equivalent to that advocated by the United Kingdom, nor yet as a trusteeship system. It was proposed that a mediator should be appointed.

The USSR delegation was firmly convinced that in view of the situation in Palestine at the present time there was no reason to appoint a mediator. A feature of that situation was the existence of one of the two States provided for in the General Assembly's resolution: the Jewish State.

In those circumstances, to impose upon Palestine a provisional regime of a transitional nature would be unjustifiable, to say the least. Even if the draft resolution was accepted, that would in no way affect the partition decision, which remained valid.

Fearing that the opponents of the partition decision might take advantage of the provisions of the resolution to complicate the existing situation, the USSR delegation would vote against the resolution before the Assembly.

It seemed that certain aspects of the problem had been forgotten during the discussion. So far, only one State existed in Palestine: the Jewish State.

For strange and somewhat obscure reasons, the representatives of the Arab States did not support the creation of an Arab State in Palestine. For equally strange and obscure reasons, the United States and the United Kingdom also found the formation of a new Arab State undesirable.

The General Assembly had adopted its resolution of 29 November 1947 in order to protect the interests of the Palestine population. But the United States and the United Kingdom had opposed, by every possible means, the proposals designed to terminate hostilities between Arabs and Jews. Responsibility for the situation lay primarily with the United States, whose present political manoeuvres were directed not only against the interests of the people of Palestine, but against the interests of the United Nations, which was in a most difficult position.

la délégation des Etats-Unis n'a abouti à rien; elle a été rejetée par l'Assemblée générale à une écrasante majorité.

Les nouvelles propositions britanniques faites au cours de la 136ème séance de la Première Commission, visant à créer en Palestine un régime provisoire, ont trouvé un accueil si peu favorable qu'on peut les considérer, elles aussi, comme d'ores et déjà rejetées par l'Assemblée.

Enfin, la délégation des Etats-Unis, soutenue par certaines autres, a soumis, il y a quelques jours, une proposition (document A/C.1/SC.9/1) prévoyant l'institution, en Palestine, d'un régime qu'on ne saurait tenir pour l'équivalent de celui préconisé par le Royaume-Uni et qu'on ne saurait davantage qualifier de régime de tutelle. Il s'agit de désigner un médiateur.

La délégation soviétique est profondément convaincue, étant donné la situation existant en Palestine à l'heure actuelle, qu'il n'y a aucune raison de désigner un médiateur. Cette situation est caractérisée par l'existence de l'un des deux Etats prévus dans la résolution de l'Assemblée générale: l'Etat juif.

Imposer dans cette conjoncture à la Palestine un régime provisoire de caractère intermédiaire, est pour le moins injustifié. Si même le projet de résolution était accepté, nulle atteinte ne serait portée à la décision de partage, qui demeure valable.

C'est parce qu'elle craint que les adversaires de la décision de partage mettent à profit les dispositions de cette résolution pour compliquer la situation existante que la délégation soviétique votera contre le projet soumis à l'Assemblée.

Il semble que certains aspects du problème aient été oubliés au cours de la discussion. Il n'existe en Palestine, jusqu'à présent, qu'un seul Etat: l'Etat juif.

Pour des raisons assez obscures et étranges, les représentants des Etats arabes n'appuient pas la création d'un Etat arabe en Palestine. Pour des raisons également étranges et obscures, les Etats-Unis et le Royaume-Uni estiment, eux aussi, qu'il est impossible de favoriser la création d'un nouvel Etat arabe.

Le souci de l'Assemblée générale, lorsqu'elle a adopté sa résolution le 29 novembre 1947, était de veiller aux intérêts de la population de la Palestine. Or, les Etats-Unis et le Royaume-Uni se sont opposés par tous les moyens possibles aux propositions tendant à mettre fin à la lutte entre Arabes et Juifs. La responsabilité de cette situation incombe d'abord aux Etats-Unis dont le jeu politique, en l'occurrence, est dirigé, non seulement contre les intérêts du peuple de la Palestine, mais contre les intérêts de l'Organisation des Nations Unies, laquelle se trouve dans une position très difficile.

The policy adopted by the United States was full of contradictions. The USSR delegation on the other hand, pursued a consistent policy, because it had made the interests of the people of Palestine its first consideration.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) pointed out that after four weeks of discussion, during which numerous delegations had tried to show that implementation of resolution 181(II) on the partition of Palestine was impossible, practical and concrete measures were being taken to implement that resolution. The Polish delegation considered that the creation of a Jewish State in the part of Palestine designated for that purpose, was in conformity with the resolution of 29 November.

He was sure that the leaders of the new Jewish State understood the wisdom of close co-operation with the other peoples of the Middle East. He was equally sure that the Arab population of Palestine would follow their example by creating a new State in conformity with the resolution of 29 November. That would strengthen the Arab States in their struggle for complete independence in that part of the world.

Only three hours had elapsed since the First Committee had been obliged to adopt, at its 141st meeting, after a hasty discussion, a resolution which it had submitted to the Assembly. But many provisions of that resolution were already useless. Such was the impression of the Polish delegation, and the *de facto* recognition of the Jewish State by the Government of the United States showed that the latter itself regarded the resolution as already obsolete.

It was impossible to vote in favour of the resolution which only amounted to a veiled attempt to invalidate the resolution of 29 November, in spite of the concrete measures taken for its implementation.

When the Polish delegation had declared itself in favour of the resolution recommending partition, it had not expected that it would be necessary to implement it by force. The right of peoples to self-determination meant that the inhabitants of a given country must express their will and declare themselves free. He was convinced that the Arabs and the Jews would do so. Nevertheless, hostilities might break out. Poland would welcome the appointment of a United Nations representative who could try to settle the differences between the two peoples on the spot. But such a mediator was only an official who might interfere in the internal affairs of the country. He would not represent the United Nations, but the interests of certain

La politique adoptée par les Etats-Unis est pleine de contradictions. La délégation soviétique a mené, elle, une politique cohérente car elle a tenu compte d'abord des intérêts des peuples de Palestine.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) souligne qu'après quatre semaines de délibérations, au cours desquelles de nombreuses délégations ont essayé de démontrer que l'application de la résolution 181(II) relative au partage de la Palestine était impossible, des mesures pratiques et concrètes sont prises en vue d'appliquer cette résolution. La délégation polonaise estime que la création d'un Etat juif dans la partie de la Palestine qui lui a été attribuée est conforme à la résolution du 29 novembre.

M. Katz-Suchy est persuadé que les chefs de ce nouvel Etat juif comprennent la sagesse d'une collaboration étroite avec les autres peuples du Moyen Orient. Il est également persuadé que les populations arabes de Palestine suivront cet exemple en créant un nouvel Etat, conformément à la résolution du 29 novembre. Ainsi sera renforcée la lutte pour l'indépendance complète que mènent, dans cette partie du monde, les Etats arabes.

Trois heures seulement se sont écoulées depuis que la Première Commission a été contrainte d'adopter au cours de sa 141ème séance, après une discussion hâtive, une résolution qu'elle a présentée à l'Assemblée. Et déjà de nombreuses dispositions de cette résolution sont sans valeur. Telle est l'impression de la délégation polonaise et la reconnaissance *de facto* de l'Etat juif par le Gouvernement des Etats-Unis prouve que ce dernier considère lui-même que cette résolution est déjà désuète.

Il est impossible de voter en faveur d'une résolution qui ne présente qu'une tentative voilée d'invalider la résolution du 29 novembre, et ce, malgré les mesures concrètes prises en vue de l'appliquer.

Lorsque la délégation de la Pologne s'est prononcée en faveur de la résolution recommandant le partage, elle ne s'attendait pas à ce qu'il soit nécessaire de l'appliquer par la force. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes signifie que les habitants d'un pays donné doivent manifester leur volonté et se déclarer libres. M. Katz-Suchy exprime sa conviction que les Arabes et les Juifs le feront. Malgré cela, il est possible que des hostilités éclatent. La Pologne accueillerait avec plaisir la désignation d'un représentant des Nations Unies qui pourrait essayer de régler sur place les différends existant entre les deux peuples. Mais ce médiateur n'est qu'un fonctionnaire qui risque de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays.

Powers in that region. Hence the Polish delegation would vote against the draft resolution.

Mr. HOLGUIN DE LAVALLE (Peru) recalled that Peru, which had been a member of the United Nations Special Committee on Palestine, had voted in favour of the majority resolution proposing partition. On 29 November 1947, Peru had supported the General Assembly's resolution in favour of partition. Unfortunately, events had moved quickly in Palestine. But as the resolution which was to be put to the vote only provided for limited powers, and in view of the prevailing uncertainty, the Peruvian delegation did not think that the draft resolution could ensure real and lasting harmony among the peoples of Palestine. It would therefore abstain from voting.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) said that in view of the news received regarding the proclamation of the Jewish State in Palestine, which would no doubt be followed by the creation of an Arab State in Palestine, the United Nations should continue to seek a peaceful settlement of the dispute between the two parties. The role of the representative proposed in the resolution was that of a mediator between those two parties. The Uruguayan delegation thought that he should be given adequate powers to act as a mediator. But as the representative might be called upon to take certain measures beyond the limitations of his role, thus incurring a very heavy responsibility which might affect the prestige and the unity of the United Nations, the representative of Uruguay asked for a vote by roll-call on those paragraphs in respect of which some delegations wished to abstain.

Mr. HOOD (Australia) observed that since the resolution proposing a special regime for Jerusalem had been rejected, the resolution under consideration had no direct bearing on the situation in Jerusalem. If, on the other hand, matters were left as they were, there would be no link between the United Nations and the city of Jerusalem. That situation was to be avoided at all costs.

The Australian delegation therefore proposed an amendment, to be added to the draft resolution, establishing a link between the proposal to appoint a mediator in Palestine and the legal and *de facto* situation in Jerusalem. That amendment would take the form of a new paragraph 4, to be inserted between paragraphs 3 and 4 of the draft resolution (document A/552), reading as follows:

Il ne représentera pas les Nations Unies, mais les intérêts de certaines Puissances dans cette région. Pour ces raisons, la délégation polonaise votera contre le projet de résolution.

M. HOLGUIN DE LAVALLE (Pérou) rappelle que le Pérou, membre de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, a voté en faveur de la résolution de la majorité qui proposait le partage. Le 29 novembre 1947, le Pérou a appuyé la résolution de l'Assemblée générale proposant la solution du partage. Malheureusement, les événements ont évolué rapidement en Palestine. Mais, étant donné que la résolution qui va être mise aux voix ne prévoit que des pouvoirs limités et en raison de l'incertitude de l'heure, la délégation péruvienne ne pense pas que ce projet de résolution puisse assurer une harmonie réelle et durable entre les peuples de Palestine. La délégation péruvienne s'abstiendra donc dans le vote sur cette résolution.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) déclare qu'en raison des nouvelles reçues relativement à la proclamation de l'Etat juif de Palestine, qui sera sans doute suivie de la création d'un Etat arabe de Palestine, les Nations Unies doivent continuer à rechercher un règlement pacifique du différend qui oppose les deux parties. La tâche du représentant proposé dans la résolution est celle d'un médiateur entre ces deux parties. La délégation de l'Uruguay estime que ce représentant doit être pourvu des pouvoirs appropriés pour intervenir en qualité de médiateur. Mais, certaines mesures que ce représentant pourra être appelé à prendre risquant de l'entraîner au delà de ce rôle et impliquant ainsi une très lourde responsabilité susceptible d'affecter le prestige et l'unité de l'Organisation des Nations Unies, le représentant de l'Uruguay demande qu'un vote par appel nominal ait lieu sur les paragraphes à propos desquels certaines délégations désireraient s'abstenir.

M. HOOD (Australie) constate que, la résolution proposant un régime spécial pour Jérusalem ayant été rejetée, la résolution que l'Assemblée examine maintenant n'a aucun rapport direct avec la situation à Jérusalem. D'autre part, si la question est laissée en l'état, il n'y aura aucun lien entre l'Organisation des Nations Unies et la ville de Jérusalem. Cette situation doit être évitée à tout prix.

La délégation australienne propose donc un amendement qui viendrait s'ajouter au projet de résolution, dans le but de créer un lien entre cette proposition qui prévoit un médiateur en Palestine et la situation juridique et la situation de fait qui existent à Jérusalem. Cet amendement, qui prendrait la forme d'un nouveau paragraphe 4, s'insérerait entre les paragraphes 3 et 4 du projet de résolution (document A/552). En voici le texte:

"...calls on the Jerusalem Municipal Commissioner to consult and co-operate with the United Nations Mediator in Palestine, especially to ensure the protection of the inhabitants of Jerusalem, and the preservation of the Holy Places pending the establishment of an international regime for the city of Jerusalem under United Nations administration."

It was not claimed that the proposal would have far-reaching consequences, but it represented the bare minimum that should be attained.

Mr. BELT (Cuba) stated that his delegation had hoped that the second special session of the General Assembly would be able to remedy the injustice of the resolution of 29 November 1947 and correct its faults. Unfortunately, that had not been the case, and it seemed that the general feeling was that the situation in Palestine should be accepted as a *fait accompli* and that the United Nations should refrain from taking any positive measures in regard to the problem.

He was surprised to hear the United States representative say that he had no information regarding his Government's recognition of the new Jewish State. It appeared that the representatives of the USSR and Poland were better informed on events in Washington. While he respected the decisions of any sovereign State, he could not see why a vote should be taken on the resolution submitted by Sub-Committee 9 (document A/552), which had been sponsored by the United States and now seemed pointless, since the United States Government had recognized the new Jewish State.

Mr. GARREAU (France) said that the rejection of the proposal sponsored by the United States and French delegations (document A/C.1/298) placed the Assembly in a rather unusual position. He recalled that the Assembly had decided that the City of Jerusalem should form a *corpus separatum* within Palestine. On 26 April at the 132nd plenary meeting it had been decided to ask the Trusteeship Council to study measures for the protection of Jerusalem.¹ Sub-Committee 10 of the First Committee had then been instructed to seek a solution. That solution had been rejected.

At the present moment, the situation in Jerusalem was more serious than ever, despite the assurances given by certain Members of the Assembly regarding the effectiveness of the recently concluded truce. The latest news gave no reason for optimism. The French delegation

¹ See *Official Records of the second special session of the General Assembly*, Supplement No. 2, resolution 185 (S-2).

"*Invite le Commissaire municipal de Jérusalem à entrer en consultation avec le Médiateur des Nations Unies en Palestine et à coopérer avec lui, notamment pour assurer la protection des habitants de Jérusalem et la protection des Lieux saints en attendant l'établissement d'un régime international pour la ville de Jérusalem sous l'administration des Nations Unies.*"

Cette proposition ne prétend pas avoir des conséquences considérables, mais elle représente le minimum indispensable qu'il convient d'obtenir.

M. BELT (Cuba) déclare que sa délégation espérait que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale pourrait remédier à l'injustice commise par la résolution du 29 novembre 1947 et corriger l'erreur qu'elle contenait. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi et il semble que le sentiment général est que la situation en Palestine doit être acceptée comme un fait accompli et que les Nations Unies doivent s'abstenir de prendre aucune mesure positive en ce qui concerne le problème.

M. Belt s'étonne d'entendre le représentant des Etats-Unis déclarer qu'il n'a aucune information relativement à la reconnaissance par son Gouvernement du nouvel Etat juif. Il semble que les représentants de l'URSS et de la Pologne soient mieux informés sur ce qui se passe à Washington. Bien que respectant les décisions de tout Etat souverain, M. Belt ne voit pas pourquoi un vote devrait être pris sur la résolution de la Sous-Commission 9 (document A/552), résolution patronnée par les Etats-Unis et qui semble maintenant sans objet puisque le Gouvernement des Etats-Unis a reconnu le nouvel Etat juif.

M. GARREAU (France) déclare que le rejet de la proposition patronnée par les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de la France (document A/C.1/298) place l'Assemblée devant une situation assez extraordinaire. Il rappelle que l'Assemblée avait décidé que la Ville de Jérusalem constituerait au sein de la Palestine un *corpus separatum*. Le 26 avril au cours de la 132ème séance plénière, il a été décidé de charger le Conseil de tutelle d'examiner les moyens d'assurer la sécurité de Jérusalem¹. La Sous-Commission 10 de la Première Commission avait été ensuite chargée de rechercher une solution. Cette solution a été rejetée.

En ce moment, la situation à Jérusalem est plus grave que jamais, en dépit des assurances données par certains Membres de l'Assemblée quant à la valeur de la trêve qui aurait été conclue récemment. Les dernières nouvelles reçues sont loin de justifier aucun optimisme. Aussi,

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, Supplément No 2, résolution 185 (S-2).

therefore appealed to the Assembly not to lose sight of the need to protect the Holy City. For its own part, it warmly supported the amendment submitted by the Australian delegation.

Mr. EL-KHOURI (Syria) stated that he at last understood why the United States representative had urged that priority should be given to discussion of the report of Sub-Committee 10. The real intention of the United States had been to await the termination of the Mandate before putting that resolution to the vote, so that the United States Government could recognize the Jewish State as a *de facto* authority.

If the resolution proposed by the United States had been adopted, it would not have had any retroactive effect. The United Nations not having taken any decision before the end of the Mandate, Palestine would automatically become independent and the interested parties would be able to take the measures they considered right and necessary. The United Nations would no longer have valid grounds for intervention in the Palestine question, since no resolution had been adopted before the termination of the Mandate.

Mr. JESSUP (United States of America), replying to the comments of some representatives on the appointment of a mediator representing the United Nations in Palestine, stated that the situation urgently demanded the appointment of such an official to restore peace in Palestine.

The United States delegation was now able to communicate to the Assembly the text of the following statement by the President of the United States:

"This Government has been informed that a Jewish State has been proclaimed in Palestine, and recognition has been requested by the Provisional Government thereof. The United States recognizes the Provisional Government as the *de facto* authority of the new State of Israel."

Mr. Jessup also read out the following statement issued from the White House, which drew particular attention to the question before the Assembly:

"The desire of the United States to obtain a truce in Palestine will in no way be lessened by the proclamation of a Jewish State. We hope that the new Jewish State will join with the Security Council Truce Commission in redoubled efforts to bring an end to the fighting, which has been, throughout the United Nations consideration of Palestine, a principal objective of this Government."

la délégation de la France demande-t-elle à l'Assemblée de ne pas perdre de vue la nécessité d'assurer la sécurité de la Ville sainte. Elle appuie chaleureusement, pour sa part, l'amendement que vient de soumettre la délégation de l'Australie.

M. EL-KHOURI (Syrie) déclare qu'il comprend enfin pourquoi le représentant des Etats-Unis insistait pour que le rapport de la Sous-Commission 10 fût discuté par priorité; l'intention des Etats-Unis était en réalité d'attendre, pour soumettre la présente résolution à un vote, l'expiration du Mandat afin que le Gouvernement des Etats-Unis ait la possibilité de reconnaître l'Etat juif comme autorité de fait.

Si la résolution proposée par les Etats-Unis avait été adoptée, elle n'aurait pas eu d'effet rétroactif. Les Nations Unies n'ayant pas pris de décision avant la fin du Mandat, la Palestine deviendrait automatiquement indépendante et les intéressés pourront prendre les mesures qu'ils estiment nécessaires et justes. Les Nations Unies n'auraient plus désormais de base valable pour intervenir dans la question de la Palestine, puisqu'aucune résolution n'a été prise avant l'expiration du Mandat.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique), répondant aux commentaires faits par certains représentants à propos de la nomination d'un médiateur représentant les Nations Unies en Palestine, déclare que la situation exige de toute urgence la désignation d'un tel fonctionnaire chargé de ramener la paix en Palestine.

La délégation des Etats-Unis est maintenant en mesure de communiquer à l'Assemblée le texte d'une déclaration du Président des Etats-Unis:

"Le Gouvernement des Etats-Unis a appris qu'un Etat juif a été proclamé en Palestine et que le Gouvernement provisoire de cet Etat a demandé à être reconnu. Les Etats-Unis reconnaissent ce Gouvernement provisoire comme étant l'autorité *de facto* du nouvel Etat d'Israël."

M. Jessup donne également lecture d'une déclaration émanant de la Maison Blanche qui attire particulièrement l'attention sur la question soumise à l'Assemblée:

"Le désir des Etats-Unis de réaliser une trêve en Palestine ne sera nullement amoindri par la proclamation d'un Etat juif. Nous espérons que le nouvel Etat juif joindra ses efforts à ceux de la Commission de trêve du Conseil de sécurité dans le but de mettre fin aux combats, ce qui a été l'objectif principal du Gouvernement des Etats-Unis au cours de tout l'examen de la question de la Palestine par les Nations Unies."

To restore peace to the Holy Land remained the policy and the hope of the United States Government. The appointment of a mediator to achieve that purpose was most desirable, and the United States of America therefore continued to support the resolution before the Assembly.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt) thought that in view of the circumstances it would be a mockery unworthy of the General Assembly and of the United Nations as a whole to continue discussion of the proposal. The whole of the procedure followed had been a farce, and the fifty-eight nations that were the victims, had been unaware of what was taking place behind the scenes. Such action was a blow not only to the United Nations but to international relations as a whole. The members of the Assembly were not mere individuals, they represented all mankind with its hopes and ideals and had to bear heavy responsibilities. All that had been betrayed.

Mr. EL-KHOURI (Syria), in reply to the United States representative's last statement, observed that the truce had been decided upon by the Security Council a month previously,¹ as a result of the United States delegation's efforts, and that it was based on the principle of a *status quo* during which there would be no political activities.

The Security Council's resolution (document S/723) on the truce had been communicated to the Government of Palestine. A Jewish State had been proclaimed in Palestine that day and to recognize it was to do exactly what the Security Council wished to avoid.

In view of those facts it was difficult to deny that recognition of the Jewish State was opposed to the efforts made to secure a truce.

Mr. MALIK (Lebanon) reviewed the development of the Palestine problem since the first special session of the General Assembly a year previously. He went on to point out that the present special session had been convened at the request of the United States through the Security Council, and that for four weeks the United States delegation had been assuring the parties that the only aim was to bring about peace and reconciliation. That was the meaning of the statement made hardly twenty-two hours earlier by the United States representative.

The step taken by the United States could

¹ See *Official Records of the Security Council*, Third Year, No. 58.

Faire régner la paix sur la Terre sainte demeure la politique et l'espoir du Gouvernement des Etats-Unis. La nomination d'un médiateur chargé d'atteindre ce but est des plus souhaitables et pour cette raison les Etats-Unis d'Amérique maintiennent leur appui à la résolution soumise à l'examen de l'Assemblée.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) estime qu'étant donné les circonstances ce serait une raillerie indigne de l'Assemblée générale et des Nations Unies dans leur ensemble que de continuer à discuter de la proposition soumise. L'ensemble de la procédure suivie a été une duperie dont les représentants des cinquante-huit nations ont été les victimes, en ignorant ce qui se passait dans la coulisse. Ceci porte atteinte, non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais à l'ensemble des relations internationales. Les membres de l'Assemblée ne sont pas de simples individus, ils représentent toute l'humanité, avec les espoirs et l'idéal qu'elle chérit, et doivent donc faire face à de grandes responsabilités. Tout cela vient d'être trahi.

M. EL-KHOURI (Syrie), répondant à la dernière intervention du représentant des Etats-Unis, remarque que la trêve a été décidée par le Conseil de sécurité, il y a un mois¹ à la suite des efforts de la délégation des Etats-Unis et qu'elle était basée sur le principe d'un *statu quo* pendant lequel aucune activité politique ne serait exercée.

La résolution du Conseil de sécurité sur la trêve (document S/723) a été communiquée au Gouvernement de Palestine, aux parties ainsi qu'aux Etats voisins de la Palestine. Aujourd'hui, un Etat juif est proclamé en Palestine et, en le reconnaissant, on fait précisément ce que le Conseil de sécurité ne voulait pas que l'on fit.

Il est difficile, en présence de ces faits, de prétendre que la reconnaissance de cet Etat juif n'est pas contraire aux efforts que l'on a poursuivis en vue de la trêve.

M. MALIK (Liban) refait l'historique du problème de la Palestine depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale, il y a un an. Il rappelle ensuite que la présente session extraordinaire de l'Assemblée a été convoquée à la demande des Etats-Unis, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, et que, depuis quatre semaines, la délégation américaine assure les parties en présence que le seul but est de rechercher la paix et la réconciliation. C'est ce qui ressort de la déclaration faite, il y a vingt-deux heures à peine, par le représentant des Etats-Unis.

La mesure que viennent de prendre les Etats-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième Année, No 58.

hardly be interpreted as an action calculated to promote the objective conditions necessary for a reconciliation.

The Members of the General Assembly were concerned with peace and reconciliation between the peoples. Methods of the kind employed by the United States would never attain the ends desired. The action just taken would lead to the gravest disturbances in the Middle East.

The United States had many interests in the Middle East, including intellectual, cultural and spiritual ones. Those spiritual interests, which were of a more subtle, more important and more lasting kind, would be deeply affected by the decision taken by the United States.

The PRESIDENT put to the vote the amendment submitted by the Australian representative during that meeting and asked the Executive Assistant of the Secretary-General to read out the text.

The Australian amendment was rejected by 14 votes to 10, with 24 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the draft resolution submitted by the First Committee (document A/552). He added that, at the Uruguayan representative's request, the vote would be taken paragraph by paragraph.

The preamble of the draft resolution was adopted by 27 votes to 5, with 13 abstentions.

Section I of the draft resolution was adopted by 32 votes to none, with 20 abstentions.

Paragraph 1 of section II was adopted by 31 votes to 7, with 11 abstentions.

Paragraph 2 of section II was adopted by 31 votes to 4, with 13 abstentions.

Paragraph 3 of section II was adopted by 32 votes to 5, with 12 abstentions.

Paragraph 4 of section II was adopted by 29 votes to 6, with 13 abstentions.

Section III of the draft resolution was adopted by 29 votes to 11, with 8 abstentions.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ asked that the vote on the resolution as a whole should be taken by roll-call.

A vote was taken by roll-call as follows:

In favour: Canada, China, Denmark, Dominican Republic, Ethiopia, France, Guatemala, Honduras, Iceland, India, Iran, Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Philippines, Swe-

Unis apparaît difficilement comme un acte destiné à favoriser les conditions objectives permettant la réconciliation.

Les membres de l'Assemblée générale traitent de la paix et de la réconciliation entre les peuples. Jamais les méthodes semblables à celles employées par les Etats-Unis n'atteindront les buts recherchés. Ce qui vient de se produire amènera le désordre le plus profond dans le Moyen Orient.

Les Etats-Unis ont de nombreux intérêts dans le Moyen Orient et, notamment, un intérêt intellectuel; culturel et spirituel. M. Malik déclare que ces intérêts spirituels, plus subtils, plus importants et plus durables, seront affectés profondément par la décision que viennent de prendre les Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement soumis par le représentant de l'Australie au cours de la séance et prie le Directeur du Cabinet du Secrétaire général d'en donner lecture.

Par 14 voix contre 10, avec 24 abstentions, l'amendement australien est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution soumis par la Première Commission (document A/552). Il ajoute qu'à la demande du représentant de l'Uruguay, il sera procédé au vote paragraphe par paragraphe.

Par 27 voix contre 5, avec 13 abstentions, le préambule du projet de résolution est adopté.

Par 32 voix contre zéro, avec 20 abstentions, la première partie du projet de résolution est adoptée.

Par 31 voix contre 7, avec 11 abstentions, le paragraphe 1 de la deuxième partie est adopté.

Par 31 voix contre 4, avec 13 abstentions, le paragraphe 2 de la deuxième partie est adopté.

Par 32 voix contre 5, avec 12 abstentions, le paragraphe 3 de la deuxième partie est adopté.

Par 29 voix contre 6, avec 13 abstentions, le paragraphe 4 de la deuxième partie est adopté.

Par 29 voix contre 11, avec 8 abstentions, la troisième partie du projet de résolution est adoptée.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) demande que le vote sur l'ensemble de la résolution ait lieu par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble de la résolution.

Votent pour: Canada, Chine, Danemark, République Dominicaine, Ethiopie, France, Guatemala, Honduras, Islande, Inde, Iran, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines,

den, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Afghanistan, Argentine, Belgium, Bolivia, Brazil.

Against: Cuba, Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic.

Abstaining: Chile, Colombia, Ecuador, Égypte, Greece, Haiti, Iraq, Lebanon, Mexico, Peru, Saudi Arabia, Siam, Syria, Venezuela, Yemen, Australia.

The resolution as a whole was adopted by 31 votes to 7, with 16 abstentions.

19. Draft resolution submitted by the Dominican Republic (document A/553)

The PRESIDENT put to the vote the following draft resolution submitted by the Dominican Republic (document A/553), which Mr. CORDIER, the Executive Assistant of the Secretary-General read out at his request:

"The General Assembly,

"Having adopted a resolution providing for the appointment of a United Nations Mediator in Palestine¹, which relieves the United Nations Palestine Commission from the further exercise of its responsibilities,

"Resolves to express its full appreciation for the work performed by the Palestine Commission in pursuance of its mandate from the General Assembly."

Mr. HENRIQUEZ UREÑA (Dominican Republic) considered that it was only fitting to thank the United Nations Palestine Commission for the sincerity, honesty, good will and perseverance with which it had carried out its work.

The PRESIDENT announced that as there was no objection, he took it that the resolution submitted by the Dominican Republic was adopted.

The resolution was adopted unanimously.

Mr. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) moved that the General Assembly should invite the Trusteeship Council to submit for its approval the draft statute for Jerusalem drawn up by the Council (document A/541), which was ready to be put into effect. He added that he had just received a communication from the Government of Guatemala announcing that it recognized the new Jewish State in Palestine.

¹ On 20 May 1948, Count Folke Bernadotte was appointed United Nations Mediator in Palestine.

Suède, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Afghanistan, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil.

Votent contre: Cuba, Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie.

S'abstiennent: Chili, Colombie, Equateur, Égypte, Grèce, Haïti, Irak, Liban, Mexique, Pérou, Arabie saoudite, Siam, Syrie, Venezuela, Yémen, Australie.

Par 31 voix contre 7, avec 16 abstentions, l'ensemble de la résolution est adopté.

19. Projet de résolution proposé par la République Dominicaine (document A/553)

Le PRÉSIDENT met aux voix un projet de résolution soumis par la République Dominicaine (document A/553) et prie M. CORDIER, Directeur du Cabinet du Secrétaire général d'en donner lecture:

"L'Assemblée générale,

"Ayant adopté une résolution prévoyant la nomination d'un Médiateur des Nations Unies en Palestine¹, ce qui relève désormais la Commission des Nations Unies pour la Palestine des fonctions exercées par elle,

"Décide d'exprime toute sa reconnaissance pour les travaux accomplis par la Commission pour la Palestine, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale."

M. HENRIQUEZ UREÑA (République Dominicaine) explique qu'il a jugé opportun de rendre hommage à la Commission des Nations Unies pour la Palestine pour les travaux qu'elle a réalisés avec foi, confiance, bonne volonté et persévérance.

Le PRÉSIDENT, constatant qu'aucune objection n'est faite, considère que la résolution soumise par la République Dominicaine est adoptée.

A l'unanimité, la résolution est adoptée.

M. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) soumet une motion tendant à ce que l'Assemblée générale invite le Conseil de tutelle à lui envoyer pour approbation le projet de statut pour Jérusalem élaboré par le Conseil (document A/541), qui est prêt pour l'entrée en vigueur. Il ajoute qu'il vient de recevoir une recommandation émanant du Gouvernement du Guatemala, dans laquelle ce dernier déclare qu'il reconnaît le nouvel Etat juif de Palestine.

¹ Le 20 mai 1948, le comte Folke Bernadotte a été nommé Médiateur des Nations Unies en Palestine.

The PRESIDENT regretted that he could not accept the Guatemalan representative's proposal, since the point he had raised was not on the agenda, discussion of which was concluded.

20. Closing speech by the President

The PRESIDENT observed that in order to complete its work the Assembly had had a difficult task to perform, and—as often happened in politics—it had done what it could with the means at its disposal. The Assembly should therefore ignore the many criticisms directed both at itself, at the Members of the United Nations in general, and at the great Powers in particular. It would be an interesting, though perhaps a dangerous experiment to entrust those political critics with the direction of international affairs; such an experiment would probably make them more tolerant and more sincere. Moreover, it should not be forgotten that the United Nations was still in process of organization and that progress still had to be made in spite of difficulties and obstacles.

The spirit of San Francisco, which derived from constant agreement between the Great Powers, had vanished as soon as the Security Council began its work, and had not reappeared. Many of the Charter's provisions were badly interpreted or applied. The international force which was to back up the authority of the Security Council's decisions had not been organized. The regulation and reduction of armaments had not been accomplished, although the small and medium-sized nations called for it in order to reduce their budgets. Three years after the cessation of hostilities, the foremost task, the establishment of peace, had not been achieved. Korea and Austria were still occupied. Germany and Japan had no definitive regime. There were peace-loving nations whose co-operation would be valuable, which had not joined the United Nations, either because they had been neutral during the war or because it was assumed in advance that they were involved in international disputes.

Nevertheless he did not hesitate to tell its detractors that in less than two and a half years, the United Nations had accomplished fruitful and practical work in the economic and social field, thus furthering the progress of the civilized world.

It must be admitted that the Palestine question was an inheritance bequeathed without inventory by the League of Nations, and that the colonizing nation *par excellence* had been unable to solve it in thirty years.

Le PRÉSIDENT regrette de ne pouvoir accepter la proposition du représentant du Guatemala, le point soulevé ne figurant pas à l'ordre du jour, lequel est épuisé.

20. Discours de clôture du Président

Le PRÉSIDENT constate que l'Assemblée, pour arriver au terme de ses travaux, a eu une tâche difficile à accomplir et, comme il arrive souvent en politique, a fait ce qui était en son pouvoir avec les éléments dont elle disposait. L'Assemblée doit donc négliger les nombreuses critiques qui ont été adressées aussi bien à elle-même qu'aux Membres des Nations Unies en général et aux grandes Puissances en particulier. Ce serait une expérience intéressante, bien que dangereuse peut-être, de confier à ces censeurs politiques la direction des affaires internationales, mais une telle expérience les rendrait probablement plus tolérants et plus sincères. Il faut d'autre part tenir compte du fait que les Nations Unies en sont encore au stade de l'organisation et que des progrès devront encore être accomplis en dépit des difficultés et des obstacles.

L'esprit qui régnait à San-Francisco, et qui était le résultat d'un accord constant entre les grandes Puissances, a disparu dès le début des travaux du Conseil de sécurité et on ne l'a pas vu réapparaître. De nombreuses dispositions de la Charte sont mal interprétées ou mal appliquées. La force internationale destinée à renforcer l'autorité des décisions du Conseil n'a pas été organisée. La réglementation et la réduction des armements n'ont pas été menées à bien, malgré le fait que les petites et moyennes nations les réclament afin de pouvoir réduire leurs budgets. L'établissement de la paix, cette tâche primordiale, n'est pas achevé trois ans après le cessation des hostilités. La Corée et l'Autriche sont toujours occupées. L'Allemagne et le Japon n'ont pas de régime défini. Des nations pacifiques dont la collaboration serait utile ne sont pas entrées dans l'Organisation, soit parce qu'elles étaient neutres pendant la guerre, soit parce qu'on les supposait d'avance impliquées dans les différends internationaux.

Le Président n'hésite pas, toutefois, à répondre aux détracteurs de l'Organisation que les Nations Unies ont réalisé en moins de deux ans et demi, dans le domaine économique et social, une œuvre féconde et pratique qui favorise le progrès du monde civilisé.

Quant à la question de Palestine, il faut dire qu'il s'agit là d'un héritage laissé sans bénéfice d'inventaire par la Société des Nations et que la nation colonisatrice par excellence n'a pas su résoudre au cours d'une période de trente années.

The General Assembly had been faced not only with the conflicting interests of the two parties, but also with the political prejudices and intransigence of certain Members.

In any case, recent debates had shown the advantages of freedom of thought and freedom to translate ideas into decision or votes, even if the solutions thus adopted were not the best. In short, that freedom should lead to the building of an international society directed by the best minds and based on the will of millions of men who had gained the right to live worthily, free from an economic or social servitude.

The days of dictatorships, whether autocratic or oligarchic, of cliques or of parties, were numbered. Peoples had learned to determine their own future. The interests of the majority must prevail — for such was the law of progress — over the interests of a minority of profiteers and over foreign influence of any description.

Thus the people of Palestine would decide its future for itself and on its own behalf. Freedom never came as a gift; it had to be conquered, often at the price of tears and suffering. Bloodshed in the name of freedom could be accepted, if need be, but what could not be accepted was that blood should be shed in the defence of interests alien to those of the combatants who were fighting to safeguard their own destiny.

The Assembly must hope that the fratricidal struggle in Palestine would cease as soon as possible; it must greet the advent of a new free people to the concert of nations and hope that the peoples of Palestine, whatever their race and origin, would realize that their immediate interests and their future depended on mutual understanding without foreign intervention.

After thanking the Secretary-General and the Secretariat staff, the President announced the closing of the second special session of the United Nations General Assembly.

The meeting rose at 8.35 p.m.

L'Assemblée générale n'a pas eu à lutter seulement contre les intérêts antagonistes des deux parties, mais aussi contre les préjugés politiques et l'intransigence de certains Membres.

Les débats qui viennent d'avoir lieu ont montré, en tous cas, les avantages de la liberté de pensée et de la liberté de traduire les idées en décisions ou votes, même si les solutions ainsi adoptées ne sont pas les meilleures. En définitive, une telle liberté doit permettre d'édifier une société internationale dirigée par les meilleurs esprits et étayée sur la volonté de millions d'hommes qui ont conquis le droit de vivre dignement hors de tout esclavage économique ou social.

Les jours des dictatures, personnelle ou oligarchique, de cliques ou de partis, sont comptés. Les peuples ont appris à décider de leur propre destinée. L'intérêt de la majorité du peuple doit l'emporter, car telle est la loi du progrès, sur les intérêts d'une minorité de profiteurs et sur les influences étrangères quelles qu'elles soient.

Ainsi, de lui-même, et en son propre nom, le peuple palestinien décidera de son destin. La liberté ne se reçoit pas comme un cadeau, il faut la conquérir, bien souvent au prix de larmes et de souffrances. Nous pouvons accepter à la rigueur que le sang soit versé au nom de la liberté, mais ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est que le sang soit versé pour la défense d'intérêts étrangers à ceux des combattants qui luttent pour assurer leur propre destin.

Faisons donc des vœux pour que cesse le plus rapidement possible la lutte fratricide en Palestine. Saluons l'avènement d'un nouveau peuple libre dans le concert des nations. Espérons que les peuples de Palestine, quelles que soient leur race et leur origine, se convaincront que leur intérêt immédiat et leur avenir reposent sur la compréhension mutuelle sans intervention étrangère.

Le Président, après avoir remercié le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat, déclare close la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La séance est levée à 20 h. 35.

SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA— TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA I

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KJØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC— REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V°

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
S'GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE
Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM— ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA— ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YOUGOSLAVIE

Drzavno Preduzeće
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD